

Différences

mrap

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N°251 - JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2004 - TRIMESTRIEL



55^e anniversaire
du MRAP

DOSSIER N° SPÉCIAL

**55 ans
de combat**

contre le racisme
et pour l'égalité
des droits

Création
d'élèves vitrollais
(photo de A. Luzy).



Conférence nationale

L'ethnisation de l'école



Education

L'éducation à la citoyenneté contre le racisme



Immigration

Pour les droits des Roms en France et en Europe



International

A propos de l'Irak

Edito 3**Conférence** 4

- Conférence nationale du 31 janvier 2004 : L'ethnicisation de l'école
- La laïcité en Europe en relation avec la singularité de la laïcité française

Immigration 6

- Appel citoyen du « Collectif Droits de l'Homme » Pour les droits des Roms en France et en Europe

International 9

- L'Irak, un an après
- Nourit Peled-Elhanan s'adresse à l'Assemblée Nationale...
- Jeunes israéliens et palestiniens contre l'occupation, en dialogue pour la paix
- La résistance iranienne en France

Dossier numéro spécial
55^e anniversaire du MRAP 11-30

- 55 ans de combat contre le racisme et pour l'égalité des droits

Education 35

- L'éducation à la citoyenneté contre le racisme
- Voyage dans la mémoire de l'East-End

Antisémitisme 38

- Antisémitisme, antisionisme, anti-israélisme

Kiosque 39

Chaque année, le MRAP se recueille contre cet horrible crime raciste.

Différences6 € le numéro • Abonnement : 21 €
(4 numéros par an).

Collectif de direction - Différences - :
 • Directeur de publication : Mouloud Aounit
 • Coordinateur responsable rédaction (*) : J.-C. Dulieu • Responsable productions (*) : S. Goldberg • Administratrice (*) : M.-A. Butez • Imprimerie : Impressions J-M Bordessoules - Téléphone : 05 46 59 01 32 • Commission paritaire : n° 0108H82681 • Dépôt légal : 2003/01. (*) - Bénévoles

43, bd de Magenta
75010 Paris

Téléphone : 01 53 38 99 99

Télécopie : 01 40 40 90 98

E-mail : journal.differences@free.fr

Remerciements de la rédaction pour Eric Tournaire pour sa collaboration au précédent numéro. Ses œuvres plastiques ont été appréciées par tous les lecteurs de « Différences »

**BULLETIN D'ABONNEMENT PROMOTIONNEL DE « DIFFÉRENCES »**

- International • Dossier • Education
- Juridique • Immigration • Histoire...

Renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

Différences, 43 bd de Magenta, 75010 PARIS**Je souscris 4 numéros pour 12 € seulement !**

- Oui**, je profite de l'offre de la revue **Différences**. Je recevrai les quatre numéros à l'adresse suivante :

NOM : PRÉNOM : PROFESSION :

ADRESSE :

- Ci-joint mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de **Différences**.

**Edito****de Mouloud Aounit**

La montée de l'antisémitisme est un fait indéniable, inacceptable. Les agressions, allant de l'injure aux violences physiques, à l'incendie d'école ou aux profanations de cimetières juifs sont une offense à la dignité humaine, une insulte à la conscience de tous les défenseurs des droits de l'homme. Contrairement à ce que certains ont pu affirmer, l'antisémitisme viscéral de l'extrême droite et des groupuscules néo nazis constitue une réalité tenace. La profanation du cimetière juif d'Herrlisheim et ses signatures gammées en confirment la persistance à ceux qui pouvaient en douter.

Il est tout aussi évident que l'antisémitisme est multiforme, qu'il prend des formes nouvelles dont certaines prolifèrent sur le terrain des exclusions et des discriminations. L'histoire montre qu'il n'est pas rare que pour avoir le sentiment d'exister, l'exclu, le discriminé, le dépossédé, retourne contre les autres ce qu'il subit : il exclut à son tour de manière violente tout ce qui peut représenter un pouvoir établi, réel ou supposé. C'est le médecin qu'on agresse, le travailleur social que l'on casse, le pompier qu'on caillasse, et le juif sur lequel on crache parce qu'il est juif.

Personne ne peut nier que certains intégristes, dans certaines banlieues, manipulent cette détresse sociale, morale et économique d'une jeunesse désœuvrée pour distiller leur venin antisémite.

Le Mrap a toujours combattu ces sinistres dérives et toujours exprimé publiquement son indignation. Il n'a eu de cesse d'être solidaire des victimes juives. Une inscription infâme, une insulte, cela ne s'efface pas de la conscience : la douleur et l'humiliation ressenties par les victimes, le fait d'être délibérément nié dans son identité laisse des traces indélébiles.

Faire reculer, terrasser l'antisémitisme, cela nécessite d'utiliser sans faiblesse les armes de la loi, de rechercher et réprimer les auteurs de ces violences. Mais plus encore, ces graves problèmes demandent des réponses sociales, juridiques, éducatives, et politiques. Être efficace contre cette plaie au flanc de notre démocratie qu'est l'irruption de l'antisémitisme nécessite aussi de nous éloigner des écueils trop longtemps véhiculés, par les uns et les autres, y compris par des compagnons de route du combat antiraciste.

Personne ne peut nier que certains actes antisémites ont été le fait de voyous issus de l'immigration, mais faire de l'antisémitisme un virus arabo-musulman, c'est glisser vers un racisme pur et simple. Cela relève de la même logique que celle qui rendrait comptables et responsables tous les juifs de France des exactions commises par le gouvernement Sharon. Le racisme est à l'œuvre lorsque, précisément, on commence à dire « ces gens là », lorsque l'on globalise sans discernement en culpabilisant un groupe déterminé d'individus pour les exactions de quelques uns. C'est exactement ce qui est à l'œuvre lorsque le Président de l'UEJF explique que le Mrap et la LDH se prononceraient en faveur d'une manifestation contre tous les racismes, et non contre l'antisémitisme seul, parce qu'il leur serait impossible de prendre en compte le nouvel antisémitisme des arabo-musulmans. De la même façon, Patrick Klugman et Fabela Amara réduisent toute une génération de citoyens français à une minorité lorsqu'il fait part, dans Libération, de son souhait de « libérer la banlieue de l'antisémitisme ».

Ainsi, là où le MRAP dénonce des voyous antisémites, d'autres préfèrent voir des voyous antisémites arabo-musulmans. Qu'on me comprenne bien : ce n'est pas une simple question de sémantique anecdotique, mais un problème d'installation de stéréotypes ravageurs dont on sait qu'ils ont fait beaucoup de ravages dans l'histoire. L'égorgeur est arabe, le complotier est juif, le voleur est gitan, le fourbe est chinois, le fainéant est noir, l'alcoolique est polonais, etc. La focalisation excessive sur l'antisémitisme arabo-musulman issu « de quartier sensible » nous fait oublier que l'antisémitisme c'est autant le négationniste Robert Faurisson que Mohammed Iatréche, autant Serge Thion que Monder Sfar. Ainsi, quand Le Pen dénonce « la multiplication des actes antisémites sur le sol français (qui) est due à une immigration incontrôlée », l'homme du « détail » ne manifeste pas un amour soudain pour les juifs : il hiérarchise ses haines pour mieux diviser. Il est évident qu'après les arabes viendra le tour des juifs. N'oublions pas que la profanation du cimetière juif d'Herrlisheim a été précédé, dans la même région, par la profanation d'un lieu de culte musulman.

Eduquer, partager, réprimer : telles sont nos réponses au racisme. Eduquer par un investissement conséquent sur le terrain de la mémoire, de toutes les mémoires, ce qui suppose une valorisation et une prise en compte des histoires singulières de toutes les personnes qui vivent sur le territoire de France (Shoah, esclavage, colonialisme).

Enfin, l'urgence absolue est de **s'éloigner des réponses communautaires**, des attitudes qui enferment les hommes dans des identités rétrécies, et leur substituer la défense, la promotion, et la mise en acte de l'universalité de nos valeurs. **Créer ensemble les conditions d'un refus collectif et citoyen**, c'est à cette tâche que nous allons nous atteler dans les prochaines semaines en préparant une manifestation d'espoir, une initiative attendue contre tous les racismes et pour l'égalité des droits. Que l'on crache sur un juif parce qu'il porte une kippa, que l'on ferme la porte au monde du travail à un jeune maghrébin ou un africain parce qu'il n'a pas la bonne couleur de peau, que l'on discrimine les gens du voyage, la haine, la violence physique ou morale est la même. La douleur aussi. Quand un juif, un arabe, un musulman, un africain, un tzigane est attaqué dans sa dignité, c'est toute la France qui est blessée.

Paris, le 22 mai 2004

Conférence nationale du 31 janvier 2004

L'ethnicisation de l'école

Par Monique Lellouche
(secrétaire nationale)

Françoise Lorcerie est intervenue le 31 janvier 2004 lors de la Conférence Nationale sur le thème de « l'ethnicisation de l'école ».

Elle est interrogée par Monique Lellouche pour « Différences ».

Françoise Lorcerie est chargée de recherche au CNRS, IREMAM d'Aix-en-Provence.

Différences : « Dans ton livre, "L'école et le défi ethnique" (éd. ESF et INRP, 2003), tu consacres toute la première partie au "paradigme de l'ethnicité". Qu'entends-tu par là ? »

Françoise Lorcerie : Quand j'ai commencé ce travail (il a duré trois ans), j'ai recherché, comme toujours, ce qui avait déjà été écrit sur l'ethnicité. Cela m'a amenée à faire deux choix. D'abord, la littérature disponible perpétuait une confusion sur la notion d'ethnique. Les traités sur l'ethnicité prenaient la notion d'ethnique qui a cours en ethnologie, quand on décrit des « groupes ethniques » vivant sur un territoire donné, présentant telle et telle coutume. Et puis ils lui ajoutaient les développements que les sciences sociales ont apportés, après Weber, en montrant que les « relations ethniques » mettent en jeu, dans les sociétés modernes, des croyances que les gens développent sur leur propre origine et celle des autres. Ces croyances ne correspondent pas forcément à des différences de cultures, elle fondent des démarcations entre populations sur un même territoire, en fonction de marqueurs qui peuvent être



F. Lorcerie, P. Mairat et J.-C. Duliou.

raciaux, liés au nom, au lieu d'habitat, etc. De fait, dans les sociétés modernes, les gens identifiés comme d'origines différentes partagent les mêmes cadres sociaux : travail, école, trottoirs, magasins...

J'ai choisi d'éliminer complètement le premier sens d'ethnique pour mieux fouiller le second, celui qui concerne nos sociétés. Cela permet de dégager une famille de théories qui sont compatibles entre elles et éclairent les « processus ethniques » dans leur complexité. C'est cette famille de théories que j'ai appelée le « paradigme de l'ethnicité ».

Le second choix que j'ai fait, et il n'a pas été facile, c'est de balayer le mieux possible l'ensemble des théories qui pouvaient entrer dans ce paradigme, depuis la psychologie sociale (qui analyse la construction des identités sociales) jusqu'à la sociologie de la nation. Le paradigme de l'ethnicité a en effet une dimension politique constitutive, Weber l'avait noté au début du siècle, mais il n'y avait aucun essai qui prenne en charge cette dimension. Les dernières décennies avaient fait avancer dans la connaissance des aspects sociologiques des processus ethniques, mais leurs aspects politologiques avaient été négligés. Or on arrive par là à ce qu'on appelle couramment la question de l'intégration. La politique d'intégration concerne en effet la gestion de l'ethnicité par l'Etat : des populations sont vues comme différentes, car arrivées plus récemment que d'autres sur le territoire national, une démarcation se maintient alors même que les individus sont nés en France et ont la natio-

nalité française, comment l'action publique va-t-elle gérer cette démarcation ? en l'ignorant ? en s'en servant comme bouc émissaire ou comme alibi ? en s'efforçant de l'atténuer ? en reformulant un idéal inclusif de la nation ? La réflexion sur les logiques ethniques permet de lire les soubresauts de la politique d'intégration d'une façon moins journalistique qu'à l'habitude.

Différences : « En quoi le paradigme de l'ethnicité peut-il aider à comprendre ce qui se passe dans l'espace scolaire ? »

Françoise Lorcerie : Certains voudraient que l'école soit un « sanctuaire », un espace placé à l'écart de la société. Ils rêvent. Ni les élèves ni les professeurs n'abandonnent leurs identités sociales en entrant dans l'école. Ils restent eux-mêmes, tout en endossant des rôles scolaires : rôles d'élèves, rôles de professeurs. Il y a donc des processus ethniques dans l'espace scolaire, de même qu'il y en a à l'extérieur de l'école. Par exemple, les élèves se classent entre eux en catégories ethniques : les « blacks », les « blancs », les « arabes », etc., aussi bien dans l'école qu'à l'extérieur. « Français » prend dans leur bouche un sens ethnique : il renvoie à une différence supposée, en fonction de la couleur de la peau et du nom. Des expressions comme : « Ici, il n'y a pas de classe d'Arabes », ou bien « Nous, on est la classe des Arabes » se comprennent d'un bout à l'autre de la France. Mais ces identifications Eux-Nous sont instables, elles s'activent ou se désactivent selon

les circonstances. L'enseignant peut les utiliser comme matériau pour une éducation au vivre ensemble, ou comme une éducation au non-racisme, à condition de ne pas les traiter comme figées et typiques des identités des élèves : les identifications ethniques en sont seulement une facette que les élèves mettent ou non en avant (1).

Ceci dit, peu d'enseignants (trop peu à mon avis) sont sensibles au potentiel éducatif de l'ethnicité et à l'urgence éducative qu'elle recèle. Ils la vivent en majorité comme une agression de la part de certains élèves, sans se rendre compte qu'ils participent à la saillance de l'ethnicité. En effet, les théories prédisent et les études de terrain montrent que les enseignants font ou peuvent faire des jugements ethnicisés à propos des élèves, de leurs parents, des quartiers ; que la structure pédagogique des collèges ou des LP peut être biaisée ethniquement ; que l'ethnicité est un facteur explicatif du sentiment d'injustice éprouvé par les élèves et du risque de punition.

La méconnaissance des processus ethniques par les personnels scolaires contribue sans doute à la crise de l'école pour tous.

F.L.

(1) - L'ouvrage « L'école et le défi ethnique » contient des exemples de pratiques de classe. Voir aussi le numéro de décembre 2003 de la revue Les Cahiers pédagogiques, consacré à « L'école et la pluralité ethnique ».

Conférence nationale du 31 janvier 2004 (suite)

La laïcité en Europe en relation avec la singularité de la laïcité française

Intervention de Jean-Pierre Dubois (*), rapportée par Monique Lellouche

Depuis près d'un an, débats et réflexions sur la laïcité ont traversé notre mouvement, tout comme l'ensemble de la société française et des organisations. Dans ce contexte, pour approfondir l'analyse, il a été demandé à Jean Pierre Dubois d'intervenir sur le thème de la laïcité en Europe en relation avec la singularité de la laïcité française.

Tout d'abord, une très grande majorité de l'assistance a été enthousiasmée par cette intervention. En effet, professeur de droit public à l'Université de Sceaux-Paris 11, il domine parfaitement la question traitée, mais en plus, militant, vice-président de la LDH et secrétaire général adjoint de la FIDH pour l'Europe, il sait communiquer ses convictions.

Décrypter la laïcité

Il sera retracé ici ce qui m'est apparu personnellement intéressant pour décrypter la laïcité aujourd'hui et permettre d'avancer sur ce chemin semé d'embûches. Dès le départ, il a été précisé que le débat était piégé depuis le 23 avril au Bourget où le ministre de l'Intérieur a agité le problème des photos sur les cartes d'identité, ce qui n'était pas exempt de visées politiques. A partir de là, la question a déchaîné les passions ; mêmes celles et ceux qui étaient d'accord sur l'essentiel se sont déchirés sur ce sujet.

D'emblée, JPD insiste sur le fait qu'il est souhaitable de nuancer la vision d'une version spécifique de la laïcité française. Le Portugal et la Suède ont la même constitution que la France. Au Danemark, le luthérianisme est certes religion d'Etat mais 97 % des danois se disent non croyants ! Ce chiffre est moins élevé en France, ce qui montre bien la complexité des situations.



Une partie de la salle lors de la conférence.

De toute façon, le plus important est de réfléchir aux moyens pour faire partager les valeurs universelles (sans imposer de modèle toutefois) en établissant un dialogue avec ceux qui ont d'autres conceptions, d'autres histoires.

La sécularisation

La méthode utilisée par l'intervenant est le recours à l'Histoire. L'analyse historique va dédramatiser, si l'on peut dire, l'étude de la laïcité en démontrant que les luttes qui ont existé en Europe, et en France particulièrement, sont plus des luttes de pouvoir que des affrontements de convictions. Pendant très longtemps en effet, la confusion est totale entre le politique et le religieux. La séparation n'a pas de sens.

Antigone (442 avant JC), en proclamant que les lois non écrites qui exigent de donner une sépulture à son frère sont supérieures aux lois écrites, jette les premiers jalons d'une morale universelle à laquelle le pouvoir politique est assujéti, base d'un droit naturel. De la même manière, Saint Augustin (début du V^e siècle) écrit qu'au-delà du glaive temporel il y a le glaive spirituel (le Pape) auquel il faut obéir !

Les racines de la laïcité sont là dans la lutte du pouvoir politique contre la tutelle du pouvoir religieux de l'Eglise catholique à vocation universelle. Ainsi se construit lentement la sécularisa-

tion du pouvoir politique. On peut en donner comme exemple le gallicanisme en France (les rois de France veulent être les chefs de l'Eglise catholique), le schisme anglican.

L'Etat Nation s'est construit alors sur la sécularisation. La seconde étape de la sécularisation est celle des individus qui s'opère par le lien entre l'individu et l'espèce humaine « Chaque homme porte en lui-même la forme entière de l'humaine condition » (Montaigne). Ceci s'applique à tout homme et fondera l'école des droits naturels, inaliénables et sacrés, début de la théorie des Droits de l'Homme. Tout ceci va de pair avec la lente émergence de l'individu et témoigne de l'humanisme naissant. La réforme avec Luther (XVI^e siècle) fut très importante dans tout ce mouvement en libérant le chrétien. Non seulement, l'Eglise n'a pas à être un pouvoir politique, mais Luther remet en cause l'existence même du Clergé : il n'existe pas d'intermédiaire entre l'homme et Dieu, le Chrétien est libre dans le domaine de la croyance. Toutefois, il est tenu d'obéir aux Princes pour les choses de ce monde (ce qui fut apprécié des Princes...).

Au XVIII^e, en s'appuyant sur la Raison, les Lumières vont alors permettre l'émergence d'une pensée de la liberté individuelle et de l'égalité, garanties par le pouvoir politique indépendant du religieux. La Déclaration

des Droits de l'homme stipule que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses ». Dans ce contexte, la séparation est nécessaire pour fonder la liberté.

Comment comprendre alors, les affrontements entre la Révolution française et l'Eglise catholique qui la combat, sinon, là encore par un conflit de pouvoir. En effet la Révolution se doit de contrôler l'Eglise catholique ; ainsi les prêtres doivent jurer allégeance dans le cadre de la constitution civile du Clergé. La République arrachera l'Ecole à la religion et à l'Eglise qui mit fort longtemps à admettre les principes de la Déclaration des droits de l'Homme.

La séparation institutionnelle

Vu ces enjeux, on saisit mieux l'apreté de la lutte pendant plus d'un siècle. La loi de 1905 signera une sorte d'armistice instaurant une séparation institutionnelle stricte en France.

C'est cela qui fait la différence avec d'autres pays européens. Par exemple, en Allemagne, il existe l'instruction religieuse dans les écoles publiques, mais les familles obtiennent des dispenses si elles le souhaitent. Des impôts financent les religions, mais tout contribuable se déclarant d'un culte ou non peut demander que sa contribution soit affectée aux dépenses sociales.

Cet exposé nous invite à mieux cerner la complexité de la laïcité en Europe, liée aux différentes histoires, aux rapports de Pouvoir, à nuancer la singularité de la laïcité en France et nous invite à un dialogue toujours fructueux avec les autres pays notamment européens.

(*) - Professeur de droit public à l'Université de Sceaux-Paris 11, militant, vice-président de la LDH et secrétaire général adjoint de la FIDH pour l'Europe.

Appel citoyen du « Collectif Droits de l'Homme »
(à la veille des élections au Parlement Européen dans une Europe à « 25 »)

Pour les droits des Roms en France et en Europe

Par Bernadette Hétiér

Le Collectif a lancé, au premier trimestre 2004, un Appel Citoyen « Pour l'accès des Roms aux droits fondamentaux. »

Et appel, qui a déjà recueilli quelque 1 500 signatures, a été rendu public lors de la journée du 30 avril qui a vu se dérouler le matin une Conférence de Presse au siège de MDM, en présence de nombreux journalistes et sympathisants, et le soir lors d'une projection suivie d'un débat, dans les locaux du Conseil Régional d'Ile de France, du film « CARAVANE 55 », réalisé par Anna Pitoun et Valérie Mitteaux, Prix spécial du Festival international des films des droits de l'homme : « Le 6 mars 2003, la petite communauté roms qui s'était réfugiée à Achères est expulsée, les caravanes sont détruites, une enfant est arrêtée à l'école. Le film

montre les images tournées en direct de cet événement et comment la municipalité est entrée en résistance et a tenté par tous les moyens dont elle disposait de s'opposer à cette expulsion et d'exercer son devoir de solidarité envers les familles roms qui avaient cherché refuge sur son territoire. En 2003, ce sont 6 250 personnes qui ont dû, dans des circonstances similaires, quitter leur lieu de vie sous pressions policières ».

Le Collectif et les nombreux citoyens et militants qui avaient répondu à son invitation, étaient les hôtes de Francine Bavay, vice-présidente (Verts) du Conseil Régional, chargée du Développement social, de l'économie solidaire, de la santé et du handicap.

La Conférence de Presse a été ouverte par **Claude Moncorgé**, président de MDM, qui a lancé un nouveau cri d'alarme à propos de la situation humainement désastreuse des Roms migrants venant de l'Est de l'Europe. Soumis d'où qu'ils viennent et où qu'ils se trouvent, à des discrimina-

tions et à des alertes quotidiennes, ils se retrouvent «ballottés» contre leur gré à travers le continent, pris en étau entre les collectivités locales qui recherchent leur éviction et l'Etat qui tente de les soumettre à des retours forcés, bien que leur présence dans la zone Schengen ne soit pas irrégulière.

Laurent El Ghozi, président de l'ASAV et maire adjoint de Nanterre, a rappelé que son association s'intéresse depuis 1989 à ceux que l'on qualifia à l'époque de « Tsiganes roumains de Nanterre ». Les 15 dernières années ont vu la persistance de politiques « imbéciles » face aux questions fondamentales que posent ces migrants pauvres. Ballottés entre la ségrégation – matinée d'assistance minimale humanitaire (telle que par exemple la domiciliation offerte à quelque 1 500 Roms par l'ASAV) – et des expulsions inhumaines au nom de la doctrine de « Zéro immigration » et « Zéro Roms dans les Hauts de Seine ». Les politiques d'« aide au retour » (pécule et pro-

gramme de « réinsertion » en Roumanie) mises en œuvre par l'OMI n'ont intéressé que 120 personnes parmi lesquelles 80 à 90 sont revenues en France dans les mois suivants, tant restent invivables la misère, la faim et l'exclusion sociale. Alors même qu'en France l'Etat subventionne des associations apportant une aide humanitaire, les membres et travailleurs sociaux de ces mêmes associations tombent paradoxalement sous le coup du délit « de solidarité » et risquent de ne plus pouvoir obtenir pour les personnes assistées le bénéfice de l'Aide Médicale d'Etat, drastiquement remise en cause par les pouvoirs publics. C'est à juste titre qu'on peut dire que Les Roms roumains sont victimes d'une « triple peine » puisqu'ils subissent la prison en France, l'expulsion, puis, à nouveau, la prison en Roumanie.

Michel Tubiana, président de la LDH, a souligné que le 1^{er} mai 2004 ouvrira à des ressortissants de nouveaux pays le droit, à défaut de s'établir, du moins à la libre circulation. Il convient de se rappeler que, naguère, l'asile a été consenti à des Roms de Hongrie, considérant que le fait d'être victimes de discriminations leur ouvrait le droit d'aller « ailleurs ». La Mission effectuée en Roumanie en été 2003 par Médecins du Monde et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) a confirmé, s'il en était besoin, combien les Roms sont victimes de discriminations dans leur pays de nationalité. L'appareil coercitif de l'Etat a lâché la bride à des pouvoirs appliqués arbitrairement, avec la violence des évacuations de sites, destructions de biens et enfermements qui sont d'autant plus détestables qu'assurés d'impunité. Quant aux arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, ils sont justifiés par une insuffisance de ressources qui rappelle que la France



répugne à renoncer à sa vieille tradition de « délit de vagabondage ». L'ensemble de ces procédures visent, à l'évidence, à punir, pour ne pas donner envie de revenir ». Mais, des lois effectivement « imbéciles » ne sauraient empêcher de (re)venir, envers et contre tout, celles et ceux qui fuient les persécutions. Refuser de les accueillir et de les intégrer serait une nouvelle forme de « Non-assistance à personnes en danger » autant que de refus d'asile, alors même que le dernier projet de Directive Européenne sur les procédures d'asile constitue un vrai scandale.

Bernadette Hétiér, secrétaire nationale du MRAP, a rappelé que l'acharnement politique et administratif contre les Roms constitue une autre forme de harcèlement pour « délit de pauvreté ». D'autant plus intolérable que le 1^{er} mai marque l'entrée au sein de l'Union Européenne, sur 75 millions de nouveaux citoyens de l'Union, de quelque 2 millions de Roms des 5 pays d'Europe centrale, jouissant de la citoyenneté européenne (ils devraient être rejoints en 2007 par 2 millions encore de Roms roumains et bulgares) et du droit à la libre circulation et à la libre installation qui sont à l'origine même du projet des pères de l'Europe, durement limité, il est vrai, par le « moratoire » de 2 à 7 ans (2+3+2, sous la vigilance la Commission) que 14 des « 15 » ont décidé d'imposer à l'exercice du droit à la libre installation par les citoyens des nouveaux pays membres (au premier rang desquels les Roms). Les récentes émeutes de la faim (mars 2004) des Roms de Slovaquie soumis à une pauvreté infra-humaine, appellent d'urgence une prise de conscience et une détermination à agir. C'est à tous les citoyens des pays de l'Union qu'il incombe de se mobiliser, non plus seulement – et trop tard – auprès des parlements et gouvernements nationaux, mais auprès des instances européennes (Commission, Parlement Européen, Conseil des Chefs d'Etat et de Gouvernement), à l'étape où s'élaborent les politiques et législations Européennes, d'application obligatoire dans les pays membres (par exemple le projet de Directive sur les procédures d'asile, célébré par le dernier Conseil Justice et Affaires Intérieures, et dont la Coordination Française pour le Droit d'Asile a purement et simplement demandé le retrait.) Il est urgent de savoir, par des actions en réseau, nationales et transfrontières, faire pression pour que ces politiques et



Le 15 mars 2004, à Aix-en-Provence, au cours d'une manifestation bien sympathique, les Gens du Voyage ont fait entendre leur voix, pour que soient reconnus enfin leurs droits (photos André Luzy).

législations, du domaine de la Justice et des affaires intérieures, respectent les droits fondamentaux des Roms que, par ailleurs, les projets et aides de la Commission sont censés promouvoir en Europe de l'Est.

Michel Fèvre, au nom du Collectif Droits de l'homme ROMEUROPE et Comité des soutiens, a présenté l'Appel Citoyen en insistant sur la nécessaire complémentarité entre des actions à long et moyen terme qui sont du ressort de l'Etat, et les réponses à des besoins urgents au niveau local, en particulier en matière de relogement des personnes en situation difficile, qui sont largement du ressort des Collectivités territoriales. A ces dernières, le Collectif demande avec force la construction de « projets » du type de ceux qui sont actuellement mis en œuvre à Achères (Yvelines), avec la prise en charge de trois familles par la municipalité, à Lieusaint (Seine-et-Marne), par le biais d'une Convention municipalité-agglomération-préfecture qui porte sur l'accueil et l'insertion de 20 familles, ou encore à Choisy, dans le Val de Marne où, hors cadre d'une convention, la municipalité a assuré le relogement de trois familles. Ce sont là des pratiques de « rupture » positive avec l'ambiance générale. Il est urgent que les vies cessent d'être brisées. L'Appel citoyen, né des contacts qui ont suivi le Forum Social Européen (qui avait vu l'organisation de deux séminaires sur et avec les Roms), est officiellement lancé ce soir au Conseil Régional, où aura lieu la projection du film « Caravane 55 », tourné à Achères par Valérie Mitteaux et Anna Pitoun. Le désir du Col-

lectif est de voir se poursuivre l'organisation de réunions publiques, avec débat et présentation de l'Appel, par les Comités de soutien dont font intégralement partie les Roms, acteurs de leur propre lutte. Ces réunions, outre la projection de films, pourraient également être animées par la présence de musiciens roms. Il s'agit, notamment, de pousser les collectivités locales à demander le soutien tant de l'Etat que de l'Union Européenne.

Michèle Mézard, médecin coordonnateur de Médecins du Monde, centre son intervention sur les dégâts médicaux constatés par MDM au sein des populations roms, très majoritairement roumaines. Depuis 1992, MDM a développé des actions de promotion de la santé, en partenariat avec l'ASAV en Ile-de-France, mais aussi à Lyon, Strasbourg, Nantes et Bordeaux. En Ile de France, MDM se rend sur les lieux de vie (bidonvilles, squats). MDM a constaté qu'en 2003, la population rom était passée de 1400 à 1800. Cette augmentation du nombre des personnes est à contraster avec les déclarations du ministre de l'Intérieur qui a annoncé un mouvement contraire. Cette situation prouve que les politiques suivies sont un échec. Malgré des conditions de vie indignes, les motivations des personnes à émigrer restent d'autant plus fortes qu'en Roumanie la misère et les discriminations sont cause d'une véritable impossibilité de survie. Tout au long de l'année se sont multipliées les expulsions des lieux de vie qui se sont constitués par affinités, liens familiaux ou origine géographique.

Douze groupes de Roms ont été « évacués » au total 41 fois. Un seul groupe a été chassé 14 fois, ce qui représente, au total, 6 240 déplacements de personnes. Il s'est agi d'évacuations par la force aussi bien que d'« expulsions déguisées », sous pressions policières (« vous devez partir avant le... », « si vous ne partez pas de vous-même, vous serez arrêtés », « vous serez renvoyés en Roumanie », « votre caravane sera cassée... »). Les répercussions en sont tragiques pour les enfants (notamment ceux chassés du squat de Montreuil qui ont été fouillés à corps), mais plus généralement dans la mesure où elles accroissent la précarité (perte des maigres biens détruits avec les caravanes, notamment à Achères, où a été tourné le film « Caravane 55 »). Sur le plan médical, il a été détecté des cas d'hypertension sévère, tout comme des interruptions de soins, de traitements ou de vaccinations, lourdes de conséquences. Ceci a provoqué des conséquences individuelles irréparables pour certains malades (cas de gangrène et d'amputation d'un pied ; séquelles oculaires ; séquelles cérébrales...). Mais les interruptions de traitement, en particulier de maladies telles que la tuberculose, ont pour effet de créer des bacilles résistants aux antibiotiques : au-delà des conséquences individuelles, ont donc également été générées des conséquences très graves en matière de « Santé Publique ».

Le Collectif Droits de l'Homme Romeurope annonce enfin la création d'une association de Roms – Identité Rrom – qui poursuit le double but de défense des droits des Roms et de mise en œuvre de projets (par exemple organisation de concerts par des musiciens roms). C'est cette association qui est destinataire des signatures de l'Appel Citoyen.

Le débat public

Le débat de la soirée organisée au Conseil Régional d'Ile de France a permis à un certain nombre d'élus de collectivités territoriales d'exprimer leur engagement en faveur de l'accès des Roms aux droits fondamentaux. Francine Bavay a souligné que le Conseil Régional est très sensibilisé à la présence des Roms migrants - déjà Européens ou encore « sans-papiers » - autant qu'à celle des Gens du Voyage français qui souffrent d'un déficit de 80 % des aires de stationnement prévues par

Composition du Collectif Droits de l'Homme Romeurope

- ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement).
- ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs).
- AVER (Association AVER de recherche et d'action sur toutes les formes de racisme).
- CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués).
- GISTI (Groupe d'information et de soutien avec les travailleurs immigrés).
- Identité Rrom.
- LDH (Ligue des droits de l'homme).
- MDM (Médecins du Monde).
- MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).
- Mouvement catholique des gens du voyage.
- Romani Baxt (Destin Rrom).
- Ternikano Berno (Cercle de la jeunesse).
- URUVIF (Union régionale des associations de voyageurs d'Ile de France).
- Ainsi que, dans la région Ile de France, les Comités de soutien de Fontenay sous Bois, de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de Saint Michel sur Orge, de Savigny-Lieusaint-Melun, du Val de Marne...



L'absence d'aires de repos ou de passage, pourtant prévues par la loi, obligent les Gens du Voyage à stationner sur des espaces communaux peu adaptés et d'où ils sont régulièrement expulsés... (photos André Luzu).

la Loi qui reste largement inappliquée. Seule la « résistance citoyenne » - à l'opposé même du « fait du Prince » - permettra de veiller à l'exercice du droit fondamental au logement, de s'opposer aux expulsions, de garantir la scolarisation. Jacques Gaillot, évoquant les expulsions à l'aube, a constaté qu'on ne prend pas « le chemin de l'Union Européenne que l'on veut » et rappelé qu'à Achères, où il avait été invité, l'action conjointe de la Mairie, du Collectif de soutien, des Roms et de la paroisse a prouvé que « là où on lutte ensemble, on gagne souvent ». Le représentant du maire d'Achères rappelle que la ville, développée autour du chemin de fer, est aussi un carrefour de richesses culturelles. Les Roms, arrivés dans la ville le 26-04-2001, y avaient été accueillis par le repas de l'amitié. Si la profanation de tombes en Alsace de ce vendredi est de l'ordre de l'« abominable », l'expulsion violente du 6 mars 2003, c'est aussi de l'« abominable ». Le maire de Lieusaint décrit le projet d'intégration qui a regroupé 24 familles dont la moitié vivront bientôt dans des logements et qui a été construit en partenariat entre services de l'Etat, préfecture, mairie et associations, assorti d'un processus dérogatoire de régularisation par la préfecture. Ce projet montre que des partenariats actifs permettent de trouver des solutions locales efficaces, humaines et peu coûteuses (2 500 à 3 000 euros par personne, bien en deçà de celui d'expulsions à la chaîne...). L'expérience originale et réussie de formation agricole et d'insertion professionnelle des Roms de Fontenay a été décrite. Ribana et Pierre sont

intervenus pour porter témoignage au nom des Roms : Ribana dont le groupe a vécu 14 évictions dévastatrices par la force, qui laissent des séquelles physiques et psychologiques profondes ; Pierre qui est l'une des personnes à l'origine des efforts déployés pour parvenir à la création, dans les difficiles conditions de vie des Roms, de la nouvelle association Identité Rrom qui se propose de « changer l'image des Roms ».

Les actions à mener

Parmi les actions à mener, soutenues par les élus et les citoyens, on retiendra notamment : lancement, dans le cadre du droit de pétition Européen, d'une Pétition pour le respect des droits des Roms avec l'objectif de recueillir un million de signatures, utilisation du film Caravane 55 pour sensibiliser les élus (en particulier du Conseil Régional d'Ile de France) et les citoyens, action de la Région Ile de France (la plus riche d'Europe) auprès du gouvernement français et des instances Européennes, organisation de manifestations de solidarité citoyenne, scolarisation des enfants et formation qui vont dans le sens de la régularisation, multiplication des initiatives locales pour « personnaliser les Roms et régulariser les politiques publiques » ; resituer cette lutte dans le cadre de la résistance au « combat contre les pauvres » ; poursuite des actions auprès des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe).

Appel Citoyen pour l'accès des Roms aux droits fondamentaux

En Europe les Roms subissent des discriminations depuis longtemps. Leur situation est particulièrement préoccupante en Roumanie, où elle a été dénoncée à plusieurs reprises tant par les Nations Unies (rapport du PNUD) que par diverses ONG (rapport de septembre 2003 Médecins du Monde / Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme) : l'accès à l'emploi, l'accès aux soins, l'accès à l'école pour les enfants leur sont dans les faits refusés.

Chassés par le racisme et la misère quelques milliers de ces Roms ont trouvé refuge en France.

La France a le devoir d'anticiper l'intégration de ces Roms qui dans une Europe en élargissement seront prochainement nos concitoyens.

Au lieu de cela, tout l'appareil d'Etat, à commencer par le Ministre de l'Intérieur, est mobilisé dans des opérations systématiques et médiatisées de répression brutale contre les familles roms. Sur ordre des Préfets, des familles entières, avec femme et enfants, sont jetées à la rue. Aucun dispositif n'est prévu pour les accueillir. Leurs abris sont ensuite détruits au bulldozer avec toutes leurs affaires personnelles à l'intérieur.

Faute de pouvoir les expulser aisément, l'Etat et ses représentants, hélas souvent aidés par certains maires, font tout ce qui est inhumainement possible pour leur rendre toute vie impossible. Nous n'acceptons pas que les pouvoirs publics continuent à commettre en notre nom, ces exactions !

En ne prenant pas en compte leurs situations sociale, économique et administrative, l'Etat français est complice du développement de pratiques mafieuses qui exploitent ces populations sans toit ni droit.

Des élus commencent à manifester leur solidarité avec les Roms rejoignant ainsi des centaines de personnes qui leur ont apporté une aide. Nous prenons acte de cette prise de conscience.

Nous demandons :

● Que cessent immédiatement les expulsions des terrains, de squats

où se sont réfugiées les familles, ainsi que les reconduites à la frontière et les charters.

● La régularisation de la situation administrative des Roms qui en font la demande.

● La mise en place d'un plan d'insertion au niveau national et l'obtention rapide d'un titre de séjour leur permettant de travailler légalement.

● La mise en place de moyens d'urgence permettant d'accueillir les familles dans des hébergements en dur, où elles pourraient disposer d'eau, de chauffage, d'électricité, de sanitaires.

● L'accès gratuit aux soins pour tous.

● La scolarisation de tous les enfants avec une aide de l'Etat aux communes pour les fournitures scolaires, la cantine.

● L'application de la loi, permettant la domiciliation des Roms dans les CCAS nécessaire à l'obtention de la CMU, de l'AME ou à la scolarisation des enfants.

● L'organisation très rapide (et avant la fin de l'hiver) de tables rondes régionales réunissant les Préfets et maires concernés, les services sociaux, les représentants associatifs et les représentants des Roms, pour mettre en place un plan global d'insertion de ces familles. C'est ainsi que pourront être résorbés les bidonvilles, dans la dignité et le respect des droits.

● L'intervention, au plan européen, pour que cessent les discriminations et que soit défini un plan d'aides aux pays concernés.

● La lutte contre les stigmatisations par la reconnaissance de l'identité culturelle romane en tant que partie intégrante du multiculturalisme européen.

Nous considérons que si la responsabilité de la mise en place de telles mesures incombe d'abord à l'Europe, à l'Etat et aux Collectivités territoriales, nul n'est dispensé du devoir de solidarité.

Pour signer cet appel citoyen vous pouvez :

● Renvoyer un exemplaire avec vos nom, prénom, fonction et coordonnées (si vous le souhaitez) à Identité Rrom (association récemment constituée par les premiers militants Roms) : 7, avenue Gambetta, 94700 Maisons Alfort.

● Ou utiliser le courrier électronique : identite.rom@wanadoo.fr

L'Irak, un an après

Par Alexandrine Vocaturo (RH) et Yves Marchi

A propos de l'Irak

● Malgré les mises en garde adressées par nombre de gouvernements ou de responsables politiques sur les dangers de voir, en cas de guerre, l'Irak sombrer dans une situation ingérable et le chaos.

● Malgré les mobilisations qui dans le monde entier exprimaient le rejet quasi unanime d'une intervention dangereuse, illégale et meurtrière pour la population irakienne.

● Malgré les appels pressants à se conformer aux décisions de l'ONU, le gouvernement des États-Unis a utilisé avec le cynisme le plus complet sa suprématie militaire pour dénouer une crise qu'ils avaient eux-mêmes entretenue, donnant, en l'occasion, le primat à la force sur le droit.

Par la détermination à imposer coûte que coûte par les armes s'il le fallait leur domination planétaire - économique, politique, culturelle - ils ont inauguré une nouvelle phase dans les relations internationales : l'emploi de la force et de l'intimidation au service de l'unilatéralisme, allant jusqu'à utiliser le concept de guerre préventive.

La désillusion

L'optimisme américain, l'autosatisfaction après la défaite rapide de Saddam Hussein auront été de courte durée. Avec l'occupation de l'Irak, se sont trouvés posés de façon pressante tous les problèmes de fond que les Américains avaient dédaigneusement repoussés d'un revers de main, et l'Irak et le peuple irakien se trouvent plongés dans une situation dramatique sans issue satisfaisante.

Si l'impréparation totale des occupants - ou leur peu d'intérêt - à répondre aux besoins quotidiens de la population irakienne a été manifeste dès les premiers jours dans des secteurs aussi importants que la sécurité, la santé ou l'approvisionnement en eau, électricité et nourriture, le démantèlement complet d'une administration, baasiste par intérêt plus que par conviction, a créé une situation totalement anarchique.



Et en l'absence d'administration de rechange ce sont souvent les intérêts communautaires qui ont pris le dessus pour le contrôle des villes et des populations.

La mise en place par les occupants d'un gouvernement « fantôme » - miné dès le départ par des rivalités personnelles, politiques ou communautaires - n'a fait qu'ajouter le discrédit au chaos.

Un chaos annoncé

Avant même le début de la guerre, des rivalités irréductibles entre « personnalités » irakiennes en exil, coupées de tout contact avec leur pays, sans aucune représentativité populaire, s'étaient traduites par l'impossibilité d'arriver à un accord, malgré les pressions américaines. Cet échec à mettre sur pied un gouvernement irakien en exil laissait déjà présager les difficultés à venir en Irak même.

Sur place, avec la répression du gouvernement Saddam Hussein, l'absence de mouvement d'opposition organisé par la population en dehors de toute appartenance communautaire annonçait les difficultés qu'il y a aujourd'hui à transmettre le pouvoir à une autorité politique un tant soit peu légitime et admise provisoirement par l'ensemble des irakiens. Faisant fi de cette situation, voulant faire croire que la seule chute de Saddam Hussein allait tout régler, les

En tout état de cause, pour les Américains, il ne s'agirait que d'un transfert limité, évolutif. Le Secrétaire d'Etat américain Colin Powell a souligné que les Irakiens devront déléguer une partie de cette souveraineté aux forces de la coalition sous commandement américain.

Sans autorité sur les programmes de reconstruction, sur les grands choix économiques déterminant l'évolution future de l'Irak, ni sur l'engagement des troupes d'occupation américaines, le pouvoir transféré reste des plus limité, un artifice, un trompe-l'œil.

Et même si monsieur Mahdi Al Hafez, pressenti par les Américains pour être le futur Premier Ministre irakien, déclare qu'il veut limiter le rôle de la coalition et mettre sur pied un partenariat direct avec l'ONU, la nomination de monsieur Negroponte comme ambassadeur américain en Irak augure mal de la liberté d'action et de l'indépendance du futur gouvernement irakien. L'Irak risque bien de passer sous protectorat américain...

Un plan inacceptable

Sans nul doute un transfert total n'est pas réalisable dans une situation aussi confuse. Mais pour préserver au mieux les choix qu'un gouvernement légitime aura à faire, un certain nombre d'exigences doivent être respectées.

● L'Irak doit retrouver au plus vite la souveraineté sur l'entièreté de son territoire et sur l'entièreté de ses richesses, pétrolière notamment.

● L'Irak doit être le seul maître de ses choix économiques en particulier ceux concernant le statut juridique des grandes entreprises et des réseaux de distribution.

● L'Irak doit pouvoir choisir ses partenaires tant pour les activités commerciales que pour la reconstruction de ses infrastructures.

Dans un domaine plus institutionnel et sans pour autant décider à la place des Irakiens, il est un certain nombre d'exigences qu'il faut satisfaire. Le refus de la partition de l'Irak doit amener à mettre en avant et à faire émerger des projets fédérateurs respectueux des droits des minorités qu'elles soient politiques ou reli-



gieuses dans un esprit de laïcité et d'équilibre.

C'est également dans le domaine de la justice que se mesurera la souveraineté du peuple irakien : souveraineté pour juger les militaires américains responsables de crimes de guerre ? Souveraineté encore dans le procès de Saddam Hussein qui doit être l'occasion pour les Irakiens de tourner une page de leur histoire et d'en écrire une nouvelle. Et pour cela il faudra qu'ils puissent prendre pleinement connaissance des crimes du régime de Saddam Hussein mais aussi des aides et des complicités dont il a bénéficié de la part des pays occidentaux, États-Unis en tête.

Préalables à exiger

Alors même qu'ils ont créé le chaos en court-circuitant le rôle de l'ONU dont une des missions principales est de prévenir les conflits, les États-Unis veulent aujourd'hui l'intégrer dans un règlement de la question irakienne...

Contradiction ou changement de stratégie ; en tout état de cause cette proposition n'a pas été faite sans calcul ni arrière-pensée. Le risque est grand de voir les États-Unis instrumentaliser l'ONU. Cependant la situation en Irak est trop grave pour rester les bras croisés et assister avec délectation au spectacle de l'enlèvement des États-Unis dans le bourbier irakien.

Ce serait pour le moins irresponsable lorsque l'on connaît les conditions de vie du peuple irakien et quand on sait que c'est lui qui paye

le plus chèrement la dégradation de la situation. Néanmoins l'engagement de l'ONU doit être soumis à un certain nombre de préalables et de conditions.

- Agresseurs, les États-Unis ne peuvent prétendre jouer de rôle prépondérant, cela implique leur éviction de tout organe de décision ou de commandement au sein de l'ONU ; c'est la crédibilité même de cette institution qui est ici en jeu.

- Les troupes américaines doivent impérativement être placées sous commandement exclusif de l'ONU, dans le cadre de missions fixées par cette dernière uniquement.

- La responsabilité des États-Unis dans cette guerre illégale doit nécessairement impliquer la prise en charge financière de toutes les actions de l'ONU en Irak, sans préjuger des réparations que l'Irak est en droit d'exiger des États-Unis et des pays de la coalition, de la même manière que eux, Irakiens, ont été condamnés à prendre en charge la reconstruction du Koweït.

D'autres garanties restent à définir de façon à obtenir le maximum de gages devant préserver l'indépendance de décision et d'action de l'ONU. Demandeurs, les États-Unis ne sont pas réellement en position de force. Dans cette situation de réelles garanties peuvent être exigées.

Difficile à obtenir sans doute de la part de gouvernements qui jouent l'apaisement avec les États-Unis et qui peuvent prendre prétexte d'une réactivation de l'ONU pour mettre un terme au différend qui les a opposés

au gouvernement Bush au moment du déclenchement de la guerre.

C'est à nous aujourd'hui d'intervenir sur le processus et le contenu même du règlement de la question irakienne en pesant sur les décisions de nos gouvernements. Dans ce cadre, des actions restent à définir ; on ne peut pour cela se contenter de la célébration rituelle d'une "messe" anniversaire le jour de la déclaration de la guerre.

La puissance des États-Unis ne doit pas nous dissuader de leur demander des comptes, leur puissance ne peut exonérer les États-Unis de nous les rendre.

Des raisons d'espérer

Dans ce tableau assez noir de la situation, loin de la médiatisation des affrontements communautaires, nombre d'Irakiens ont montré leur volonté de maintenir un Irak uni et libéré de toute occupation étrangère. Encore minoritaires, les actions communes de résistance, par-delà les appartenances de chacun, sont là pour en témoigner.

Résister ensemble c'est préparer pour plus tard un « vivre ensemble » et construire un avenir commun. C'est cela qui donne des raisons d'espérer.

Avec les interventions militaires en Afghanistan et en Irak, pour assurer leur domination impériale, les États-Unis ont fait entrer le monde dans une ère nouvelle, celle de la guerre permanente. La résistance inattendue qu'ils rencontrent en Irak, les contrecoups dans des pays comme

la Pologne et l'Espagne, les questionnements qui se font jour au sein même des gouvernements de la coalition, peuvent tempérer l'arrogance américaine et contribuer à un changement d'attitude des États-Unis.

Si les effets de la guerre sur la campagne présidentielle aux États-Unis ne peuvent être véritablement mesurés, nul doute que ce qui se passe en Irak, en dehors des déclarations de campagne, aura des répercussions sur la stratégie de la nouvelle administration américaine... Changement de stratégie... Pour atteindre les mêmes buts !

En dehors d'une défaite électorale des républicains qui n'aura que peu d'effets sur le cours profond de la politique américaine en Irak, le changement ne peut venir que d'une opinion publique qui évolue lentement et qui commence à prendre conscience des ravages commis par les choix de ses gouvernements.

Abusée par les mensonges dans un premier temps, elle commence à se rendre compte qu'elle a été manipulée et à comprendre maintenant pourquoi Américain, on peut se sentir mal aimé...

Avec le développement de la résistance et la mort des premiers soldats américains, elle commence à admettre que l'instauration de la démocratie n'est qu'un prétexte destiné à masquer des projets moins avouables ; le scandale des tortures peut accélérer la réflexion.

Dans ces conditions, il nous faut être attentifs à ce que les citoyens américains continuent les remises en cause amorcées et prennent davantage conscience encore :

- Que c'est leur politique qui crée et alimente bien souvent les conditions d'un terrorisme qu'ils se veulent combattre, et qu'on ne peut rester longtemps en sécurité lorsque l'on fait régner l'oppression et que l'on accepte les dénis de justice.

- Que leur politique totalement partisane dans le conflit israélo-palestinien leur ôte tout crédit et cristallise contre les États-Unis une hostilité grandissante.

- Enfin que le monde n'est pas partagé de façon binaire entre « Gentils » et « Méchants » - « Civilisés » et « Barbares » - où, d'une manière tout à fait étonnante, ce sont ceux qui mènent la guerre technologique qui revendiquent la Civilisation...!

Plus que jamais, il nous faut construire un monde solidaire et le développer en aidant les Américains à poursuivre dans la voie des remises en question et des luttes communes... De façon délibérément provocatrice, à nous de les aider à se délivrer du Mal !

Différences

mrap

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

N° 251 - JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2004 - TRIMESTRIEL

vivre ensemble avec nos différences



Vivre ensemble avec nos différences 16-17-18 mars 1984 Maison de l'Unesco Paris Renseignements : 89, rue Oberkampf 75011 Paris Tel. (1) 806 88 00



Assises Nationales Contre le racisme

Combats du siècle et d'aujourd'hui
contre le racisme sous toutes ses formes

Afrique du Sud : combat contre l'Apartheid
liberté pour l'Afrique australe

55 ans de combat pour le droit des peuples, pour la paix

30 ans de luttes pour le droit des immigrés
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

NUMÉRO SPÉCIAL : RECUEIL D'AFFICHES
55 ans de combat
contre le racisme et pour l'égalité des droits

55 ans de mobilisation continue contre le racisme et pour la citoyenneté

de Paul Muzard

Membre de la présidence du MRAP

En cette année 2004, le MRAP célèbre son 55^e anniversaire. Années de luttes après l'abomination de la Shoah, après les combats contre l'occupant nazi et ses déportations vers les camps de la mort, pour sauver ceux qui pouvaient l'être. Puis lutte contre l'oubli, pour que la promesse du « plus jamais ça ! » ne soit pas un vain mot que l'arrêt de la dénazification voulu par certains portait déjà à de honteux compromis.

De cette période, le MRAP naissant a gardé une profonde répulsion contre tout ce qui humiliait les hommes, les femmes et les enfants, contre l'abomination de la peine de mort et les massacres coloniaux, contre le racisme qui voudrait que l'autre n'existe pas.

Il a lutté pour la décolonisation, notamment celle de l'Algérie dont la guerre a eu ses prolongements en métropole, du 17 octobre 1961 à Charonne. Le MRAP a résisté au racisme dont ont été victimes les immigrés venus des anciennes colonies et qui travaillant à nouveau pour son colonisateur ont retrouvé les discriminations dont certaines continuent de frapper même leurs enfants nés français. Le MRAP n'arrête pas les combats, encore aujourd'hui, contre tous les racismes ; racisme indivisible qui refuse les hiérarchies de la haine : antisémitisme, islamophobie, judéo-phobie, peu importent les dénominations quand il s'agit de la dignité de l'homme. Personne ne doit être oublié.

Tout au long de son histoire, le MRAP n'a cessé de proclamer la valeur de la vie, depuis Ethel et Julius Rosenberg dont des militants veulent jusqu'à aujourd'hui faire vivre le souvenir, l'honneur, à Mumia Abu-Jamal et à Léonard Peltier ; depuis les luttes contre l'apartheid en Afrique du Sud en passant par les bidonvilles et toutes les victimes de l'immigration, et encore le meurtre de Brahim Bouaram jeté dans la Seine un premier mai.

Les combats sont incessants pour défendre les gitans, à la fois voyageurs et errants, défendre les sans papiers et les « clandestins » victimes de l'exploitation et de l'endettement de leurs pays par les nations riches.

Le MRAP finalement a été, depuis 55 ans, de tous les combats pour la Paix : Kosovo, Afghanistan, Irak, conflits africains dont le Rwanda et la zone des Grands Lacs...

Cette présence sur tous les fronts de la Paix en a fait une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ONU ; c'est à ce titre que Jean-Jacques Kirkyacharian représente le Mouvement à la sous-Commission des Droits de l'Homme à Genève.

Toute cette histoire, rappelée à grands traits, est aussi la Mémoire du MRAP. La fidélité de la mémoire nourrit les combats contre tous les racismes ; elle doit être un des socles qui soude entre eux, tous les militants, tous les comités locaux, socle sans lequel s'effriteraient l'énergie et la force, grâce auxquelles le MRAP est un Mouvement.

Au nom de la rédaction, je tiens à remercier les artisans de ce numéro, Renée, Paul, Bernardette, Jean-Jacques et Evelyne qui ont permis de relever ce nouveau défi. Je souhaite aux adhérents du MRAP un bon 55^e anniversaire avec l'espoir que les lecteurs de « Différences » apprécieront ces pages relatant le noble combat pour la dignité, les Droits de l'Homme et l'amitié entre les peuples.

J.-C. Dulieu
responsable de « Différences »



Pour le 55^e anniversaire du MRAP, tee-shirt vendu aux CL et membres du MRAP : 10 €. Pour passer commande contactez le siège du MRAP.

Combats du siècle et d'aujourd'hui

P. Muzard

Le MRAP est né dans la tourmente

C'est la tourmente d'une destruction de l'homme ; la xénophobie et l'antisémitisme, à la veille de la Deuxième guerre mondiale, sont virulents. Les lois et l'idéologie viendront les conforter.

Les mesures à l'égard des juifs sont parmi les premières prises par Vichy. De juin à décembre 1940, 46 décrets, lois et ordonnances calquent la législation anti-juive de Vichy sur celle de l'Allemagne nazie. L'ensemble des lois édictées par Vichy vise à exclure totalement les juifs de la société française, tant au niveau économique que social.

Créé en septembre 1942 sur l'initiative de résistants membres des Francs Tireurs et Partisans - Main d'œuvre Immigrée (FTP-MOI), le Mouvement national contre le racisme, MNCR, est un mouvement dont la vocation est de réunir des résistants juifs et non-juifs pour des actions à caractère humanitaire : cacher des enfants qui risquent la déportation, organiser des évasions et le passage des frontières, fabriquer des faux papiers... et obtenir de l'aide au-delà des milieux juifs, notamment parmi les milieux catholiques. Il imprime deux journaux clandestins, l'accuse en zone nord et Fraternité en zone sud. Dès octobre 1942, l'accuse publie des témoignages sur l'extermination massive des juifs déportés en Europe de l'Est.

Le MRAP, créé en 1949, se trouva, au cours de son histoire, affronté à des tragédies d'ampleurs différentes mais toujours destructrices des hommes. Guerres de décolonisation, dont la guerre d'Algérie, apartheid en Afrique du Sud, guerre en Palestine, etc... Le MRAP revivra constamment sa solidarité avec les victimes et s'élèvera contre toute tentative de revenir aux exploitations ou écrasement des plus faibles et aux haines homicides.

Plus jamais ça ?

La fin de la guerre en 1945 fut accueillie avec un immense soulagement.

Les camps d'extermination, un nombre immense de victimes, le mépris des valeurs humaines poussé à l'extrême, les collaborations apportées aux horreurs du nazisme par des hommes appartenant à des régimes dits démocratiques, firent pousser un grand cri : « Plus jamais ça ! ».

Ce même cri était prononcé à la fin des visites de ruines d'un camp de concentration.

Après la capitulation de l'Allemagne nazie, les puissances alliées devaient mettre en application les accords de Postdam qui prévoyaient la démilitarisation, la décartellisation et la dénazification pour empêcher l'Allemagne de constituer à nouveau une menace en Europe.

Le MRAP se battit contre toute concession qui eût été une concession à l'horreur du crime. Cependant Américains et britanniques temporisèrent. Les exécutions de criminels de guerre sont suspendues, de nombreuses peines sont inférieures à un an. Des criminels de guerre sont

mêmes enrôlés dans les services de renseignements américains. Les Français sont moins disposés que les Américains à l'indulgence. La France a été pillée pendant la guerre et les réparations constituent un élément essentiel dans son dispositif économique. Les Américains voient à long terme ; ils veulent faire de l'Allemagne un avant-poste du libéralisme américain. Et c'est ainsi que l'oubli s'installe peu à peu dans de nombreux esprits. Au point même que le négationnisme s'insinue pour faire oublier le crime et l'horreur.

Cette époque ne constitue pourtant pas un fait isolé. La colonisation qui a sévi pendant près de cent ans en moyenne était une domination sur des populations considérées comme des possessions, comme des inférieurs ; les conquêtes et les guerres de décolonisation ont donné lieu à de véritables massacres : Sétif, 1945, 45 000 morts, Hanoi, 1946, 6 000 morts, Madagascar 1947, 90 000 ou 100 000 morts. Ce ne sont que des échantillons, et la Métropole n'en fut que vaguement informée.

A la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance - qui s'est tenue à Durban du 31 août au 8 septembre 2001 - les pays africains voulaient des réparations pour les crimes et les dégâts de l'esclavage et de la colonisation, et que la question soit inscrite dans un programme d'action. Les pays européens n'ont pas voulu céder sur ce point, craignant d'ouvrir la porte à des revendications financières auxquelles ils refusaient de s'engager. Il ne put être admis que la traite et l'esclavage constituaient un crime contre l'humanité. Ce fut l'un des échecs de cette conférence. Les pays européens préféraient l'oubli à la vérité.

A force d'oublier, nos concitoyens ne savent pas grand chose sur des pans de l'histoire, de notre histoire. Les mentalités sont imprégnées de préjugés, d'ignorance, certains se laissant gagner par le mépris ou l'illusion de

Affiche n° 2

1942 : rafles de juifs à paris



1975 : le nazisme n'est pas mort



le racisme déshonore la france

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue saint-denis - 75002 paris - tél. : 231.09.87

certitudes sans fondement raisonnable. Et l'histoire tient tellement peu de place dans la culture générale communiquée aux jeunes et aux enfants, qu'il ne faut pas s'étonner de l'ignorance et des dérives qui mutilent les consciences.

Le MRAP doit faire davantage de place à la mémoire dans ses luttes. Il doit mettre à nu les engrenages de l'oubli, du silence qui maintiennent ou aggravent le racisme, sous forme d'infériorisation, de discrimination, de rejet. La lutte des origines continue.

Fondation et re-fondation du MRAP

Les animateurs du MNCR décident, en 1946, de constituer « l'Alliance Antiraciste » en tentant de rassembler des militants de divers horizons politiques et associatifs, dont des membres de la LICA (Ligue internationale contre l'Antisémitisme), constituée en 1927 et dissoute au début de l'occupation. Il s'agit, par cette initiative, d'élargir le front antiraciste, de mobiliser des militants, sans perdre de temps.

Mais très vite des divergences apparaissent : divergences de milieux, divergences de générations, divergences politiques. La LICA se reconstitue et interdit à ses militants la double appartenance avec le MRAP qui se crée, ce que s'interdit le MRAP de son côté. C'est la rupture et comme un signe d'un affaiblissement de l'élan antiraciste qui néanmoins allait se développer. Le MRAP va définir son identité.

C'est alors qu'a lieu le dimanche 22 mai 1949, la Journée nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix qui devient le congrès fondateur du MRAP, au Cirque d'Hiver.

Il s'agit d'un élan qui entend donner au mouvement l'image d'un pluralisme et d'un large mouvement populaire. Le pluralisme politique, ethnique, social se dégage fortement à travers la diversité des intervenants de la tribune et les messages adressés. Droit et Liberté, organe du MRAP évalue le nombre des délégués à 2500.

Une double volonté hante la Journée entière : s'unir sans exclusive, agir résolument face au retour offensif des nazis et des vichystes. Au cours de cette journée, aucune intervention ne se réfère à l'immédiate actualité. Le MRAP remonte aux causes politiques du racisme, mais ne prend pas position sur les problèmes

politiques sans lien direct avec le racisme ; pour ce qui est de la guerre froide, il la condamne en bloc et compte sur la pression des peuples pour imposer aux gouvernants la recherche de la paix.

A partir de 1967, le MRAP célèbre par d'autres initiatives, de plus en plus décentralisées, la Journée internationale contre toutes les formes de discrimination raciale, fixée par l'ONU au 21 mars, date anniversaire du massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud.

Cette dernière date est actuellement bien ancrée dans le calendrier militant sous l'angle de l'éducation ; elle est en effet très orientée en direction des jeunes et des enfants, et rassemble de très nombreuses associations ; l'éducation apparaît comme décisive pour faire reculer le racisme. Dans ce cadre de travail, le MRAP est fidèle à l'impulsion d'origine : s'unir sans exclusive.

Mais le MRAP n'est plus la seule organisation antiraciste ; d'autre part la mondialisation élargit son champ militant. Les problèmes de l'appauvrissement du tiers monde, de la dette avec les Programmes d'Ajuste-

ment Structurel imposés, l'écart grandissant entre riches et pauvres, émergent dans les préoccupations antiracistes ; mais l'action militante se révèle difficile à adapter au niveau de la base et de l'action quotidienne. Mais le MRAP se retrouve dans les grands rassemblements ou Forums alter mondialistes depuis Porto Alegre ; les pays riches sont toujours les maîtres du monde, mais s'inquiètent des montées des résistances.

Avec l'afflux des demandeurs d'asile et des réfugiés de tous ordres, le MRAP poursuit sous des formes nouvelles le soutien de ces nouveaux immigrés qui frappent à la porte de tous les pays riches.

Plus que jamais, le MRAP remonte aux causes du racisme.

Les répressions contre la liberté

Le jour même où le chant de la liberté résonnait dans la France entière, le 8 mai 1945, des Algériens ont voulu signifier qu'ils vivaient, eux aussi, dans l'attente de la liberté, la leur qu'ils avaient perdue depuis

1830. Pour avoir voulu défilé en direction du Monument aux morts de Sétif avec un drapeau algérien, ils furent mitraillés et une violente répression fit 45 000 morts dans la région. La population française, toute en fête, n'eut que des bribes de nouvelles truquées.

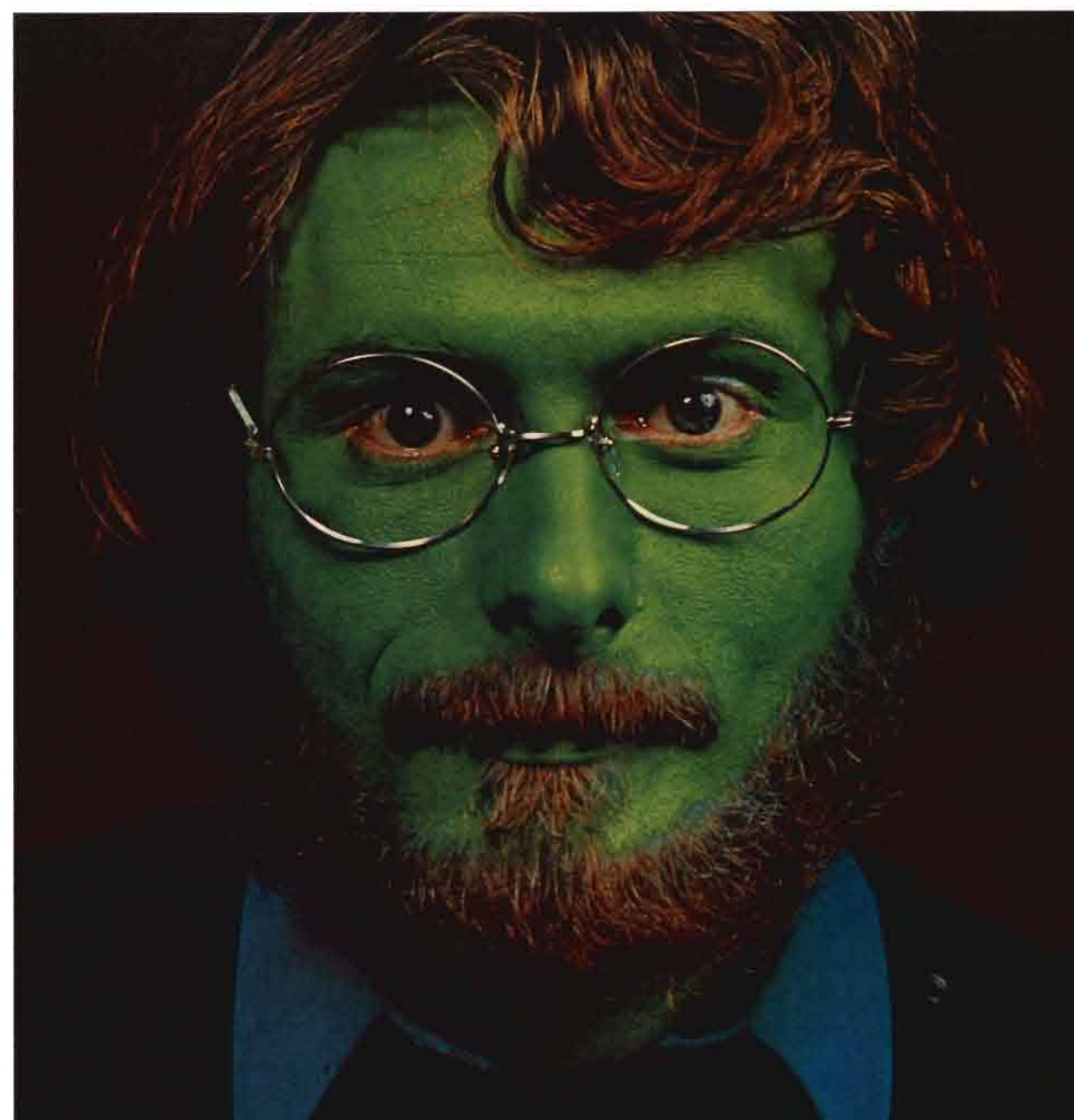
Une autre répression eut lieu sur le territoire français le 14 juillet 1953. L'après-midi de ce jour, plusieurs organisations démocratiques avaient décidé d'appeler à une manifestation, à Paris, de la Bastille à la Nation. Pour défendre les idéaux républicains mais aussi pour protester contre la guerre d'Indochine. Le matin, le gouvernement avait, quant à lui, organisé le plus important défilé militaire depuis la seconde guerre mondiale. En vedettes : le 18^e régiment d'infanterie parachutiste et la première demi-brigade de commandos parachutistes coloniaux. Les noms sont tout un symbole.

Lorsque le défilé populaire se disperse, l'après-midi à hauteur de la Nation, le groupe de tête des Algériens est attaqué par la police. On relèvera sept morts : six algériens et un Français, et des centaines de blessés.

La délégation permanente à Paris du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (Mouvement de résistance algérien M.T.L.D.) écrit alors dans un communiqué : « Le gouvernement et la police portent la responsabilité des incidents et du sang versé. Il leur fallait des morts pour atteindre leur but et ils ont tiré. Il leur fallait un 14 juillet sanglant pour essayer de porter un coup au mouvement qui unit de plus en plus les démocrates français et algériens contre l'arbitraire et la justice et pour le respect des libertés démocratiques en France comme en Algérie ». Le MRAP, qui partageait la même analyse et qui déjà orientait sa lutte à la fois contre le racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, organisait au lendemain de cette ratonnade, un meeting au Cirque d'Hiver.

La ratonnade suprême eut lieu à Paris le 17 octobre 1961. Dans un communiqué du 5 octobre le préfet de police annonçait l'instauration d'un couvre-feu pour les seuls Français Musulmans d'Algérie. Le MRAP réagit en rappelant « qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ces citoyens. Monsieur le Préfet de Police, en « conseillant de la façon la plus pressante » aux « Français Musulmans d'Algérie » de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur

Affiche n° 4



contre le racisme sous toutes ses formes

mr ap


agissez avec le mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

120 rue saint-denis 75002 paris tél: (1) 233 09 57

55^e anniversaire du MRAP

Affiche n° 3

plusieurs dizaines de travailleurs arabes assassinés en 2 ans



halte aux crimes racistes !

ARABES = POLLUTI

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue saint-denis - 75002 paris - tél. : 231.09.57

recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion, qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 heures des débits de boissons tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminé par leur confession et leur lieu de naissance présumé.»

C'est une véritable ratonnade qui a lieu ce 17 octobre 1961 et les jours suivants ; l'opinion est frappée par la brutalité des forces de police, par son ampleur et son systématisme, face à une population pacifique, sans arme. Il y eut des centaines de morts dont un certain nombre a été noyé dans la Seine.

Ces répressions collectives furent parmi les dernières avant la fin de la guerre d'Algérie. Mais c'est un même racisme qui poursuit ses effets aujourd'hui. Les discriminations qui se produisent encore au faciès, au nom, à la religion (musulmane) par delà même la nationalité française, prolongent ce racisme qui allait jusqu'au meurtre, notamment dans les années 1970 ; et qui aboutit encore aux mêmes extrêmes dans des cas plus isolés aujourd'hui. On dit parfois que le racisme, c'est vouloir que l'autre n'existe pas. Dire à un jeune, dans une ANPE ou ailleurs, qu'on pourra lui trouver un emploi, s'il accepte de changer de nom, c'est vouloir en quelque sorte qu'il n'existe pas sous son identité d'origine.

Le MRAP continue aujourd'hui le même combat pour l'égalité de tous les hommes. Il importe qu'à tous les niveaux policier, judiciaire la loi soit appliquée avec fermeté pour assurer la dignité de tous, quels qu'ils soient.

Mémoire : colonisation, torture

Une colonisation pendant environ 80 ans laisse aujourd'hui peu de souvenirs. La colonisation des conquêtes atroces. La colonisation des appropriations et du dépouillement des colonisés, la colonisation des infériorisations et des humiliations, la colonisation de la négation des exactions, aux métropolitains, la colonisation et le poids du non-dit, le déficit d'enseignement dans l'histoire d'un passé censé nous appartenir, le refus de reconnaître les fossés de mépris ou de haine dans lesquels la vérité s'enfuit.

Le MRAP persiste à demander que la France assume son passé colonial en

assumant toute la vérité ; il persiste à demander l'ouverture des archives ; du 17 octobre et de toute la guerre d'Algérie, des élections truquées et des pires exploitations.

N'aura-t-il pas fallu attendre quarante ans pour que l'usage généralisé de la torture soit enfin avoué et que des consciences soient libérées ? Le MRAP n'a pas peu contribué à révéler que

En 2000 des victimes ont parlé, notamment Louïsette Ighilahriz dont le témoignage a bouleversé l'opinion. Le MRAP a apporté une large part à soutenir les anciens suppliciés pour la libération de leur parole ; il a reçu officiellement Louïsette Ighilahriz ; il a aussi donné un large écho à l'appel lancé par douze personnalités qui ont demandé au président de la République et au Premier Ministre

Pour se rencontrer, pour se reconnaître, pour se réconcilier comme ont su le faire les Français et les Allemands qui n'étaient pas des colonisés de l'un ou de l'autre, il faut être capable de se dire mutuellement la vérité, d'assumer réciproquement le passé, et de se tourner vers l'avenir. Le MRAP continue de veiller pour que soit assumé le combat de la vérité sans laquelle un dialogue nouveau ne pourrait pas émerger. C'est l'un de ses combats. Si elle veut assumer son passé colonial, c'est-à-dire reconnaître les réalités les plus atroces destinées à assurer une domination sans partage sur les colonisés, la France doit dire la vérité ; reconnaître enfin l'autre comme un égal. L'enjeu est colossal. Le dominateur peine à oublier son statut ancien. Souvenons-nous de la nationalisation des hydrocarbures algériens par le président Boumediène, richesses que lors des négociations franco-algériennes pour parvenir à la paix, la partie française aurait voulu conserver ; des quolibets de mépris adressés aux travailleurs immigrés devenus collectivement possesseurs de richesses, ce qui était inconvenant. Et puis comme tous les pays riches, la France continue à réclamer aux anciens colonisés une dette trquée.

Le racisme d'aujourd'hui, comme les discriminations promues au statut d'évidences, comme ce fut le cas par l'attribution des pensions des anciens combattants ex-colonisés, ou le refus de l'ouverture de toutes les archives relatives à la ratonnade du 17 octobre 1961 sur qui toute la vérité n'a pas encore été faite. Le MRAP appelle sans cesse à mettre fin à tous les mépris, à toutes les discriminations qui sont, encore aujourd'hui, des séquelles de la colonisation ; pour qu'enfin deux peuples puissent se reconnaître.

Les résistances à accepter la vérité témoignent des refus de mettre fin au mépris, des refus de tourner la page pour en commencer une autre toute neuve.

Faire respecter la loi : la loi de 1972

Dès sa création, le MRAP a senti la nécessité d'une loi contre le racisme pour réprimer toutes les formes de discrimination et de diffamation, et permettre aux associations de se constituer partie civile lors des poursuites. La loi est le garant de la reconnaissance des droits de l'homme, de sa dignité ; elle est l'en-

vers du racisme. En 1959, Léon Lyon-Caen, son président, rédige un projet qui est envoyé à tous les députés et les sénateurs. Il faudra treize ans pour le voir aboutir.

En attendant, de nombreux procès, faute d'une loi adaptée, se soldent par la relaxe des auteurs de délits racistes. Dans la plupart des cas, les Parquets n'entament même pas d'action en justice. Tant qu'il n'est pas régi par une loi, le racisme n'est pas reconnu comme un délit. Les discriminations, les injures, voire les meurtres, ne pouvaient pas être qualifiés de racistes.

Le MRAP a donc mené une action en direction des parlementaires. Après chaque élection législative, il envoyait ses propositions de loi contre le racisme à tous les députés et sénateurs. Celles-ci se présentaient en trois volets : extension des poursuites à toutes les formes de discrimination et de diffamation, possibilité pour les associations de se constituer partie civile, et dissolution des groupes fascistes. Le MRAP a attendu en vain que le gouvernement mette un projet de loi à l'ordre du jour. Il a envoyé à nouveau ses propositions aux parlementaires en 1966 et lancé une campagne de pétitions pour sensibiliser l'opinion publique. Il s'est heurté à deux difficultés : certains parlementaires prétendaient que le racisme n'existait pas en France, d'autres que les dispositions existantes étaient suffisantes.

Le 7 janvier 1971, une délégation du MRAP a été reçue par le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, et demandé que la proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'année 1971 n'avait-elle pas été déclarée Année Internationale contre le racisme ? Saisissant cette opportunité, le MRAP a estimé que c'était, pour la France, l'occasion de ratifier la Convention de l'ONU de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales. La Convention était effectivement adoptée par la France en 1971.

Le MRAP a alors lancé une nouvelle pétition pour obtenir la discussion sur la proposition de loi contre le racisme à l'Assemblée nationale. La loi est enfin examinée le 7 juin 1972. Elle est adoptée par le Sénat le 22 juin. Notons qu'elle l'aura été à l'unanimité des parlementaires. Mais il aura fallu vingt années de lutte, 13 ans d'actions ciblées pour que ce projet du Mouvement devienne une loi. Celle-ci a été améliorée par la suite par des amendements portant sur la qualification raciste de coups et blessures et de meurtres ; elle sera

encore complétée par la loi Gaysot qui intégrera le délit du négationnisme.

Cette nouvelle loi a permis de bien préciser le contenu et la nature des délits racistes ; elle stigmatise en effet les discriminations touchant l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion, tant en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance et introduit ainsi une nouvelle infraction dans le Code pénal. L'application de la loi touche notamment les refus de servir les gens de couleur. Des plaintes mettent en cause des ANPE qui publient des mentions discriminatoires portées sur les annonces, à la demande d'employeurs.

En 1973 et 1974, le MRAP a décidé de poursuivre les discriminations dans le logement qui sont innom-

brables. Le champ des discriminations est loin d'être cerné ; cette lutte demeure d'une actualité pressante.

La loi aura permis aussi de démasquer les faux prétextes, comme celui de ramener un délit à une opinion ou à une libre expression.

Mais cette loi est un outil que nous devons défendre. La constitution de partie civile par les associations permet d'avoir accès au dossier et d'éviter que parfois, en raison de l'encombrement des Parquets notamment, des affaires soient classées sans suite. Par cette action les associations sont d'un puissant secours pour faire reconnaître la citoyenneté. Alors que l'on sait que des discriminations notoires frappent des jeunes français, nés de

parents étrangers anciens colonisés, la loi a pour objet de faire respecter le droit

La ténacité du MRAP, qui a lutté vingt ans pour obtenir cette loi, est prolongée par la ténacité pour la faire appliquer. Ce ne sont pas seulement des condamnations qui sont recherchées, c'est aussi une action pédagogique en direction de l'opinion publique qui est engagée ; il s'agit de faire prendre conscience à tous les citoyens que le racisme est un délit parce qu'il méprise par la haine des hommes et des femmes qui sont des égaux, parce que nous sommes tous des égaux, partageant les mêmes Droits de l'Homme garantis par la Constitution française. Qui récuse les Droits de l'Homme, renie son identité.

Affiche n° 5

mrp FETE DE L'EGALITE
CONTRE LES DISCRIMINATION
30^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA LOI CONTRE LE RACISME

EN CONCERT
JACQUES HIGELIN
SOUAD MASSI
TONTON DAVID
TRYO
K2R RIDDIM
BIG MAMA
LES CAMELEONS
RASPIGAOUS
DJAMEL ALLAM
CHEB AZIZ
DEE NASTY
SAPHO

AVEC LA PARTICIPATION DE
YAMINA BENGUIGUI REALISATRICE
DIDIER DAENINCKX ECRIVAIN
PHILIPPE VAL REDACTEUR EN CHEF DE CHARLIE HEBDO
TIGNOUS DESSINATEUR

DIMANCHE 30 JUIN 2002 AU ZENITH DE PARIS

De 19h à minuit - PAF - 19€ en préventes, 22€ sur place (hors frais de loc.)
Préventes : Fnac, France Billet, Virgin Megastores - www.fnac.com, www.ticket
MRAP 43, Bld Magenta 75010 Paris - tel : 01.53.38.99.99 - www.mrap.asso.fr // Organisation

Affiche n° 6

MOUVEMENT
CONTRE LE RACISME
ET POUR L'AMITIE
ENTRE LES PEUPLES

21
MARS
JOURNEE
INTERNATIONALE
sous l'égide de l'ONU
POUR
L'ELIMINATION
DE LA
DISCRIMINATION
RACIALE

Ethel et Julius Rosenberg : un assassinat politique



Affiche n° 7

Les 6 et 9 août 1945, alors que la guerre est presque terminée, les Etats-Unis lancent sur Hiroshima et Nagasaki deux bombes atomiques juste pour tester cette arme nouvelle. Le résultat : 200 000 morts. Le gouvernement US est certain d'avoir la maîtrise du monde pour les 20 ans à venir.

Or, en 1949, l'Union Soviétique fait exploser sa première bombe atomique expérimentale. Panique et fureur aux Etats-Unis, il faut trouver et punir les

traîtres qui ont livré le secret aux russes et il faut que ces espions soient américains.

Le FBI a constitué une liste de 100 « suspects » possibles : des progressistes, des communistes, des juifs, des partisans de la paix... On a trouvé dans la liste de « suspects » l'espion idéal : Julius Rosenberg est un ingénieur électricien, un scientifique ; de plus il est juif et communiste. Le FBI lui demande des noms de collègues ou connaissances qui auraient été des « complices » ; s'il le fait il aura droit à l'indulgence des tribunaux. Julius refuse ce chantage : il est innocent, il ne sait rien. On arrête même sa femme Ethel. Il continue à refuser d'inventer des « complices ».

Le procès se déroule du 6 mars au 5 avril dans un climat d'hystérie entre-

tenu par les juges et le par le gouvernement. Ce procès est truqué de A à Z : témoins téléguidés par le FBI. Aucune preuve. Il se terminera par deux condamnations à mort. Admirables de courage et de dignité jusqu'à la fin, Julius et Ethel subirent le supplice de la chaise électrique le 19 juin 1953, malgré une protestation mondiale d'une ampleur rarement égalée. Depuis cette date des faits nouveaux ont démontré le trucage de ce procès. C'est le MRAP qui a pris l'initiative de créer en France un Comité de défense pour convaincre l'opinion de l'innocence de ce jeune couple sacrifié sur l'autel de la guerre froide pour avoir refusé de « confesser son crime ». Les activités du comité étaient multiples : pétitions, délégations de protestations à l'ambassade

des Etats-Unis, meetings, manifestations, y compris un rassemblement de plus de 200 000 personnes à la Nation, le 17 juin 1953. L'exécution eut lieu le 19 juin.

En 1975, l'affaire refait surface sur les écrans de télévision avec une émouvante dramatique : Les Rosenberg ne doivent pas mourir, de Stelio Lorenzi et Alain Decaux. Les Etats-Unis n'ont pas cessé de faire la sourde oreille à tous les appels de révision. Mais la lutte continue encore aujourd'hui ; le mouvement d'opinion pour le réexamen et la révision du procès de 1953 est encore vivant en France. Il a été relancé en 1993 par un « groupe d'initiative », devenu, en 1995, « Association pour le réexamen de l'affaire Rosenberg ». Cette association déploie depuis sa création une activité incessante.

Afrique du Sud : Combat contre l'Apartheid

Affiche n° 8

La plupart des Français ignorent tout de l'Afrique du Sud quand, en 1948, le Parti National accède au pouvoir.

Le MRAP s'indigne de cette élection dans les colonnes de Droit et Liberté.

L'Union Sud-africaine fait rapidement et tragiquement parler d'elle.

En effet, le 21 mars 1960 à l'appel du Congrès Panafricain 50 000 jeunes brûlent leurs « pass » (laissez-passer), devant le poste de police de Sharpeville, pour protester contre son port obligatoire pour les noirs.

La police ouvre le feu. On dénombre 69 morts et plus de 200 blessés, pour la plupart des collégiens et lycéens.

Les Nations Unies retiendront cette date comme celle de la « Journée internationale de lutte contre le racisme ».

Plaidoirie de Mandela

Le 31 mai 1961, la république Sud-africaine est proclamée. Nelson Mandela, libéré peu avant, multiplie les campagnes d'opposition au système d'apartheid.

Le 16 décembre, l'ANC crée sa branche armée « Umkhonto We Sizwe ».

Une campagne nationale de sabotages est implacablement réprimée.

La loi anti-sabotage de 1962 permet l'arrestation de toute la direction de l'ANC dont Nelson Mandela, Walter Sisulu, Govan Mbeki, le leader indien Ahmed Kathadra, Elias Motsoaledi, Raymond Mhlaba, Denis Goldberg, Andrew Mlangeni.



Affiche n° 9



Leur procès, dit « de Rivonia », débute en octobre 1963.

Mandela se défend lui-même. Des phrases de sa célèbre plaidoirie illustrent ce qu'il applique aujourd'hui : « Toute ma vie j'ai lutté contre le racisme et pour la cause du peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales. Pour cet idéal, je suis prêt, s'il le faut, à mourir. »

Tous sont condamnés à la prison à vie, au bagne de Roben Island, au large du Cap.

Vingt ans plus tard Mandela est transféré à la prison de Pollsmoor, près du Cap, sous la pression de l'opinion internationale et notamment du MRAP qui réclame sa libération.

Affiche n° 10



Trente ans de luttes du MRAP pour le droit des immigrés au miroir de sa première publication « Droit et liberté »

Bernadette Hétier

Sur la question centrale pour le MRAP de l'immigration, la célébration de ses 55 années d'existence constitue une fructueuse occasion de remonter aux sources de son histoire telle que l'a dessinée jour après jour son périodique « Droit et Liberté » (D et L) jusqu'à son remplacement par la revue « Différences » après 1982, pour y retrouver ses engagements et ses combats toujours présents.

transportés en Algérie, sans avoir pu revoir leur famille ni prendre aucun bagage, et dont la destination n'a pas été précisée. Pour Albert Lévy, dans D&L, « la comparaison s'est imposée à tous les esprits entre ces événements et les persécutions antijuives pratiquées sous l'occupation. C'est jusque dans le détail que se dessine le parallèle : institution d'un couvre-feu, rafles au faciès, transport des femmes et des enfants dans les autobus parisiens, internement au Palais des sports et à Vincennes, remplaçant le Vel' d'Hiv' et Drancy, sans parler des pogroms impunément organisés de Metz à Oran, de Nancy à Alger ». Il faudra attendre près de 30 ans pour que soit

enfin crevé le mur du silence puis reconnue, par le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, cette honte française, sous la forme d'une plaque apposée au coin du Pont Saint-Michel à Paris.

Les mouvements d'extrême droite et des journaux comme *Rivarol* ou *Minute*, entament des campagnes contre les immigrés qui sont aussi relayées par la « presse à grand tirage ». Pendant la décennie 70, sur deux millions d'étrangers recensés en France, 688 000 sont Italiens, 520 000 Algériens et 517 000 espagnols, essentiellement concentrés sur l'axe Nord, Paris, Lyon, Sud-Est. D&L n° 298, de décembre 1970-janvier 1971, publie un Appel du Conseil National de

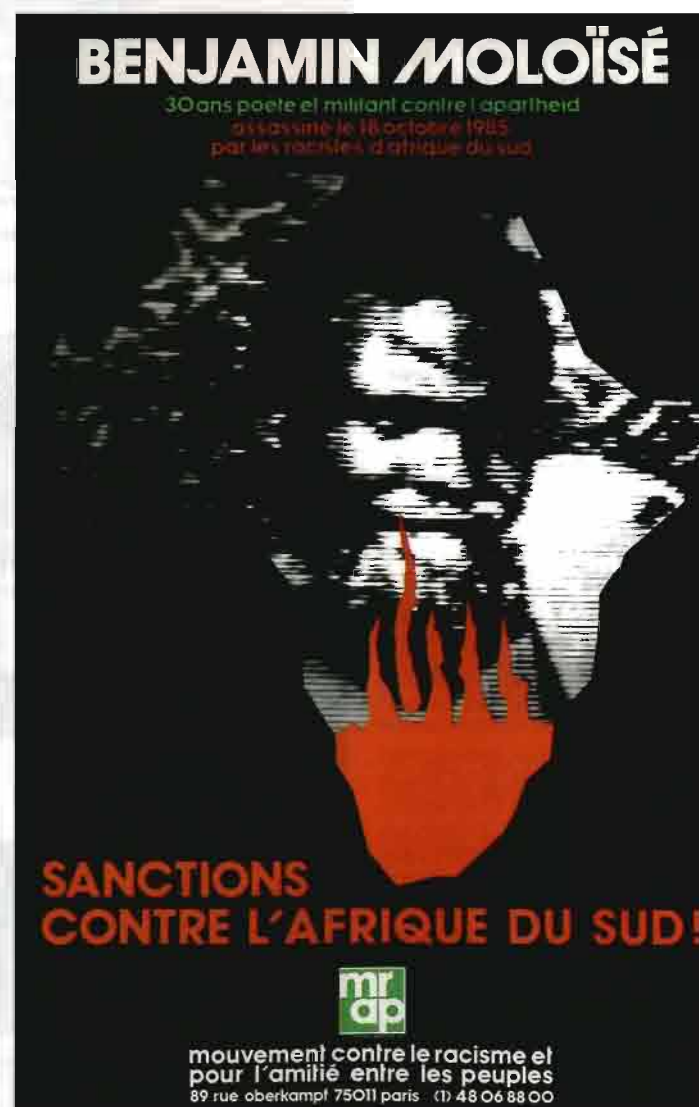
décembre 1970 pour l'Année Internationale de lutte contre le Racisme de 1971 et y inclut « l'amélioration du sort dramatique auquel sont voués trop souvent les travailleurs immigrés et la suppression de toute discrimination de droit ou de fait à leur égard ». Au même moment, les statistiques officielles établissent la présence en France de 3 177 400 immigrés, soit 7,5 % de la population globale. Par la voix de leurs secrétaires généraux, les grands syndicats s'expriment sur la place des immigrés en France. Pour la CGT « ils contribuent aux luttes de la classe ouvrière et du peuple français », pour la CFDT « les pays sous-développés viennent en aide à la France », pour FO « des travailleurs indispensables à l'économie du pays », pour la CGC « il reste beaucoup à faire dans ce domaine très vaste ». Lors du Forum de l'amitié, organisé par le MRAP à la Mutualité le 20 novembre 1971 pour clore l'année internationale contre le racisme, de nombreuses personnalités portent l'esprit et les valeurs du MRAP : « Le lointain devient notre prochain » (Alfred Kastler, prix Nobel), « Racisme et xénophobie ont des bases de classe » (Marius Apostolo, CGT), « Les immigrés sont les exploités les plus vulnérables » (Pierre Evain, CFDT), « Faire que tout homme soit un homme debout » (Abbé Jean Pihan, vice-président du MRAP), « Lutter contre le racisme, celui des bidonvilles, des taudis et de l'exploitation féroce subie par près de 4 millions de travailleurs immigrés dans ce pays » (Charles Palant, vice-président du MRAP).

Dès 1973 intervient la « suspension » volontaire par l'Algérie de l'immigration de ses ressortissants en réaction au paroxysme de violence et de racisme du tragique été marseillais qui s'étend à la France entière. Comme l'expose l'article « Une flamme de haine » de D&L de septembre-octobre, Salah Bougrine, malade mental algérien, blesse mortellement un traminot, Emile Gerlache, qui avait exigé qu'il paye sa place. C'est alors toute l'immigration algérienne qui est accusée de menacer la sécurité des français. Le journal « *Le Méridional*

Affiche n° 11



Affiche n° 12



Affiche n° 13



Les violences et les assassinats racistes anti-immigrés

Dès sa création en 1949, le MRAP - Mouvement contre le Racisme, l'Anti-sémitisme et pour la Paix - qui devient en 1977 le MRAP de « l'Amitié entre les Peuples », a inscrit au cœur de ses combats la lutte contre les conditions de vie inhumaines des travailleurs immigrés. Avant même les « années de braise » de la guerre d'Algérie qui refusera de dire son nom, le MRAP dénonce les conditions d'exploitation des Algériens et les campagnes racistes qui, dès 1951, se développent dans des titres comme *France Dimanche*, *Le Parisien Libéré* et *l'Aurore*, avec déjà une stigmatisation de l'étranger comme « délinquant ». Il dénonce aussi la politique de répression policière. La Une de « Droit et Liberté » est à cet égard sans équivoque en septembre 1950 : « Rafle raciste sur les boulevards. Plus de 1 000 Algériens arrêtés 'au faciès', comme les juifs sous l'occupation ». Ce ne sera que le prélude aux événements tragiques du 17 octobre 1961. Le MRAP recevra de nombreux témoignages et élèvera sa voix, aux côtés de courageuses personnalités, contre le couvre-feu inique et contre la barbarie de la répression, s'inquiétant du « sort des détenus

La France » encourage les « ratonnades » tandis qu'un certain « Comité de défense des marseillais » - qui siège à la même adresse que le « Front National », hériter des restes du mouvement fasciste récemment dissous « Ordre Nouveau » - appelle à manifester dans les rues contre « l'immigration sauvage. De Marseille à Nice, mais aussi en région parisienne, ou de Toulouse à Maubeuge, se multiplient expéditions punitives et agressions mortelles. Onze ressortissants algériens sont assassinés en moins d'un mois.

Le MRAP lance en septembre 1973 la pétition « Halte au Racisme ! ». Il y réclame un châtiement pour les auteurs d'agressions racistes, l'application sévère de la nouvelle Loi de 1972 contre le racisme, une information objective de l'opinion publique, la cessation des expulsions d'étrangers et l'abrogation de la circulaire Fontanet de triste mémoire, prise en 1972 sous le gouvernement Pompidou (les autorisations de travail et de séjour relèvent de la mairie ou du commissariat ; la durée du séjour est liée au travail ; le migrant ne peut changer de secteur de travail ; la main-d'œuvre nationale a priorité). Dès le 31 octobre, les aménagements Gorse vont la transformer en machine à « refoulement » de tous les immigrés non régularisés qui selon le Ministre de l'Intérieur Marcelin « violent les lois de l'hospitalité ». Le 14 décembre de la même année, c'est le drame de l'attentat contre le Consulat algérien de Marseille qui fait quatre morts, dont un adolescent de 16 ans, et 20 blessés. Le 31 décembre, l'ambassadeur d'Algérie en France précise que plus de 50 algériens ont été assassinés en un an sur le sol français. Le ministre algérien des affaires étrangères A. Bouteflika s'entretient avec son homologue français M. Jobert des mesures qui devront assurer la sécurité et la dignité des Algériens en France. Cependant, malgré la loi de 1972, le flou et la lenteur des enquêtes, le retard des poursuites, aussi bien que la mise en liberté des agresseurs, constituent de véritables encouragements aux crimes racistes. Le MRAP organise le 9 février 1974, avec le soutien de 27 autres organisations et de nombreuses personnalités, un rassemblement à la Bastille « devant la plaque commémorant le sacrifice commun des Français et des Nord-africains dans les combats de la libération de Paris ».

Des dizaines de cas de torture, de passage à tabac, de crimes racistes, d'attentats à la bombe, scandaleusement impunis, endeuillent tout au long des années 70 nombre de familles immigrées, majoritairement maghrébines, mais aussi antillaises ou de l'Hexagone (Ali Abdoul, travailleur djiboutien abo-

minablement torturé par des « Dupont-Lajoie » (D&L consacre au film récemment sorti une interview du réalisateur Yves Boisset, dans son numéro d'avril-mai 1975) ; Ousmane Niare, malien, tué à bout portant ; attentats à la grenade ou à la bombe, comme à Strasbourg dans un immeuble occupé par des familles maghrébines...). La France est gravement malade d'un racisme meurtrier hérité de la colonisation sur lequel n'a été effectué aucun travail de mémoire. Au début des années 80, on assistera à une recrudescence de crimes racistes et sécuritaires. Ils sont le fait de « beaufs » (assassinat par balle le 28 octobre 1982 de Wahid Hachichi, 18 ans, pour avoir regardé de trop près une voiture, le 9 juillet 1983 du petit Taoufik Ouane, 9 ans, qui jouait trop bruyamment avec des pétards au pied de son immeuble, le 25 mai 1985 de Marc Pinkert, 20 ans, pour une sortie nocturne avec des copains...) ou constituent des « bavures policières » (Cas emblématique de Lahouari Ben Mohamed, 17 ans, tué à Marseille le 20 octobre 1980 par un CRS ayant annoncé d'avance « Ce soir, j'ai la gâchette facile » et condamné par la cour d'assises à 10 mois de prison dont 4 avec sursis). Une telle situation suscitera la constitution de l'Association des familles de victimes de crimes racistes et sécuritaires, appuyée par les héritiers de la Marche de 1983 « contre le racisme et pour l'égalité des droits » et de « Convergence 84 ». Des Rassemblements (auxquels participe le MRAP), à l'instar de ceux des « Mères de la Place de Mai » en Argentine - sont organisés devant le ministère de la Justice, Place Vendôme, pour exiger que justice soit rendue. Le congrès du MRAP de Pantin (1985), dans le même élan, votera une motion de soutien à l'Association des familles et fera sienne la revendication du droit de vote des résidents à toutes les élections, conscient qu'il était que des résidents citoyens et électeurs bénéficieraient dans la République du respect de l'égalité des droits refusée aux « immigrés ».

Le statut juridique des immigrés

Le MRAP s'implique dès l'après-guerre dans la question du statut juridique des immigrés et, particulièrement, des travailleurs d'Afrique-du-Nord. Deux ordonnances avaient en effet été promulguées en 1945, dans le souci de mieux gérer l'immigration et de mieux respecter le droit des gens : celle du 19 octobre, définissant le Code de la Nationalité, et celle du 2 novembre, fixant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et créant l'ONI

(Office National d'Immigration). Cette relative amélioration fut de courte durée et la situation des travailleurs étrangers en France fut tout au long de la décennie 60 celle de « parias dans une société dite de consommation ». Mais la situation allait encore empirer en raison surtout de la crise économique, survenue au début des années 70, qui allait générer une dramatique crise de l'emploi.

Dans un « Dossier » de D&L de février 1972, année historique de l'adoption de la Loi Française contre le Racisme, le MRAP s'attaque aux « discriminations légales » contre les travailleurs immigrés sur les plans du droit au séjour, du droit au travail, de l'exercice des droits civiques et des droits sociaux. En matière de droit au séjour, dès cette époque est présente la disparité de traitement entre travailleurs nationaux ou du Marché Commun (couverts par la Directive du 25 février 1964 et le Règlement du 15 octobre 1968) et immigrés extracommunautaires (travailleurs africains ou maghrébines mais aussi portugais ou espagnols...) auxquels s'applique une législation restrictive qui leur impose, pour pouvoir entrer en France, d'être titulaires d'un passeport valide, d'un contrat de travail visé par le ministère du travail, d'une autorisation de travail, d'un certificat médical de médecin agréé. La majorité des travailleurs sollicite plutôt une régularisation sur place avec délivrance d'une « carte de séjour » d'un an à profil très limité, avant d'accéder au statut de résident « ordinaire » (carte de 3 ans pour une profession déterminée) puis « privilégié » (carte de 10 ans, sans limitation géographique ni professionnelle). S'agissant du droit au travail, l'autorisation de séjour, qui doit obligatoirement être assortie d'une autorisation de travail, peut n'être jamais remise personnellement au travailleur mais à son employeur, ce qui le maintient à sa merci. L'autorisation peut être retirée à tout moment, ce qui signifie précarité du travail et, selon les cas, « expulsion » en « urgence » ou plongée dans la « clandestinité ». Déjà, l'avis de la commission d'expulsion est non contraignant pour l'administration et les recours administratifs non suspensifs. Pour ce qui est des droits civiques, ils sont limités : le droit d'association se heurte aux contrôles renforcés sur les associations dont plus du quart des membres sont étrangers ; dans des entreprises où jusqu'à 80 % du personnel est immigré, le droit d'être syndiqué et de voter aux élections des délégués du personnel n'implique pas celui d'exercer la fonction de délégué syndical et, malgré les accords d'Evian (article 7), les travailleurs algériens se voient contester dans la pratique

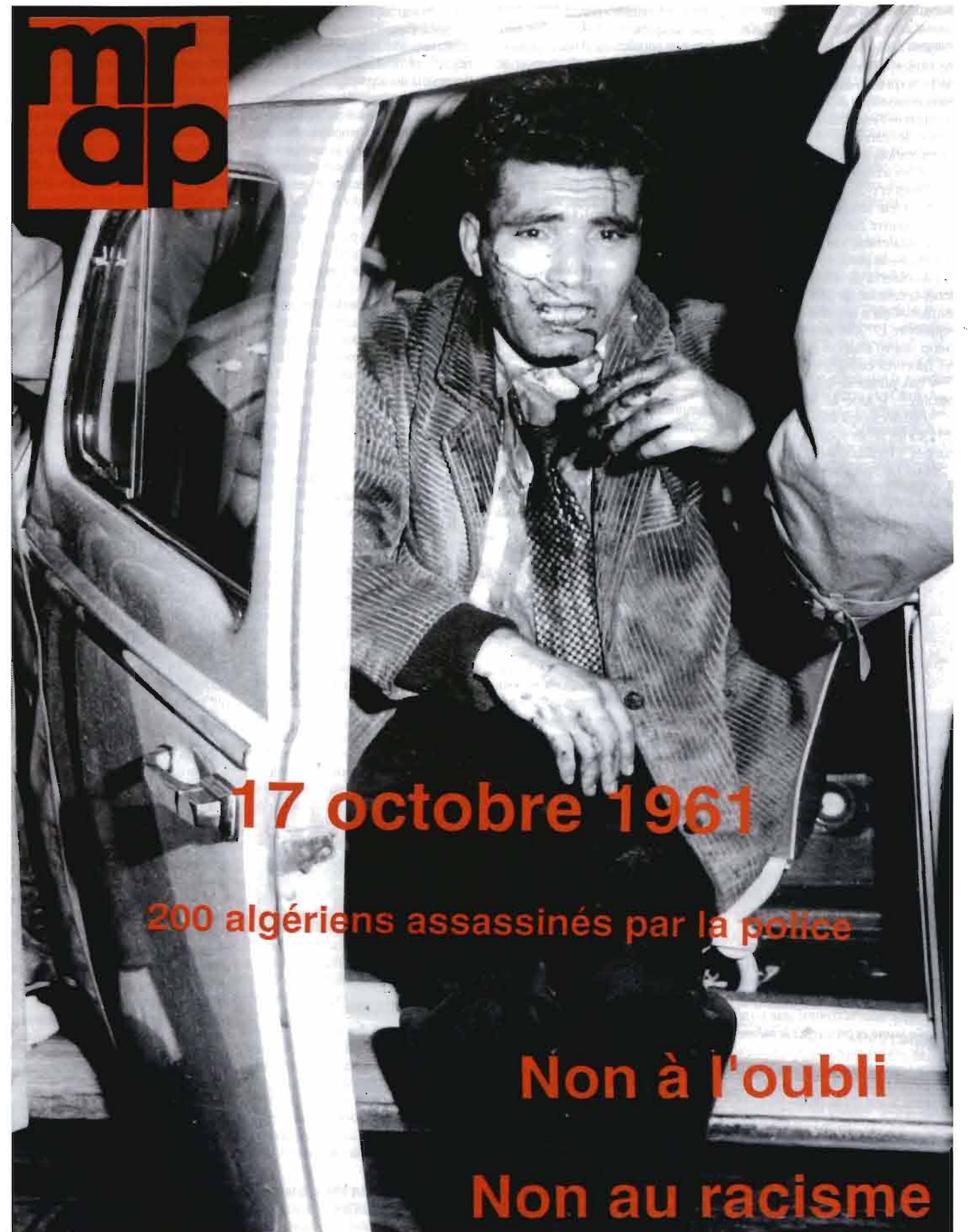
l'exercice des mêmes droits que les travailleurs français en matière d'éligibilité aux organes représentatifs du personnel, ce qui sera redressé par une jurisprudence favorable de la cour de cassation. Quant aux droits sociaux, alors que tous les travailleurs cotisent à égalité, les droits des immigrés - en contradiction avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) - sont moindres quand n'ont pas été conclues des conventions bilatérales de sécurité sociale (couverture maladie réduite ou inexistante pour les familles au pays) et que les familles ne résident pas en France (allocations familiales réduites au quart ou au cinquième).

L'interruption de l'immigration Algérienne n'a précédé que de peu l'interruption officielle de l'immigration de travail de 1974, décidée par le Conseil des ministres du trois juillet qui définit trois objectifs : développer l'action sociale en faveur des travailleurs migrants (logement, formation, alphabétisation...), accroître leur protection (simplification administrative, droit du travail, droits syndicaux...) et interrompre jusqu'à nouvel ordre tout nouveau contrat d'introduction de main d'œuvre étrangère. Cette décision va signifier pour la population française la mise en cause des immigrés, désignés boucs émissaires d'une situation économique et sociale que le pouvoir politique s'avère incapable de maîtriser. Les gouvernements successifs chercheront à les fragiliser pour adapter leur nombre aux besoins conjoncturels de l'économie.

Des ministres laissent leurs noms à des textes - lois, décrets ou circulaires - que le MRAP combat un à un : les tristement célèbres circulaires Marcelin-Fontanet (01 et 02-1972) qui aggravent l'oppression et l'arbitraire et dont certaines dispositions sont annulées par le Conseil d'Etat : D&L de février 1975 se félicite de l'arrêt rendu dans l'affaire Da Silva et CFDT contre le gouvernement sous le titre « Quand les ministres ignorent la loi ».

Le numéro de juin 1975 consacre un long article à « l'affaire d'Arenc » : « avec l'affaire d'Arenc, le triangle police-justice-racisme aura donc été bouclé. Mais curieusement, si c'est bien encore [ndlr : après de nombreux crimes racistes] à Marseille qu'a été découverte cette prison clandestine pour étrangers en instance d'expulsion, l'affaire démontre que le mal dépasse largement l'agglomération marseillaise et une sûreté urbaine aux pratiques les plus douteuses. Que dire, en effet, lorsque le Garde des sceaux lui-même justifie la détention pendant des semaines, sous le seul contrôle de la police, sans que les

Affiche n° 14



détenus puissent même contacter un avocat sous prétexte qu'il s'agit d'étrangers ? ».

En France, l'Étude d'Anicet Le Pors de 1976 (*Immigration et Développement économique et Social, La Documentation Française*) met en évidence le caractère structurel de l'immigration, si bien que le renvoi massif des travailleurs immigrés, aux conditions et rythmes de travail inhumains, et leur remplacement par une main d'œuvre nationale désorganiserait totalement certains secteurs d'activité ; la perte de productivité qui découlerait de leur départ imposerait la création de plus de 200 000 emplois. Cela n'empêche pas, le 27 septembre 1977, le Secrétaire d'Etat Lionel Stoléru d'annoncer trois mesures majeures en matière d'immigration qui prennent effet dès le 1^{er} octobre : « Aide au retour » de « 10 000 francs », qui implique la perte de tous les droits sociaux acquis (le fameux « Prends dix mille balles et casse-toi ! ») ; plus de nouvelle carte de travail, à l'exception des réfugiés et apatrides, des étrangers hautement qualifiés et des conjoints de résidents et de français ; suspension de l'immigration familiale pour trois ans, sur l'habituelle toile de fond des mesures favorisant « le logement, la formation, la culture et le respect des droits » (Assemblée Nationale, 5-10-1977). Le Congrès du MRAP de novembre 1977 dénonce les mensonges colportés dans la société sur les immigrés (stigmatisés à la fois comme fossoyeurs de la sécurité sociale et comme délinquants), s'élève contre le décret du Secrétaire d'Etat Lionel STOLERU du 10 novembre 1977 et la politique gouvernementale qu'il accompagne : «... depuis ce triste jour de fin septembre, où un Secrétaire d'Etat est venu déclarer, au nom du gouvernement, que nous étions de trop en France, que nous occupions des postes de travail réservés aux Français, que nos femmes faisaient considérablement augmenter le chômage et que nos enfants étaient prédestinés à la délinquance, depuis ce jour, nos papiers de travailleurs immigrés nous apparaissent comme une sorte d'étoile jaune et procurent le même type de sécurité... » (rapport d'Alex Santos-Castanheira, Secrétaire National du MRAP au Congrès). Le MRAP dénonce la circulaire du 30-05-1977 sur l'aide au retour, la restriction de l'immigration familiale (décret de nov.1977) ainsi que la réglementation de la détention d'étrangers en instance d'expulsion (circulaire de nov.1977 puis projets Bonnet et Peyrefitte).

Dans son numéro d'avril 1978, *D&L* pose la question globale « Que faire lors d'un refoulement, d'une expulsion, d'un refus de service, d'injures et de crimes racistes ? » et rappelle que la seule possibilité de recours est une « demande de bienveillance » adressée au ministère de l'Intérieur, que le refoulement « est une mesure totalement arbitraire [qui] ne reconnaît aucun droit », à la différence de l'expulsion « soumise (sauf en « urgence absolue ») à une procédure de notification : délai de mise à exécution de huit jours qui permet le passage devant la commission départementale d'expulsion dont l'avis... ne lie pas l'administration, prise par le ministre d'un arrêté non motivé remis en mains propres ou signifié par courrier recommandé. Si une « grâce » est accordée, le titre de séjour provisoire remis porte un « S » pour « Sursis » (20 ans plus tard, seule l'inscription a changé : « assignation à résidence »). Sans oublier, évidemment les recours administratifs (demande de sursis à exécution par le juge et/ou annulation sur le fond devant le Conseil d'Etat) qui ne prospèrent qu'en cas de « dommage irréparable ». Quant aux cas de « discriminations raciales », constituant des délits ou des crimes, le dépôt de plainte dépend déjà de la production de preuves. Le MRAP intervient aux côtés des victimes sur le plan aussi bien judiciaire qu'extrajudiciaire (déclarations, conférences de presse, aide matérielle et morale...) Et la page de conclure sur un encart : « **Travailleur immigré, victime de racisme, quelle que soit votre nationalité, retenir l'adresse du MRAP et son numéro de téléphone : 120, rue Saint-Denis, Paris 2^e, 233.09.57** ». Les arrêts du 26 novembre 1978 du Conseil d'Etat annulent les mesures Stoléru qui visaient à stopper de manière arbitraire et discriminatoire une situation largement imputable aux pouvoirs publics. C'est à la même époque que le « Seuil de tolérance » fait florès.

D&L de janvier 1979, sous le titre « Marions-les », relate le cortège nuptial - agrémenté de tambourins et de poignées de riz - qu'a organisé le MRAP entre Saint-Germain des Prés et la préfecture de police pour demander que Guta, l'Israélienne, puisse épouser Auguste. Par la suite voit le jour un « Comité de défense de la famille » pour faire avancer les cas individuels et surtout exiger l'abolition de l'autorisation préalable du mariage pour les étrangers non résidents. En février, le MRAP se fait l'écho d'une importante Étude de l'OCDE sur l'immigration et publie un Dossier de fond : « **Treize millions d'immigrés en Europe - le Tiers-monde à domicile** ». Depuis l'arrêt de 1974, les seules entrées sont

le fait du regroupement familial et des réfugiés. Dans l'ensemble du Continent, le solde migratoire est plutôt négatif, même si les naissances maintiennent la démographie. Le chômage relatif des immigrés dépasse celui des nationaux et se traduit pas une importante mobilité de l'emploi (« les bras errants de l'Europe ») pour répondre aux besoins sectoriels et régionaux (en RFA, en Italie, en Grèce, en Espagne). L'OCDE conclut que les migrations de main d'œuvre constituent « une aide des pays pauvres au développement des pays riches » et impliquent notamment le danger d'exode des compétences, d'affaiblissement des structures régionales d'origine et de saignée démographique. Comme le montrent les études économiques, « la main d'œuvre immigrée ne favorise pas le chômage des mains d'œuvre européennes ; loin d'être une concurrence, elle est un complément » et sert au patronat d'« amortisseur de conjoncture ». Ainsi se répand en Europe, par un contrôle féroce des immigrés et le recours aux refoulements et expulsions, un modèle d'immigration temporaire et en rotation, sur le modèle inauguré en Allemagne vers 1955 et grosso modo appliqué en France.. De son côté la Grande Bretagne restreint les droits attachés à la citoyenneté du Commonwealth pour empêcher l'arrivée d'expulsés indiens ou d'immigrés africains d'Afrique de l'Est et la limiter aux seuls « patrias » (bénéficiant du droit du sol soit directement, soit par filiation). Le droit de l'immigration devient un « succédané de la politique de l'emploi ». Le recours aux circulaires crée un « infra-droit », au mépris des principes juridiques fondamentaux et des droits des immigrés tandis que les renouvellements de titres de travail et de séjour sont laissés au pouvoir discrétionnaire des administrations. Le principe de l'égalité de traitement nationaux - étrangers, affirmé dans de nombreux pays européens, est battu en brèche par l'exigence de la « réciprocité », le maintien d'emplois fermés aux étrangers ou le paiement d'allocations familiales minorées aux familles restées au pays. Cette précarisation à outrance tire vers le bas salaires et conditions d'emploi (métiers pénibles, insalubres et dangereux) des immigrés. Vingt cinq ans plus tard, il sera proclamé par les Sans Papiers au Forum Social Européen de Paris Saint-Denis que « les sans papiers ne sont que le sommet visible d'un iceberg de précarisation s'étendant aux autres migrants et ensuite à l'ensemble des autres travailleurs ».

Dans *D&L* d'avril 1979, un lecteur témoigne des contrôles policiers « au faciès » qu'il voit subir aux Arabes dans

les moyens de transport publics, ajoutant « et il y a plus grave que ces contrôles : il y a les « tabassages » dans les commissariats et même dans les « locaux technique » du métro... ». Selon le journal, « chaque jour, aux heures de pointe, le métro se transforme en véritable piège à immigrés... les couloirs de la RATP sont devenus pour eux un véritable enfer ». C'est pour réagir et dénoncer vigoureusement ces politiques de harcèlement des étrangers que le MRAP lance la campagne « Pour un métro sans racisme ». Citoyens, adhérents, militants font vivre la campagne par le collage sauvage d'autocollants « Une étoile verte pour un métro parisien sans racisme » (pour ne plus jamais revoir la sinistre étoile jaune du nazisme) et par une distribution massive de tracts intitulés « Non au mensonge, Non au racisme... Non, les immigrés ne sont pour rien dans la crise ! Le racisme n'est pas une solution ». Le premier succès remporté réside dans les réactions positives des syndicats de police CGT, CFDT, CFTC (civil), SGP (qui interviendra directement auprès du préfet pour fixer un cadre déontologique à la pratique policière) ainsi qu'à la RATP, de la CGT (qui propose des mesures pour améliorer l'accueil des immigrés dans le métro) et de la CFDT (qui s'oppose à l'utilisation des locaux RATP comme pièges à immigrés » et demande que cessent ces « pratiques déshonorantes »). De même pour le PC, le PS et le RPR et les Eglises (Catholique et Fédération Protestante) qui condamnent ces pratiques illégales. Le MRAP se bat pour obtenir leur abolition pure et simple. Préfiguration des « chasses » contemporaines aux Sans Papiers et aux Roms pour remplir les vols « regroupés », érigés en nouvelle doctrine de l'Union Européenne

En 1979, le projet Barre-Bonnet, subordonne l'entrée à des ressources « suffisantes » (sans en préciser les modalités), prévoit l'expulsion automatique pour motifs d'« ordre public », de « crédit public » ou de séjour irrégulier et entend créer des lieux d'internement administratif, pour une durée indéterminée, « dans des locaux ne relevant pas de l'Administration Pénitentiaire ». Ce projet va beaucoup plus loin que la circulaire qu'Alain Peyrefitte, Garde des Sceaux, avait publiée pour légaliser le centre d' Arenc. Quatorze organisations (MRAP, AJD, CFDT, CGT, CIMADE, FASTI, FEN, GISTI, LDH, MAJ-Mouvement d'Action Judiciaire, SAF, SM, SOS-refoulement, FTDA) apostrophent le gouvernement par voie de conférence de presse. Pour Henri Noguères, président de la LDH, « le gouvernement essaie de rétablir

par des voies parlementaires les mesures qui ont été jugées illégales par le Conseil d'Etat », tandis que Michel Tubiana, du MAJ, précise que « le but du gouvernement est aussi de criminaliser les étrangers et les associations qui les défendent ». En effet, le préambule du projet affirme que les immigrés renvoyés « cherchent à se soustraire à l'application de la mesure prise à leur encontre et qu'ils y parviennent aisément avec l'aide de leurs compatriotes déjà établis en France ou grâce au soutien d'organisations et de comités créés pour la circonstance » (ndlr : SOS refoulement). Quant à Albert Lévy, secrétaire général du MRAP, il conclut que « les crialleries ou mises en garde du ministère de l'Intérieur ne feront pas dévier les organisations et comités créés pour la circonstance du but qu'ils se sont fixé : l'annulation d'une politique « qui conduit à la mise en place d'un apartheid à la française ». Cependant, une majorité de parlementaires votent le projet. Le MRAP annonce que la campagne d'opposition doit redoubler « pour que les sénateurs refusent d'engager la France dans la voie du racisme et de l'abandon des libertés démocratiques ». *D&L* de juin 1979 publie une « Adresse » en sept points que le Secrétariat National du MRAP envoie à l'ensemble des Sénateurs et Députés et dans laquelle il dénonce le refus d'un véritable débat parlementaire sur les problèmes d'immigration, l'arbitraire aux frontières, les camps d'internement administratif, l'aggravation de l'insécurité des travailleurs immigrés, les refoulements pour raison économique ou sanitaires (« atteinte au crédit public »), la suspicion généralisée frappant les étrangers en France, les menaces qui pèsent sur les organisations de solidarité. Et de conclure « La Représentation Nationale ne peut pas, au-delà des sympathies politiques des uns et des autres, laisser mettre en pièce des garanties essentielles pour l'exercice des libertés publiques ». Dans le même temps, le projet Boulin-Stoléru se propose de remplacer la carte de travail par une autorisation de 3 ans non renouvelable, retirée en cas de chômage de plus de 6 mois ou de rupture de contrat, ce qui entraîne le retrait du droit de séjour. L'ensemble des conditions de refoulement sont renvoyées à une circulaire et donc, une fois de plus, à l'arbitraire ministériel, alors que le projet de loi prévoit que « le ministre chargé du travail peut fixer, par département et en fonction de la situation de l'emploi, le nombre maximum de renouvellements d'autorisation de travail qui pourront être effectués chaque année au profit de travailleurs étran-

gers permanents ». Le ministre n'a pris aucun engagement quant au non renvoi des malades (il faudra attendre la loi Debré de 1997 pour franchir ce pas important mais toujours fragile). Il est prévu de délivrer une carte de « résident privilégié » de 10 ans renouvelable pour l'étranger résidant en France de puis plus de vingt ans et payant des impôts. Quant aux étudiants étrangers, leur situation est régie à la fois par le décret du 31 décembre 1979 (signé Barre, Saunié-Seitè, François-Poncet, Galley) et ses deux arrêtés d'application, que les étudiants ont baptisés « Décret Imbert » (du nom du président du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) auquel s'ajoute une circulaire Bonnet du 2 avril 1980 (remplaçant une circulaire annulée du 12 décembre 1977). Ces textes consacrent la « sélection préalable » (pédagogique, linguistique, financière et policière), complétée par des mesures de dissuasion afin « d'aboutir à une diminution du nombre des étudiants étrangers » en France. Des étudiants, français et étrangers, ripostent à l'agression, en organisant de

nombreuses grèves et manifestations dans plusieurs villes. Comme le rapporte *D&L* de juin 1980, le Premier Ministre R. Barre déclare le 13 mai 1980 à l'Assemblée Nationale : « Le gouvernement continuera à appliquer les dispositions arrêtées pour éviter l'afflux, dans nos universités, d'étudiants étrangers dont les universités de leurs pays d'origine ne veulent pas. Quand on voit ce qui se passe dans un certain nombre d'universités, du fait d'inscription d'étudiants étrangers fantômes, qui ne sont là que pour mener une action politique orientée contre leurs pays d'origine, il est normal que les chefs de ces Etats soient préoccupés par des agissements menés sous le couvert des franchises universitaires et du droit d'asile ». Le même jour, le ministre de l'Intérieur C. Bonnet déclare devant le Conseil Politique du Parti Républicain : « Beaucoup de chefs d'Etat étrangers souhaitent que leurs étudiants ne viennent pas atterrir la vérole politique en France (...) Le rayonnement culturel de la France ne se fera pas grâce aux étudiants étrangers qui, une fois leurs

diplômes obtenus, peuvent avoir automatiquement une carte de travail et prennent des emplois aux jeunes français... ». Il faudra près de deux décennies d'hémorragie étudiante trop réussie (entre autres, vers le continent nord-américain), et quelques révisions politiques déchirantes, pour assister à un revirement de la politique française envers les étudiants et chercheurs étrangers... pour le plus grand bénéfice de la France.

La résistance du MRAP et de nombreuses autres organisations obtient un refus d'examen par le Sénat de la loi Barre-Bonnet, pourtant votée en seconde lecture par l'Assemblée. Le Sénateur communiste Lederman énonce un constat essentiel : « Ce que l'on souhaite, en vérité, ce n'est pas seulement diminuer le nombre des immigrés, mais c'est aussi les renouveler. Quelque 67 % des travailleurs étrangers sont installés en France depuis plus de 11 ans, aux côtés de leurs camarades français. Ils participent aux mouvements revendicatifs... bref, leur niveau d'insertion dans la classe ouvrière française ne leur permet plus de jouer le rôle de « prolétaires de réserve » que l'on attend d'eux ». De son côté, l'Assemblée Nationale refuse également d'examiner le projet Boulin-Stoléru, sévèrement condamné – comme contraire au devoir d'accueil et de justice des chrétiens – par Mgr Etchegaray, président de l'Episcopat catholique.

La loi Bonnet est finalement adoptée en troisième lecture le 11 décembre 1979 et *D&L* de janvier 1980 titre « La loi raciste est passée ». Son article 6 définit 6 cas d'expulsion (et non de simple refoulement comme initialement prévu) : 1- menace pour l'ordre public ou le crédit public, 2- possession de papiers contrefaits ou falsifiés, 3- absence d'entrée régulière sur le territoire, 4- maintien sur le territoire au-delà du délai légal de séjour, 5- en cas de condamnation, 6- maintien sur le territoire après le non renouvellement du titre de séjour. Il prévoit, en cas d'« expulsion du territoire, une durée de détention jusqu'à exécution effective de l'expulsion » prononcée, au-delà de 7 jours, par un magistrat. Quant à l'article 3, il légalise l'internement administratif « pendant le temps strictement nécessaire au départ » en cas de refoulement à l'entrée (future « Zone d'Attente »). Quelques amendements parlementaires réintroduisent certaines garanties judiciaires (contrôle par le juge et possibilité de recours). Le même numéro de *D&L* pose la question « **Après le métro, les hôpitaux vont-ils devenir des pièges à immi-**

Affiche n° 15

LOI PASQUA : CONTRE LE DROIT D'ASILE



grés ? ». Le Centre médico-social Bosuet, accueillant les immigrés, est désormais fermé par arrêt de son financement par le FAS. Et un Africain témoigne « *Que vont devenir nos frères en difficulté car on nous chasse à la porte des hôpitaux si on n'a pas d'argent ou de papiers ?* ». Nombre d'autres témoignages qui parviennent au MRAP le confirment. Serment d'Hippocrate face aux contraintes administratives et politiques : ainsi se profilent les futures luttes pour « le droit à la santé des étrangers » (AME et CMU). Comme le résume justement D&L de février 1980, « *l'annulation par le Conseil Constitutionnel d'une partie de la loi Bonnet (article 6) montre que la lutte est payante et qu'il est possible de faire reculer le gouvernement dans sa politique anti-immigrés* ». En effet, l'article 66 de la Constitution prévoit que « nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi ».

Le MRAP a également déposé un « *recours au Conseil d'Etat contre la circulaire Bonnet qui impose une triple sélection pédagogique, politique et sociale à l'entrée et au séjour des étudiants étrangers en France* ». Quant au projet Boulin-Stoléro, il est renvoyé à la session de printemps 1980 et débouchera finalement sur la seule circulaire Stoléro du 10 juin 1980.

D&L de mai 1980 publie un communiqué qui résume, en termes concis, l'ensemble des revendications portées alors par le mouvement : « *A l'appel du MRAP et de plus de 50 associations de travailleurs immigrés, de solidarité et de défense des droits de l'homme laïques et chrétiennes, d'importantes manifestations auront lieu le samedi 7 juin à Paris et dans différentes villes de France, pour protester contre les mesures coercitives qui frappent de plus en plus durement la population étrangère... Les associations s'élèvent particulièrement contre la loi Bonnet, les projets Stoléro et d'Ornano, les décrets et circulaires relatifs aux étudiants étrangers et le "fichage" informatif. Elles demandent que soient assurés aux immigrés le droit au séjour, le droit d'association, le droit à la formation et à la culture, des conditions de logement décentes, que soit régularisée la situation des travailleurs sans papiers et que cessent toutes les pratiques discriminatoires, les brimades et les actes arbitraires de l'administration et de la police, rappelant en outre que "le racisme et l'arbitraire frappant les étrangers constituent une menace*

pour l'ensemble de la population et pour notre société elle-même ».

D&L d'octobre 1980 titre sur « *Les deux interprétations de l'accord franco-algérien* ». Après huit mois de négociations, a été signé à Alger le 18 septembre 1980 un important accord, sous forme d'échange de lettres assorti de trois textes (Séjour, Sécurité sociale et Coopération judiciaire) constituant des *avenants* à l'Accord de 1968. Le volet sur le séjour

réinsertion aideront les travailleurs désirant créer en Algérie de petites entreprises. Selon le ministre français L. Stoléro, « *105 000 travailleurs algériens devront en trois ans quitter notre pays* », tandis que pour le ministre algérien M. Benyahia « *les mesures facilitant la réinsertion en Algérie sont exclusivement fondées sur le volontariat et le libre choix* ». Paris-Match, rendant compte de l'événement, choisit un titre particulière-

Pour le droit au Voyage et le droit au stationnement



Affiche n° 16

prévoit que les certificats de résidence des Algériens entrés en France avant le 1^{er} juillet 1962 seront renouvelés pour 10 ans tandis que ceux entrés après le 1^{er} juillet 1962 verront leur titre renouvelé pour 5 ans à partir de 1978. Les deux gouvernements sont convenus de mettre en œuvre des mesures visant à faciliter le retour et la réinsertion des immigrés dans leur pays, notamment par l'octroi d'une « allocation de retour » de 12 800 francs et par le bénéfice de 2 à 8 mois de formation professionnelle en vue du retour. Enfin, des prêts de

remont provoqueur : « *Paris et Alger d'accord pour le rapatriement de 105 000 Algériens. Oui mais... COMMENT LES FAIRE RENTRER ?* » et va jusqu'à écrire : « *Il est clair que la carotte que nous leur offrons ne sera jamais assez grosse. Quant au bâton, il est impossible à manier. Imagine-t-on une rafle du type Vel d'Hiv' au cours de laquelle des dizaines de milliers d'Algériens seraient interpellés et conduits aux frontières ? Ce serait indécent* » (« sic » ajoute le rédacteur de D&L).

Pistes pour demain

Voici brossées, de manière quelque peu impressionniste, quelques trente années de combats d'un mouvement qui a su marquer son temps. 1981 et 1982 verront l'introduction du magazine « *Différences* », tandis que perdurera une formule mensuelle allégée de « *Droit et Liberté* ». Puis la revue « *Différences* » continuera seule le chemin, sous des présentations évolutives. Au-delà de l'éventuelle poursuite d'une présentation panoramique des combats du MRAP sur le large front de l'immigration, il est important de tenter de déchiffrer l'évolution de la situation, marquée tant par l'irruption sur la place publique du mouvement des Sans Papiers et donc l'invention (parfois difficile) d'un nouveau partenariat avec un mouvement qui se revendique autonome, que par la montée en puissance des politiques harmonisées de « Justice et Affaires Intérieures » (dont l'immigration et l'asile) de l'Union Européenne après l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam le 1^{er} mai 1999. Désormais, le fait majeur n'est pas (seulement) que l'Union à 25 va quitter la règle de l'unanimité pour celle, moins paralysante, de la majorité qualifiée (pour le meilleur ? ou pour le pire ?) mais bien que les citoyens, s'ils veulent pouvoir continuer à peser sur les politiques de l'Union et de ses pays membres, vont devoir d'urgence développer leur capacité à travailler en de larges réseaux non seulement nationaux mais continentaux, tout en faisant porter leurs efforts sur l'étape communautaire de l'élaboration des politiques communes et des Directives. Attendre le moment de leur transposition dans les lois nationales serait se condamner à une plus que relative impuissance. Si les associations françaises ont su construire la Coordination Française pour le Droit d'Asile (dont fait partie le MRAP), à la compétence et l'efficacité remarquables et justement reconnues, il n'existe pas encore de structure semblable concernant l'immigration. L'une des voies à poursuivre en la matière pourrait être, sans doute, devrait être d'investir enfin dans la pratique de cette mission ENAR France (Réseau Européen contre le Racisme regroupant en France une trentaine d'associations dont le MRAP est l'un des membres fondateurs), afin de la mettre en synergie avec les efforts des autres ENAR d'une Union désormais à 25.

Bernadette Hétiér

Voyage à Genève

Jean-Jacques Kirkyacharian
Membre de la présidence

Quand j'ai été désigné pour représenter le MRAP auprès de l'ONU à Genève, en remplacement de Rose Mikhalovitch qui quittait la région, je ne connaissais rien à la question. Heureusement Rose m'a accompagné à plusieurs reprises pour me guider dans ce dédale de couloirs et de relations personnelles.

Le centre de Genève (l'ancienne Société des Nations) abrite presque tout ou presque de ce qui relève du Conseil Economique et Social, donc la Commission des droits de l'Homme et ses dérivés – en particulier la sous-commission, composée d'experts, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale – le Programme des Nations Unies pour le développement.

Que font les organisations non-gouvernementales dans ce système ? Il y a les réunions officielles, dans lesquelles elles peuvent, sous certaines conditions, prendre la parole ; il y en a d'autres où elles peuvent intervenir en apportant à des experts de la documentation et en discutant avec eux. Ces experts sont des personnalités indépendantes, connues pour leur compétence, avec qui les rapports sont beaucoup plus directs qu'avec les membres des missions d'Etat, les quels, comme tous mes diplomates, font preuve d'une amabilité sans faille.

Il y a aussi les fonctionnaires de l'ONU, et parmi eux les hauts fonctionnaires, comme le Haut Commis-

saire aux droits de l'Homme et ses collaborateurs immédiats.

Que fait le MRAP dans tout ça ? Il défend les idées qui sont les nôtres, tant sur le racisme que sur les conditions sociales et politiques qui en favorisent le développement, que sur les impasses de l'antiracisme consensuel et moralisateur.

Naturellement une part importante de notre activité est consacrée aux pro-

blèmes posés par le « développement » : le MRAP a été parmi les tout premiers à lier le « racisme » (dans les pays développés) au racisme géopolitique qui est au cœur du sous-développement. Cela fait beaucoup, et sans l'aide permanente et très informée de notre camarade Rolande Borrelly, et de Gianfranco Fattorini, le MRAP ne saurait assumer sa tâche. La rectitude de nos positions ne nous vaut évidemment pas que des amitiés, mais

elle suscite la confiance de beaucoup et cela explique que le bureau du « comité des ONG contre le racisme » m'ait élu à sa présidence. Le MRAP a des relations constantes avec d'autres comités inter-ONG, comme le comité pour le droit des femmes et celui pour la liberté de conscience (religieuse ou de conviction).

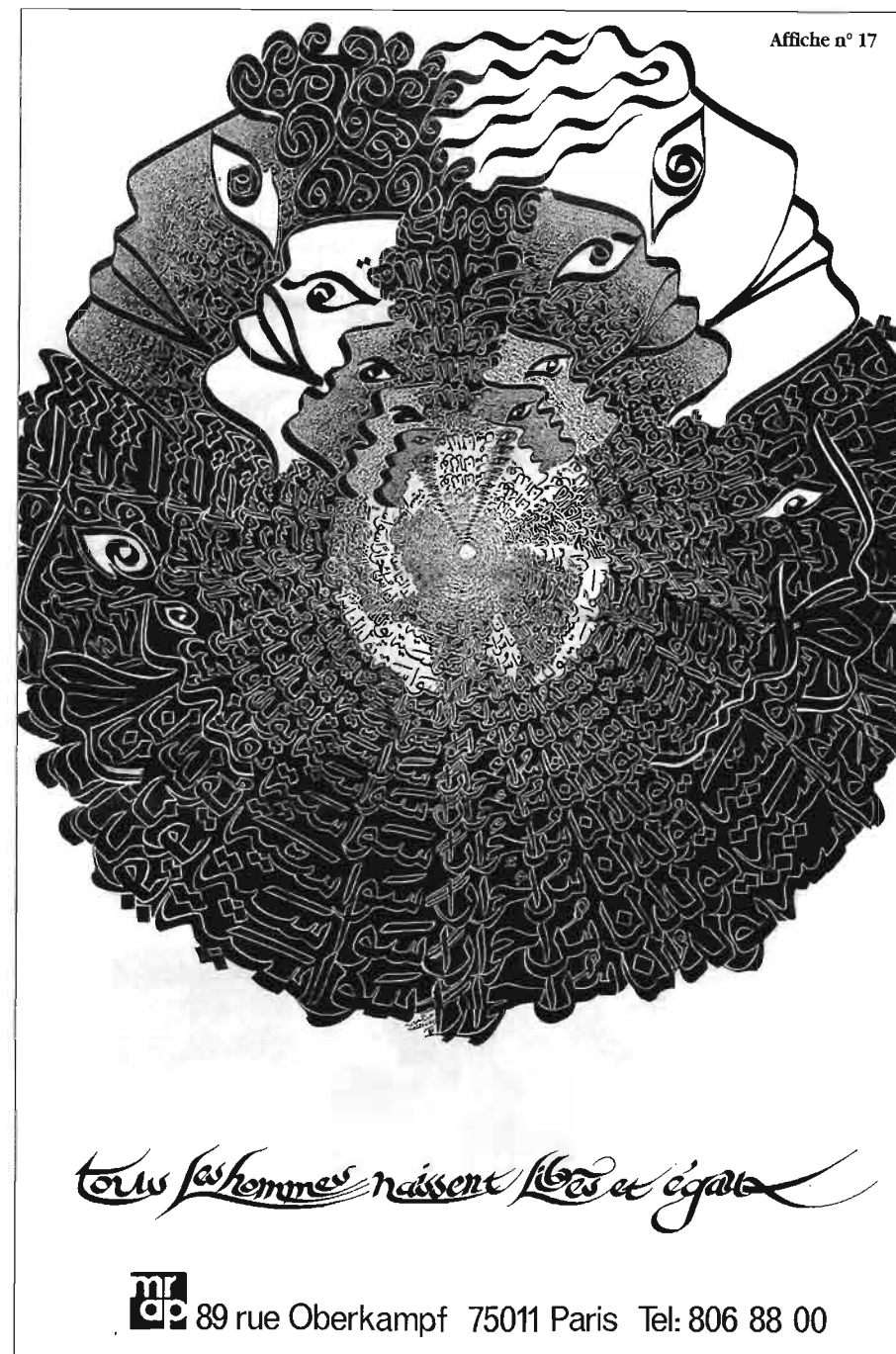
Une part importante de notre activité est consacrée à nos interventions en séance de la Commission des Droits de l'Homme et de la sous-commission ; même si ces interventions sont brèves, – peut-être surtout si elles sont brèves – nous tenons à les rédiger de façon rigoureuse.

Cependant le temps de parole nous est de plus en plus sèchement chichement compté : actuellement deux minutes par intervention, et pas plus de six interventions par session ! Les ONG dérangent, et même celles qui interviennent surtout sur des cas particuliers ; certains pays seraient enchantés de nous voir disparaître ; en attendant il y pas mal de GONG (le lecteur déchiffra).

Le MRAP intervient aussi sur des cas particuliers, mais en général de portée générale - Abraham Serfaty, Mumia Abu Jamal...

En attendant une vingtaine d'ONG, dont le MRAP, viennent d'adresser au secrétaire général de l'ONU une lettre exprimant leurs inquiétudes. Sans les ONG, l'ONU serait condamnée dans l'esprit des peuples (la déclaration de 48, rédigée par Mme Roosevelt et René Cassin commence par ces mots : Nous les peuples).

Ce résumé est pauvre et sec, j'en ai bien conscience ; les relations internationales sont tendues, la guerre sévit ou menace, des problèmes terribles n'avancent pas vers leur solution ; les interventions des ONG sont peu efficaces, d'accord, en tout cas dans l'immédiat. Ce n'est pas une raison pour désister.



55 ans de combat pour le droit des peuples, pour la paix

Renée le Mignot

L'Amitié entre les peuples ne peut se concevoir sans le droit des peuples, de tous les peuples, à disposer d'eux mêmes. C'est ce principe d'égalité incontournable, opposé aux « deux poids, deux mesures » des grandes puissances suivant leurs intérêts politico-économiques qui constitue la ligne directrice des prises de position du MRAP. Nous ne sommes jamais « pro », ce qui sous entendrait « anti », nous sommes pour le droit et la justice, dans toutes les circonstances.

Le MRAP a toujours affirmé, sans aucune ambiguïté, sa solidarité avec les peuples en lutte pour leur libération, y compris dans les conflits coloniaux qui engageaient la France. Comme l'écrivait P. Balartier dans « Droit et Liberté », « la civilisation n'a rien de commun avec les moeurs infâmes du colonialisme. Cette exploitation de l'homme par l'homme, cette cruauté, ce sadisme, ces assassinats perpétrés froidement, ces supplices, cette misère volontairement entretenue doivent faire horreur ». Indochine, Algérie, Madagascar, Afrique noire, le MRAP dénonce la barbarie coloniale et oeuvre pour l'indépendance. Gabriel d'Arbousier, député du Rassemblement Démocratique Africain est membre du MRAP dès sa création.

Sur ces questions, les engagements d'aujourd'hui ne font que prolonger les engagements d'hier : le MRAP se bat pour la reconnaissance des droits fondamentaux des peuples kurde, saharoui, tchétchène, palestinien. Concernant la question palestinienne, le MRAP a toujours affirmé « une terre, deux peuples, deux Etats ». C'est sur cette base que le MRAP est membre de la Plateforme des ONG pour la Palestine et participe activement au

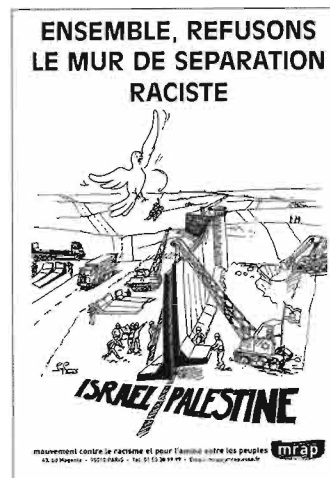
collectif national « pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens » dont les revendications sont : reconnaissance d'un Etat palestinien à côté de l'Etat israélien dans des frontières sûres et reconnues ; reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et application des résolutions des Nations Unies ; arrêt immédiat de la colonisation et retrait des troupes israéliennes des territoires occupés ; envoi d'une force interna-

tionale de protection des populations civiles (sur cette question, le MRAP s'est associé à la campagne du MAN, Mouvement pour une alternative non Violente). Le MRAP agit dans le cadre des deux collectifs pour exiger l'arrêt de la construction du mur d'annexion et son démantèlement. Il a été chargé par le collectif de centraliser les signatures de la pétition (60 000 en 3 mois). Ces pétitions seront portées en délégation au Ministère des Affaires étrangères. Compte tenu de la gravité de la situation au Proche Orient en raison de la politique d'Ariel Sharon soutenu par Bush, le MRAP agit également avec ses partenaires pour obtenir de l'Union européenne de rendre exécutoire le vote du Parlement européen (résolution du 10 avril 2002) pour la suspension de l'accord d'association UE-Israël, conditionné au respect des droits de l'Homme.

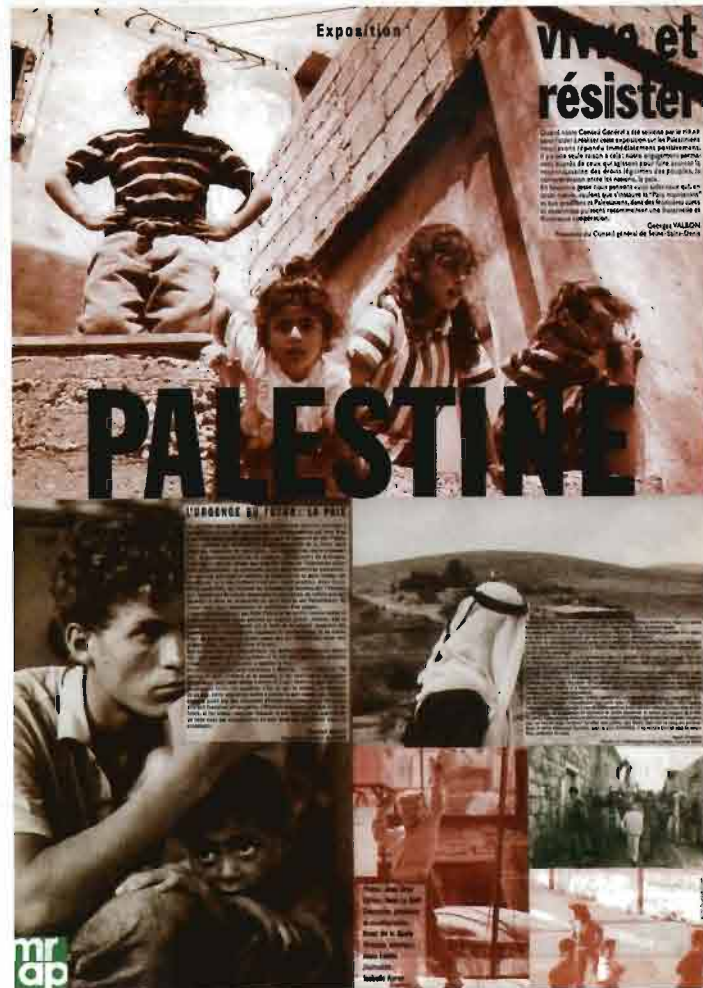
Dans tous les conflits, le MRAP oeuvre pour que la voix du dialogue remplace celle des armes et pour qu'une solution politique soit trouvée dans le respect du droit international. Il condamne avec la plus extrême rigueur toute forme de terrorisme, que soit celui d'individus, de groupes organisés ou le terrorisme d'Etat. Il apporte son soutien aux mouvements pacifistes notamment en Israël aux réservistes du « Courage de Refuser » qui refusent de servir dans les Territoires occupés ; il s'est associé à plusieurs campagnes demandant la libération des « Refuzniks » emprisonnés et considérés comme détenus de droit commun. C'est dans ce cadre que le MRAP et SICO (Solidaires des Israéliens contre l'Occupation) ont organisé une soirée « les jeunes Palestiniens et Israéliens en dialogue pour la paix » (voir compte rendu dans ce numéro).

Le MRAP n'acceptera jamais que la condamnation de la politique criminelle d'Ariel Sharon soit assimilée à de l'antisémitisme. La volonté de certains de déplacer le conflit israélo-

Affiche n° 18



Affiche n° 19



palestinien sur un terrain communautaire ou religieux, alors qu'il relève exclusivement répétons le, d'une question de justice et de droit international, dans le respect des résolutions des Nations Unies, est d'une gravité extrême. Cette attitude ne peut que banaliser l'antisémitisme (la profanation du cimetière juif de Herrlisheim prouve que contrairement aux propos tenus par le président du CRIF, l'antisémitisme de l'extrême droite n'a pas disparu!), et favoriser le développement de tous les racismes, de la haine et de la violence ainsi que du communautarisme.

De la même manière, le MRAP soutient la « feuille de route » pour une solution politique à la question kurde

proposée par le KONGRA-GEL (Congrès national du Kurdistan) et s'indigne du fait que le KONGRA-GEL constitué il y a 6 mois avec ce seul objectif puisse être mis sur la liste des organisations terroristes par l'Union Européenne à la demande de la Turquie. Avec le Mouvement de la Paix, le MRAP vient de lancer une pétition aux organisations et personnalités dans ce sens.

En 1991, le MRAP s'était opposé à la guerre contre l'Irak. Déjà dans cette première guerre du Golfe les crimes de guerre ont été nombreux : 10 000 soldats irakiens enterrés vivants par les coalisés dans les sables du désert, utilisation d'armes à uranium appauvri (le taux de leucémie chez les

enfants irakiens a été multiplié par 10), « frappes chirurgicales » menées contre des abris de civils, etc... L'embargo imposé par la suite à l'Irak sur tous les produits y compris les médicaments a eu des conséquences tragiques : le taux de mortalité infantile a doublé au cours des 10 dernières années ; d'après un rapport de l'UNICEF, 5 000 enfants de moins de 5 ans mourraient chaque mois. En réalité, s'est poursuivi entre 1991 et 2003 un état de guerre permanente.

Le MRAP a participé avec d'autres organisations notamment le Mouvement de la Paix à la création dès septembre 2003 d'un collectif national contre la guerre qui a très vite rejoint

la coalition mondiale contre la guerre. De septembre 2003 à mars 2004, il a participé à 14 manifestations. Aujourd'hui nous nous battons au sein du collectif pour l'arrêt immédiat des exactions en Irak, pour le retrait des troupes d'occupation et pour la restauration de la souveraineté des Irakiens. Le MRAP apporte sa totale solidarité aux mouvements antiguerre aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne comme il apporte sa solidarité aux pacifistes russes notamment aux comités de mères de soldats.

Contre les guerres et les occupations, pour un monde de paix, de justice et de démocratie, pour la solidarité des peuples le combat continue !

55 ans de combat contre la peine de mort et son application raciste notamment aux Etats-Unis

Mobilisation du MRAP pour Mumia Abu Jamal

Pour les 50 ans du MRAP, la fédération de Paris a sorti un recueil : « 50 ans, 50 tracts ». Le hasard a voulu que le premier tract de ce recueil soit un tract appelant à un meeting, salle Wagram à Paris le 4 mai 1951, sous la présidence de Me André Blumel, Président du MRAP, en présence de Charles Palant, Pierre Paraf, Vercors pour arracher au couloir de la mort un jeune africain-américain Willie Nc GEE, condamné à mort sous la pression du Klu Klux Klan; le dernier tract du recueil est une pétition datée de novembre 1999 demandant un nouveau procès pour Mumia Abu Jamal. L'appel se terminait par ces mots « ne permettons pas qu'aux noms de Sacco et Vanzetti, de Julius et Ethel Rosenberg s'ajoute le nom de Mumia Abu Jamal ». Mais est-ce vraiment un hasard ou plutôt la continuité d'un combat sans cesse renouvelé ? Aujourd'hui ce combat pour la libération de Mumia, pour l'abolition de cette barbarie qu'est la peine de mort est plus que jamais d'actualité. Durant ces 5 dernières années le MRAP a porté haut et fort

cette exigence de justice, notamment au sein du collectif national « Ensemble Sauvons Mumia ». C'est le MRAP qui, avec Julia Wright a pris en juin 1995 l'initiative de créer un collectif unitaire; par deux fois la mobilisation a permis d'arrêter la main du bourreau.

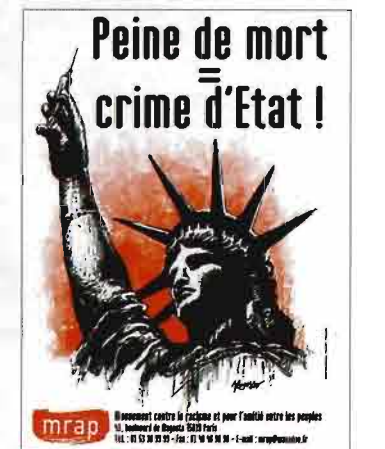
Aujourd'hui, le collectif regroupe plus de 70 organisations; plus de 300 000 signatures ont été recueillies, 100 000 euros ont été versés à la défense de Mumia, ce qui a permis notamment de retrouver les témoins qui ont apporté la preuve de son innocence. Grâce au collectif, 20 villes françaises dont Paris ont fait de Mumia leur citoyen d'honneur. A Paris, c'est en présence de 500 personnes dont de nombreuses personnalités que Bertrand Delanoë a remis à Angela Davis (autre symbole du combat renouvelé) la médaille de prestige de la ville décernée à Mumia au titre de la citoyenneté d'honneur. Le 24 avril 1999, pour le 45^e anniversaire de Mumia, une délégation française d'une soixantaine de militants et personnalités dont la députée européenne Alibne Pailler, Mgr Gaillot,

Julia Wright a participé à la marche organisée à Philadelphie.

Le dernier Congrès du MRAP décidait à l'unanimité de proposer à Mumia d'être membre d'honneur de notre Mouvement ; c'est Mouloud Aounit, secrétaire général qui lui a fait part de cette décision lors d'une visite dans le couloir de la mort. Mumia devait lui déclarer « l'élection de G.W. Bush comme Président des Etats-Unis est une catastrophe non seulement pour le peuple américain mais pour l'humanité toute entière ». La suite des événements devait hélas lui donner raison.

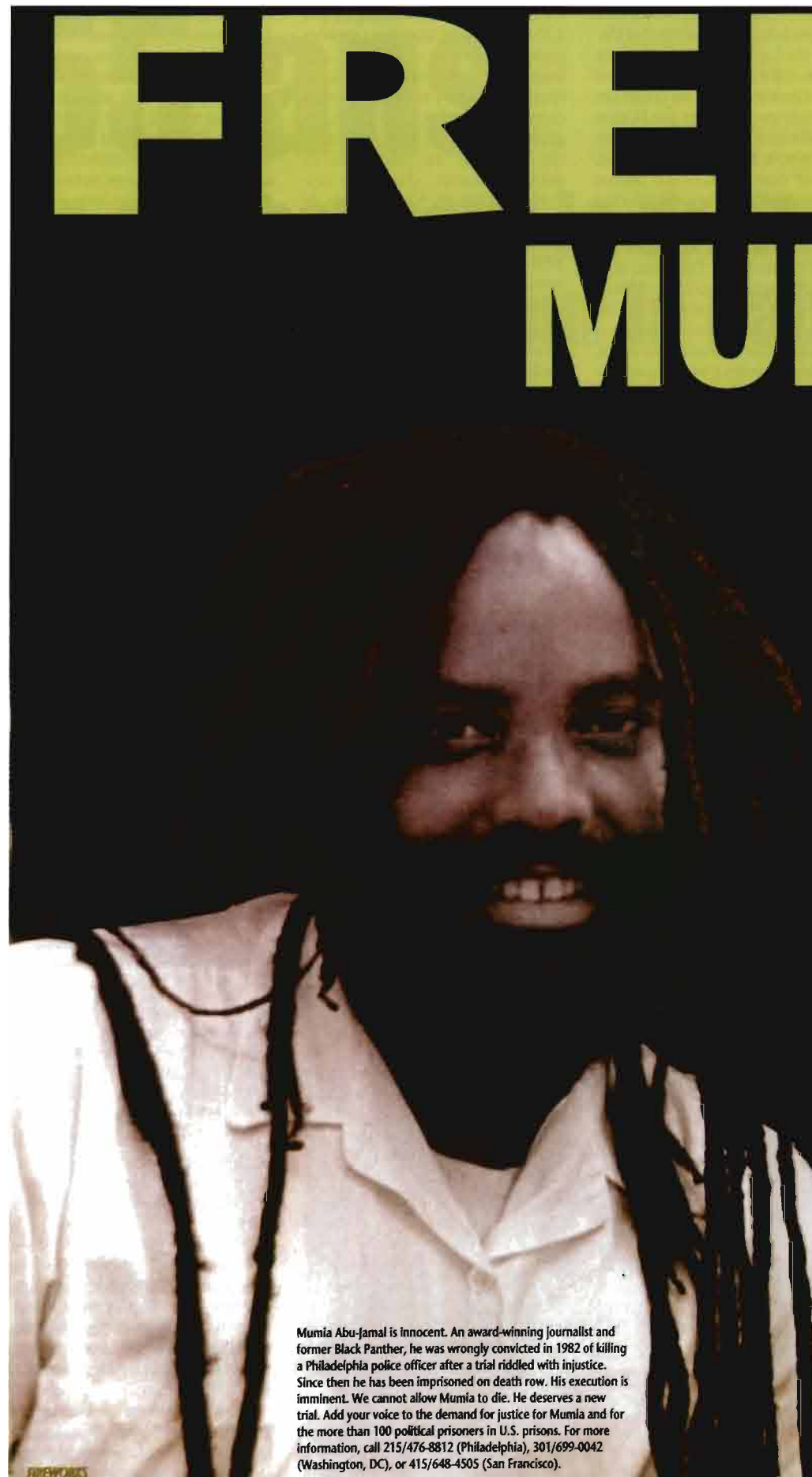
Le combat pour la libération de Mumia Abu Jamal a conduit le MRAP à s'engager plus à fond ses dernières années pour l'abolition universelle. Le MRAP est membre fondateur, avec 13 autres organisations internationales de la Coalition mondiale contre la peine de mort qui a tenu son premier congrès à Strasbourg en juin 2001 et qui prépare le second congrès qui se déroulera fin 2004 au Canada. L'appel universel « Nous, citoyen du monde, demandons l'arrêt immédiat de toute exécution

Affiche n° 20



de condamnés à mort et l'abolition universelle de la peine de mort » a reçu en France 500 000 signatures en 5 mois. La coalition a instauré le 10 octobre comme journée mondiale contre la peine de mort.

Concernant Mumia Abu Jamal, la situation est aujourd'hui, extrêmement préoccupante: l'exécution de la sentence de mort peut intervenir à tout moment. tout est prêt pour l'assassinat légal de celui qui est devenu la figure emblématique de la lutte pour l'abolition de la peine capitale aux USA. Pour preuve la désignation de la juge Midge Rendell à qui la justice fédérale a confié les suites judiciaires. Midge Rendell est l'épouse du procureur qui a requis la peine de mort contre Mumia en 1982 et qui a été élu Gouverneur de Pennsylvanie l'an dernier. Alors, plus que jamais le combat continue.



FREE MUMIA ABU-JAMAL

abolish the death penalty

Mumia Abu-Jamal is innocent. An award-winning journalist and former Black Panther, he was wrongly convicted in 1982 of killing a Philadelphia police officer after a trial riddled with injustice. Since then he has been imprisoned on death row. His execution is imminent. We cannot allow Mumia to die. He deserves a new trial. Add your voice to the demand for justice for Mumia and for the more than 100 political prisoners in U.S. prisons. For more information, call 215/476-8812 (Philadelphia), 301/699-0042 (Washington, DC), or 415/648-4505 (San Francisco).

PALESTINE

3 mars 2004

Nourit Peled-Elhanan s'adresse à l'Assemblée Nationale...

Nourit Peled, membre du « Forum des Familles Endeuillées » est la mère d'Ilik et Guay Elhanan, membres du « Courage de Refuser », intervenants lors de la soirée MRAP-SICO.

Nourit Peled-Elhanan est une militante pacifiste israélienne de longue date, co-lauréate en 2001 avec Izzat Ghazzawi du Prix Sakharov, un prix de la paix décerné par le Parlement européen. Elle est membre du Forum des Familles Endeuillées palestinien et israélien pour la paix. Nourit est en effet la mère de Smadar Elhanan, qui a été tuée, à l'âge de quatorze ans, lors d'un attentat-suicide commis à Jérusalem en septembre 1997.

Le discours que nous publions ci-après a été lu le 3 mars 2004 devant l'Assemblée nationale, où une délégation d'Israéliens oeuvrant pour une paix juste a été reçue à l'invitation de trois députés (Verts, PCF et PS).

« Chères Mesdames, Chers Messieurs,

Merci de nous avoir invités pour vous faire entendre une autre voix d'Israël.

Tout d'abord, je voudrais dédier mes paroles à une voix palestinienne qui s'est tue, la voix de l'écrivain palestinien Izzat Ghazzawi, mon co-lauréat du prix Sakharov. Cet homme noble qui n'a jamais perdu espoir et confiance en l'humanité - même après avoir été incarcéré pendant trois ans parce qu'il avait élevé la voix pour réclamer l'indépendance et la dignité, après avoir vu son fils de 15 ans tué dans la cour de son lycée en se précipitant pour aider un ami blessé. Depuis sa cellule, il avait fondé un groupe de dialogue d'écrivains palestiniens et israéliens en déclarant que le rôle des intellectuels est de créer le mythe de l'espoir pour ceux qui n'en ont pas. Il y a un an, le Professeur Gazzaoui m'a écrit que l'armée israélienne attaquait sa maison régulièrement, en cassant les meubles et en terrorisant les enfants, sans aucune explication. Il finissait son message par ces mots : « Je crois qu'ils essayent de me réduire au silence ». Je voudrais lui promettre ici,

avec vous, que sa voix ne sera pas réduite au silence.

Comme vous ne l'ignorez pas, il y a de nombreuses voix en Israël. Il y a la voix officielle d'Israël, qui est la voix totalitaire, répressive, raciste, une voix qui ne parle pas, qui ne converse avec personne, une voix qui commande, qui triche et qui ne supporte pas la réciprocité. Une voix, comme dirait Barthes, qui ne sort pas de bouches humaines et qui ne s'adresse à aucune oreille humaine. Cette voix se matérialise aujourd'hui même en ce mur terrible qui « bouffe le paysage » comme dit la chanson, qui détruit les vignes, les oliviers, les maisons et les dernières chances de paix. C'est une voix venue de Sodome et Gomorre, une voix privée de toute compassion, qui abuse des mots les plus précieux et des valeurs les plus sacrées telles que la démocratie, la liberté et la sécurité, et même de la sainteté de la vie humaine, pour déguiser les crimes les plus atroces contre des gens qui n'ont pas les moyens de se défendre. C'est la voix d'un régime qui enferme une minorité indigène à clé, sous peine de mort, dans des ghettos, et qui s'empare de leurs biens, de leurs terres, et récemment de leur argent, pour les priver de tout moyen de vivre et pour les faire disparaître d'une façon ou d'une autre.

Mais cette voix-là a un maître, une voix plus forte et plus cruelle qu'elle, qui domine l'existence d'Israël depuis son début, il y a une centaine d'années. Ce maître, Mesdames et Messieurs, est la mort. La voix de la mort est la plus forte, la plus adorée, la plus vénérée dans mon pays depuis qu'il existe.

Les enfants d'Israël, sous le déguisement de contribution à la sécurité, à la paix et à la survie de leur État, sont éduqués à se sacrifier, à mourir d'une belle mort, jeune et héroïque, pour satisfaire une vision diasporique des Juifs humiliés, du Juif héros, du Juif soldat, enfin pour satisfaire la mégalomanie de leurs chefs et leur besoin de se venger sur n'importe qui pour la souffrance de leur peuple. Ils sont endoctrinés à tuer les enfants de leurs voisins, à arracher leurs oliviers et à détruire leurs vignes, à empoisonner leurs puits et à bloquer le chemin de l'école de leurs enfants. Cet endoctrinement est facilité par une éducation qui divise la population en Israël en Juifs et non Juifs, c'est-à-dire qui marque l'existence de toute une population d'un attribut négatif, et qui perpétue l'idée sioniste d'« un pays sans peuple pour un peuple sans pays » et annule ainsi l'existence des autres.

Les soldats d'Israël, comme les militants suicidaires palestiniens, commettent les crimes les plus atroces de bonne foi, parce qu'ils sont empoisonnés, intoxiqués, par une idéologie qui leur apprend que la vie et le bien-être de leur peuple dépendent de la mort de leurs prochains et de leur propre sacrifice. Il est très difficile de se guérir d'une idéologie tellement forte, tellement dure, tellement totale. C'est pourquoi la voix la plus courageuse, la plus sincère et la plus fragile est la voix du refus du mal, qui est aussi la voix du dialogue, la voix des hommes et des femmes qui se sont exclus de la collectivité et qui ont choisi de ne pas perdre leur visage humain au risque de devenir des parias.

Il y a en Israël plus de quinze cents soldats qui sont guéris de l'épidémie raciste qui dominait leur vie, qui se sont libérés du mal de leur pays, et qui ont réussi à se libérer des chaînes d'obéissance dans lesquelles ils vivaient : ce sont les vrais héros de notre pays. Cinq d'entre eux sont emprisonnés dans une prison civile avec des assassins et des violeurs, parce qu'ils sont définis par la justice militaire comme des criminels idéologiques. Criminels idéologiques, Mesdames et Messieurs, comme l'était André Sakharov, comme l'étaient les étudiants chinois de la place Tiananmen et les membres de la Résistance française.

Il y a aussi quelques centaines de familles endeuillées palestiniennes et israéliennes, dont ma famille fait partie, qui se sont organisées dans un groupe de paix, pour se parler, pour se connaître, pour partager leurs vies et leurs douleurs. Ce groupe prouve par son existence non seulement que le dialogue est possible, mais qu'il est le bienvenu. Dans le projet « Allo Peace » initié par ce groupe, et dans lequel on peut appeler un numéro gratuit de la Palestine et d'Israël et parler les uns avec les autres, 800 000 minutes de conversation ont été enregistrées les six premiers mois ! Si nos politiciens, qui font payer si cher chaque mot qu'ils prononcent, mais qui n'hésitent jamais avant de lancer une bombe sur des enfants, avaient passé 800 000 minutes en conversation pour la paix, nos enfants seraient vivants aujourd'hui.

Par son existence même, le groupe des familles endeuillées redéfinit les camps adverses. Ses membres manifestent par leur amitié que la guerre dans notre région n'est pas entre deux nations, mais entre les gens qui veulent vivre en paix et ceux qui veulent jouer à la guerre, en se servant de nos enfants comme de jouets. Les parents de ce

groupe ne se définissent pas uniquement par leur nationalité ou par leur race, mais par leur rôle de pères et de mères. La voix de la maternité a toujours été étouffée par les politiciens, depuis qu'il y a des guerres et depuis que les hommes dominent les pays, et il est temps de l'élever. Il est temps d'exiger en tant que pères et mères que le monde entier redéfinisse ses valeurs et ses priorités, redéfinisse la justice, la culpabilité, le crime, les droits des enfants et les devoirs des adultes. Il faut exiger, en tant que pères et mères, que ce qui se passe dans notre région ne soit pas défini en termes militaires et politiques, mais en termes criminels. En Israël, la maternité et la paternité sont déformées, perverties, mutilées. La mère israélienne n'est plus la mère juive, qui protège son enfant de n'importe quel mal. La mère israélienne élève ses enfants minutieusement pour les sacrifier à l'âge de 18 ans au dieu de la mort. Il est temps de redevenir une mère juive, de protéger nos enfants contre le boureau qui n'est autre que notre propre gouvernement. De restaurer la maternité humaine ou plutôt animale, libre du poison idéologique qui contaminait ce pays sanglant et le monde entier, ce monde où une autre voix nous interpelle, la voix muette des enfants morts, ces enfants palestiniens et israéliens, afghans et irakiens qui gisent, côte à côte, dans un royaume souterrain de petits cadavres surpris, étonnés, un royaume qui s'accroît tandis que je parle.

Le monde démocratique s'est montré incapable de les sauver. Parce que le monde démocratique obéit lui aussi à des intérêts qui ignorent des gamins qui jouent dans les ruelles des camps de réfugiés, des petites filles qui dansent dans la cour de leurs écoles et se promènent dans les rues de Jérusalem.

Pendant toutes les années de l'occupation israélienne en Palestine, les pays européens se sont montrés incapables d'arrêter le mal, et de sauver les enfants des deux côtés. Aujourd'hui, je suis venue ici pour vous implorer : soutenez au moins la voix du refus du mal, la voix des parents, renforcez la voix du dialogue. Ce sont les seules voix qui peuvent sauver Israël, la Palestine et les enfants du monde entier.

Imaginez un petit visage blessé, une petite bouche ouverte à jamais sur la dernière syllabe de son dernier cri de « Maman ! », et posez-vous la question que nous nous posons à chaque moment : pourquoi ce sillon de sang sur la fleur de la joue ? »

Conférence organisée le 31 mars 2004 par le MRAP et « Solidaires des Israéliens contre l'occupation »

Jeunes Israéliens et Palestiniens contre l'occupation, en dialogue pour la paix

Compte-rendu réalisé par Eliane Benarosch (BN MRAP) et Maya Vigier (membre SICO).

Avant tout merci à Madame Leila Shahid, à Madame Danielle Bidard, sénatrice ; à Monsieur Lipietz, député européen, à Monsieur Pascal Lederer, « une Autre Voix Juive » qui ont honoré de leur présence cette première réunion publique entre jeunes Palestiniens et Israéliens, merci à Monsieur Alain Boutault, Maire du 2^e arrondissement de Paris qui a mis le gymnase municipal à notre disposition, merci à Olivier et Anne, intermitants du spectacle qui ont prêté leur voix pour dire la profession de foi « le Courage de Refuser », des textes d'Uri Avnery, un poème de Majed, et surtout, merci à Elik, Guay, Tarek et Majed qui ont fait vibrer la salle d'émotion et qui ont ralumé la flamme de l'espoir. Les quatre jeunes étudiants, deux Israéliens et deux Palestiniens, ont pris la parole pour témoigner de leur engagement dans une lutte commune pour la paix, prouvant qu'un dialogue est possible et s'élevant tous quatre contre la vie qui leur est faite de par cette guerre menée par un gouvernement meurtrier et suicidaire, à eux et leurs concitoyens, et, par-delà, aux citoyens d'un monde qu'ils refusent de voir s'engager dans un communautarisme meurtrier.

Les deux jeunes étudiants israéliens, deux frères, Elik Elhanan (26 ans) et son frère Guay (24 ans), sont nés à Jérusalem dans une famille de pionniers juifs fondateurs de l'Etat d'Israël. Leur grand-père maternel, Matti Peled, général de l'armée israélienne pendant la guerre des Six-Jours, démissionna de l'armée pour se consacrer,



Leila Shahid et Elik Elhanan.

les trente dernières années de sa vie à lutter pour la paix avec son ami palestinien le Dr Issam Sartawi. Leur grand-père paternel était un survivant d'Auschwitz, émigré de Hongrie.

A l'âge de 18 ans, Elik et Guay ont rejoint l'armée israélienne, convaincus que leur mission sera de protéger la population d'Israël, Elik en 1995-1998 dans les parachutistes, et Guay en 1997-2000 dans les corps blindés. C'est l'assassinat de leur petite sœur par un Palestinien suicidaire et la prise de conscience de l'oppression des Palestiniens à laquelle ils participaient par leur action dans l'armée qui sont à l'origine de leur refus d'effectuer leur service de réserve dans les territoires occupés et de leur adhésion à « Courage de Refuser », le mouvement de réservistes israéliens refusant de servir dans les territoires occupés. Ils rejoignent également le « Collectif de familles endeuillées » regroupant des familles palestiniennes et israéliennes qui ayant perdu un être cher en raison du conflit se sont organisées afin de travailler ensemble pour la paix.

Ils ont déclaré que le serment qu'ils avaient fait à dix-huit ans à l'Etat d'Is-

raël, comme le font tous les jeunes soldats, de défendre ses frontières et de protéger ses citoyens – serment auquel ils croyaient encore – ne répondaient pas à l'objectif déclaré mais exactement au contraire, et que l'armée israélienne n'assurait pas la sécurité des Israéliens mais l'occupation des territoires palestiniens, et, ce faisant, assurait l'insécurité de leur patrie.

Elik nous dira « *les check points, les couvre-feu, les assassinats sous couvert de sécurité ont pour seul objectif le maintien de l'occupation des territoires palestiniens. On peut mentir à la plupart du monde la plupart du temps ; on peut mentir aux journalistes, à l'opinion publique, aux dirigeants mondiaux, en employant des termes tels que "sécurité, séparation, contenir les menaces", etc. pour expliquer les barrages, les couvre-feu, les murs. On ne peut pas mentir aux soldats qui sont sur place, qui exécutent ces ordres sur le terrain. L'occupation c'est la mort et la haine. Servir dans une armée d'occupation, c'est devenir complice. L'occupation, en instaurant un cycle de violences et de ven-*

geances est une menace pour l'existence même d'Israël. Le gouvernement Sharon en a fait sa priorité, occultant les valeurs fondamentales des Droits de l'Homme, de l'origine même de l'Etat d'Israël. Le Courage de Refuser est un « mouvement qui regroupe 600 soldats et officiers qui ont décidé de sortir de ce cycle de mort, qui ont compris que l'on récolte les fruits de la haine que l'on a semée aux barrages et le long du mur ; qui ont compris que pour la défense d'Israël il faut empêcher les gamins de mourir, et non pas promettre qu'ils mourront toujours ». Elik terminera par ces mots : « *Nous, soldats de Courage de Refuser, nous voulons proposer une autre voie, une alternative au désespoir ; nous voulons dire : Réveillez vous ! Assez de honte ! Nous pouvons changer les choses !* » et il se lève pour demander notre soutien : « *Mais pour cela nous avons besoin d'aide. D'aide matérielle bien sûr mais - aussi important - d'aide morale : de soutien, d'intérêt. Signez les pétitions, écrivez aux prisonniers, montrez-nous que quelqu'un s'intéresse à notre combat.* »

Pour eux, le mur situé au cœur des territoires palestiniens ne va pas empêcher les terroristes d'atteindre Tel Aviv et la sécurité des citoyens israéliens exige que les territoires occupés soient libérés.

« Tsahal est devenue une armée terroriste. Une définition du terme "terrorisme" largement acceptée par les chercheurs en sciences politiques étant l'emploi de la force et de la violence sur une population non impliquée directement dans les combats, à des fins psychologiques et non pas à des fins militaires précises ».

« Face aux soldats, l'armée se justifie avec des arguments divers, mais aucun ne peut masquer le fait que c'est avec notre soutien qu'un régime d'apar-



theid s'établit dans les territoires palestiniens. »

Ils ont compris que l'armée est guidée par des considérations stratégiques et morales avec lesquelles on ne peut pas être d'accord et (...) également que le pouvoir d'arrêter tout cela nous appartient. On peut dire : « Non ! On n'y va pas », et c'est cette prise de conscience, difficile et douloureuse, car signifiant la « perte de la foi en tout ce que l'on a connu et aimé », qui les a amenés à dire Non.

Tarek Sadeq, 24 ans, né à Ramallah et qui fait ses études d'économie en France depuis trois ans, et Majed Bamieh, étudiant en sciences politiques, ont voulu eux aussi parler « au nom d'une autre voix », au nom d'une génération qui représente l'avenir et pourtant est privée d'un bel avenir, la « voix de la jeunesse ».

« *Plusieurs générations de la jeunesse palestinienne ont vécu toute leur vie sous l'occupation. D'une part, l'éducation est une cible de la politique israélienne par la destruction des établissements et l'arrestation des étu-*

dants. D'autre part la situation économique dégradée des palestiniens oblige beaucoup d'étudiants à quitter leurs établissements scolaires. »

« *Les check points sont le calvaire de la vie quotidienne en Palestine, ces derniers coupent les territoires palestiniens en morceaux, là-dessus on peut passer des heures selon la morale des soldats qui contrôlent les check points...* »

Il y a dix ans, après la signature des accords d'Oslo, on nous a dit : « *La paix est à vous la jeunesse, l'avenir vous appartient, alors c'est à vous de construire votre futur Etat* », on s'y est mis, mais quelques mois plus tard on s'est retrouvé dans des grandes prisons avec des blocus répétitifs.

Maintenant, on nous dit encore une fois : « *Vous aurez la paix sur une partie de votre terre, Sharon, cet homme de paix, va se réengager à la feuille de route et va se retirer de Gaza* » en oubliant que cet « homme de paix » continue sa politique d'assassinats ciblés pour provoquer une escalade de violence et le trouver comme prétexte pour une autre incursion, pour détruire l'infrastructure des palestiniens et les empêcher de tout développe-

ment possible, en oubliant aussi qu'il y a un mur en cours de construction en Cisjordanie, non pas pour la sécurité mais pour annexer de plus en plus de terre à Israël.

Ce Mur sépare les palestiniens des palestiniens, les agriculteurs de leurs champs, les élèves de leurs écoles, les malades de leurs hôpitaux... Comment voulez-vous que ce mur assure une solution au conflit alors qu'il empêche la création d'un Etat palestinien viable ? Comment voulez-vous que ce mur assure la paix alors qu'il arrache des milliers d'oliviers symbole de la paix et de la justice ? Comment voulez-vous que ce mur assure la sécurité des israéliens alors qu'il prive les palestiniens de toute sorte de vie normale ? Ce mur est une solution unilatérale du conflit qui ne peut jamais être une solution pour une paix durable, et il empêche toute possibilité de dialogue entre les deux côtés.

Pour cela, on s'adresse à vous, des jeunes palestiniens et israéliens pour demander votre soutien et solidarité pour arrêter cette occupation, sans laisser des communautaristes construire encore des murs ici entre vous.

La résistance iranienne en France

Par Nadia Kurys (membre BN MRAP)

Depuis plus de 20 ans la Résistance iranienne est installée sur le territoire français et en Europe. Après le grand coup de filet de la police de Sarkozy au printemps de l'année dernière à Auvers sur Oise plusieurs réfugiés politiques installés en France depuis la chute du Shah se sont vus assignés à résidence avec une menace de reconduite en Iran. Ces hommes ces femmes sont, pour la plus part, condamnés à mort par le régime des Mollahs.

En Ardèche, c'est donc, plus particulièrement autour de Madjid Chabassian, assigné à résidence à Privas, que s'est constitué un comité de soutien. Jean Ferrat (membre du comité local du MRAP d'Aubenas) en a pris la Présidence avec la FOI, la LDH, L'ASTI et le MRAP comme premiers signataires.

Il aura fallu plusieurs mois de mobilisation et la décision du tribunal administratif pour obtenir l'annulation de la décision de retirer son statut de réfugié politique à ce militant du conseil de la résistance iranienne (CNRI). Le jugement sur le fond aura lieu dans les semaines qui viennent. Pour l'instant tous les autres militants iraniens assignés à résidence ont été

libérés ainsi que l'ensemble des victimes de la rafle policière du printemps dernier.

Toutes ces vastes opérations de police sont directement inspirées de la politique des autorités de l'Union européenne qui, en mai 2002, a ajouté à la liste des organisations terroristes les « Modjahedines du peuple d'Iran ».

Cette politique traduit en clair les efforts de l'Europe pour améliorer les relations avec Téhéran et notamment les relations commerciales (voir les tous récents accords économiques que la France vient de signer avec le régime des Mollahs).

Depuis de nombreuses années, la résistance iranienne met en garde les gouvernements européens, contre la menace de l'intégrisme Islamique et surtout depuis la chute du mur de Berlin, malheureusement peu de gens



Jean Ferrat et Madjid Chabassian à Privas, février 2004.

sont conscients du danger. Le silence face au développement de l'intégrisme pendant toutes ces années a permis aux intégristes d'installer un peu partout dans le monde, un vaste réseau de terrorisme international. Tant que le régime théocratique sera au pou-

voir en Iran, Téhéran continuera d'être le cœur de l'intégrisme islamique. Pour combattre ce fléau encore faut-il un véritable changement politique en Iran, à savoir un Iran démocratique.

Seul un soutien à l'opposition iranienne qui dirige depuis toujours son combat contre le régime terroriste de Téhéran semble être l'approche la plus efficace.

La principale force d'opposition au régime des Mollahs en occident est représentée aujourd'hui par le conseil national de la résistance iranienne (CNRI)

Le Conseil national de la Résistance iranienne (CNRI)

Une vaste coalition d'organisations, de groupes et de personnalités démocratiques iraniens, a été fondée en 1981 à Téhéran, à l'initiative de Masoud Radjavi, le dirigeant de la Résistance iranienne.

Le parlement en exil

Le CNRI compte 555 membres, avec notamment les représentants des minorités ethniques et religieuses comme les Kurdes, les Baloutches, les Arméniens, les Juifs et les Zoroastriens. Il représente un vaste éventail des tendances politiques en Iran. Parlement en exil, le CNRI a pour objectif l'instauration d'un gouvernement démocratique, laïque et de coalition en Iran.

Les femmes forment 50 % des membres du Conseil. Cinq organisations sont aussi membres du CNRI, dont « les Modjahedines du peuple d'Iran ».

La présidente de la République élue de la Résistance

En août 1993, le CNRI a élu à l'unanimité Mme Maryam Radjavi présidente de la République pour la



période de transition. Son mandat consiste à superviser le transfert pacifique du pouvoir au peuple iranien après le renversement du régime.

Formation du Front de solidarité nationale pour le renversement de la dictature religieuse en Iran

Dans une session plénière de deux jours en novembre 2002, le CNRI a adopté un plan pour former le « Front de solidarité nationale pour le renversement de la dictature religieuse en Iran ». Le front rassemblera tous les Iraniens et les républicains qui font campagne pour un régime démocratique et indépendant.

Le programme

● Droits de l'homme :

Le CNRI adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions qui s'y rapportent dont « la liberté d'association, la liberté de pensée et d'expression, des médias, des partis politiques, des syndicats, des conseils, de cultes, la liberté de profession, et la prévention de toute violation des droits et des libertés individuelles et sociales. »

● Les femmes :

Le CNRI reconnaît « le droit des femmes à être élues dans tous les scrutins, le droit de vote dans tous les référendums, le droit à l'emploi et au libre choix de la profession, le droit d'occuper n'importe quelle fonction dans n'importe quelle profession publique ou gouvernementale, y compris la Présidence de la République et la magistrature, le droit de choisir librement ses vêtements, le droit d'utiliser, sans discrimination aucune, l'ensemble des ressources éducatives, sportives, artistiques et de formation, ainsi que le droit de participer à toutes les compétitions sportives et activités artistiques ».

● L'économie :

Le Conseil accepte le capitalisme national et le bazar, ainsi que la propriété et les investissements privés et personnels. Il souligne la nécessité d'utiliser les dernières découvertes scientifiques et techniques et considère les relations avec les pays industriels nécessaires à la reconstruction de l'économie iranienne.

● La liberté de culte :

Le CNRI croit dans la séparation de la religion et de l'Etat. Conformément

à ses plans, « toute forme de discrimination contre les adeptes des religions et cultes divers dans la jouissance de leurs droits individuels et sociaux est interdite. Aucun citoyen ne bénéficiera de privilèges ou ne sera soumis à une privation pour sa candidature à une élection dans un suffrage, pour un emploi, dans l'enseignement, pour devenir juge ou pour tout autre droit individuel et social pour des raisons de croyance ou non-croyance dans une religion ou un culte particulier ».

● Les minorités nationales :

Le CNRI reconnaît les droits de toutes les minorités ethniques et nationales. Il a adopté un plan pour l'autonomie du Kurdistan iranien, spécifiant que : « l'administration de toutes les affaires de la région autonome du Kurdistan, excepté celles concernant les affaires étrangères, la défense nationale, la sécurité nationale, le commerce extérieur et les douanes, tombent sous le coup de l'autorité des organes autonomes ».

● Les relations internationales :

La politique étrangère du Conseil est basée sur l'indépendance, le respect de la Charte des Nations Unies, des conventions et des traités internationaux, le bon voisinage, la coopération régionale et interrégionale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Le CNRI soutient le processus de paix au Moyen-Orient et s'engage à maintenir et à protéger la paix et la tranquillité dans la région et condamne toute agression et expansionnisme. Le Conseil s'oppose à la prolifération nucléaire et à la production d'armes de destruction massive et des missiles balistiques.

Le soutien international

Ces vingt dernières années, le CNRI a bénéficié d'un vaste soutien dans les cercles politiques à travers le monde. Plusieurs milliers de parlementaires, de dirigeants politiques et de responsables de partis en Europe et aux Etats-Unis ont soutenu le CNRI comme une alternative démocratique et viable contre la dictature des Mollahs en Iran.

Des majorités au Congrès des Etats-Unis et dans les parlements de Grande-Bretagne, d'Italie, de Belgique, du Luxembourg, de Suède, de Norvège du Parlement européen et de nombreux parlementaires danois, français, allemands, hollandais et suisses ont déclaré leur soutien au CNRI et à sa présidente de la République élue.



Conseil National de la Résistance iranienne (CNRI), 12 novembre 2002 (photo AP).

Soutien en Europe

● **Juillet 2002** : 453 membres des deux chambres du parlement britannique : « Il faut respecter le droit du peuple iranien à s'opposer à ceux qui les terrorisent... Le Conseil national de la Résistance iranienne, la coalition qui mène campagne pour un gouvernement démocratique, laïque et pluraliste, défie ce terrorisme interne. »

● **Juin 2002** : une majorité du parlement du Luxembourg : « Nous soutenons les objectifs du Conseil national de la Résistance iranienne pour un gouvernement démocratique et séculaire. »

● **Mars 2002** : une majorité du parlement italien : « La lutte menée par les Modjahedines a été reconnue par des milliers de parlementaires à travers le monde comme "l'antithèse de l'intégrisme et du terrorisme" C'est une résistance légitime qui a ouvert de nouvelles perspectives pour un changement fondamental vers la démocratie en Iran. »

● **Mars 2002** : une majorité du parlement belge : « L'intégrisme islamique, dont le cœur bat à Téhéran, est la principale menace à la paix mondiale... Soutenir les buts démocratiques du Conseil national de la Résistance iranienne conduira à la paix et à la tranquillité dans la région et aux respect des droits de l'homme en Iran. »

Sans compter les tout récents soutiens des parlementaires britanniques et italiens...

La mobilisation Ardéchoise a été forte et déterminée, il est impératif que les Parisiens prennent le relais auprès de ces Iraniens en lutte dont la plupart résident dans la région parisienne (95, 78)... Les procès sur le fond sont à venir au tribunal de Cergy Pontoise. Pour tout contact joindre le CL d'Aubenas : Nadia Kurys 04 75 37 57 07 - nadiakur07@hotmail.com

21 mars : temps fort pour la journée internationale contre le racisme

L'éducation à la citoyenneté contre le racisme

Par Monique Lelouche

La semaine d'éducation contre le Racisme (SECR)

Le MRAP a été très actif dans le cadre du Collectif d'organisations qui notamment propose des documents. Les Comités locaux du MRAP de toute la France, comme toujours, se sont engagés dans cette campagne avec une grande énergie, montrant leur intérêt pour l'éducation à la citoyenneté contre le racisme, tels Toulouse, Montbéliard, Rouen, Tourcoing, Aix, Grenoble, Dijon, Vienne, Rennes, Lavaur, Mont-de-Marsan, Chartres, Nice, Trappes et beaucoup d'autres. Ainsi, le MRAP national a acheminé plus de 30 000 documents du collectif, « Clés de l'actualité » collège-lycées, « Clés junior », affiches, dépliants ainsi que de nombreux documents du secteur Education. Le matériel, nouveau, a été apprécié, mieux adapté aux jeunes.

De très nombreuses interventions ont eu lieu durant cette semaine. Leur diversité, leur richesse est frappante, du débat autour d'un film, d'une expo, de conteurs, de jeux, organisation de fêtes interculturelles avec concert, danse, théâtre, cuisine, etc. Toutefois, il a été relevé des difficultés pour entrer dans certains établissements scolaires. Le comité de pilotage sera alerté sur ce point.

Le public lui aussi est très varié, des élèves de la maternelle à l'université, aux jeunes des centres sociaux ou de loisirs, des points-jeunes, des foyers de jeunes travailleurs, au milieu rural.

Nos partenaires furent, comme habitude, ceux de la SECR : Ligue de l'enseignement, CIDEM, CEMEA, Francas, Léo Lagrange, FCPE, LDH, des organisations syndicales, etc. L'UNEF en organisant un Festival contre le racisme nous a beaucoup sollicités. D'autre part, les actions sont très souvent menées avec des municipalités. Tout ceci montre la



Journée de formation et d'échanges, Perpignan le 20 mars.

très grande richesse du mouvement. Bien entendu, tout n'a pas pu être cité.

Les journées de mars (échange et formation) co-production du secteur éducation et des comités locaux

● **Le 6 mars à Montpellier**, la Campagne d'Education contre le racisme démarre autour de l'échange d'expériences portant sur l'éducation des enfants du voyage (Cabriès), le « projet messages » dès la maternelle (Vitrolles), les rencontres et le soutien scolaire dans une bibliothèque de quartier (Marignane) ou l'éducation antiraciste par le biais judiciaire (Montpellier). Puis nous avons joué à Mixpopuly créé tout spécialement pour célébrer l'amitié entre les peuples avant de conclure cette journée si enrichissante. Un compte rendu détaillé a déjà été envoyé.

● **Le 21 mars à Perpignan** journée mondiale de lutte contre le racisme.

La Fédération des Pyrénées Orientales et le Secteur éducation, avec l'École du Citoyen, ont organisé une journée et demie de rencontres sur le terrain sur le thème : la lutte pour les droits dans les quartiers, face à la violence sociale de la discrimination et de la ségrégation. (cf. notre motion de Congrès). Avec les militants de Perpignan, Montpellier et Lyon, nous som-

A ce sujet, une mention particulière pour l'Association des femmes du quartier Saint Jacques qui compte beaucoup de femmes gitanes. La responsable a décrit le racisme qui touche les gitans au quotidien dans les magasins par exemple, les insultes, les discriminations, les violences. Cette association est très importante car elle sert de relais pour l'école, la santé, le planning familial, etc.

Toutes ces rencontres, qui créent des liens, nous ont enthousiasmés. Elles nous permettent d'approfondir l'analyse du racisme et les moyens de le combattre. Elles appellent à nous engager encore plus avant pour une société plus juste, plus égalitaire et plus solidaire.

Evolution

Une évolution très nette se fait jour : le SECR s'inscrit de plus en plus dans des projets à long terme avec des moments forts lors de la semaine du 21 mars. Ainsi, on peut relever, de façon non exhaustive, des concours de dessins, poésies, affiches, cartes postales, maile de livres, des créations de jeux, de pièces de théâtre, de projets évolutifs et interactifs, de participation à long terme avec le Ministère de l'Education, les REP, etc. Mais, l'éducation contre le racisme s'adresse aussi aux moins jeunes, par exemple, dans les formations d'adultes en IUFM ou en hôpital, dans le cadre de stages syndicaux ou de comités d'établissement.

Le 5 juin à Paris, Fête de l'Education à la citoyenneté contre le racisme

Afin de globaliser et de mutualiser l'ensemble des activités des comités locaux en matière d'éducation, il est prévu une expo qui retracera les réalisations particulièrement réussies effectuées depuis 2 ans, ainsi que les actions menées pendant la SECR 2004 et les projets à plus long terme.

A bientôt pour tous ces échanges.

Education contre le racisme, comité de Vitrolles

Voyage dans la mémoire de l'East-End

Par Delphine Vallon-Mersali

Le musée de l'Immigration et de la Diversité (1) situé dans l'East-End Londonien, 19 Princelet Street, est unique en Europe. Encore peu connu du grand public, sans financement régulier, il nous a accueillis dimanche 14 mars 2004.

Notre « voyage de la citoyenneté » réunissait des collégiens Vitrollais de 3^e SEGPA (2) et 3^e européenne et deux enseignantes. Susie Symes et Philip Black, les responsables, ont accepté d'ouvrir le musée spécialement pour nous.

La visite commence par un exposé sur Spitalfields, quartier d'immigration en marge de la City, qui s'est développé après le grand incendie de 1666, quand la ville a dû reloger des milliers de sans abris. Dès l'origine, ce quartier a donc eu vocation à accueillir des populations déplacées. Les premiers étrangers furent des Huguenots Français qui fuyaient les persécutions religieuses. Pierre Ogier et sa famille en firent partie, ils s'établirent au numéro 19 Princelet Street. Les Anglais créent alors le mot « refugee » calqué sur le Français. Plus tard, c'est l'expression « melting pot » qui sera forgée ici, pour désigner le creuset culturel de Spitalfields. Aujourd'hui encore, une enseigne en forme de bobine de fil accrochée à la façade du bâtiment témoigne de l'époque des tisserands Français.



On pense que 20 % de la population Anglaise descendrait de ces Huguenots ! Au XIX^e, arrivèrent les Irlandais fuyant la famine, puis les Juifs d'Europe de l'Est. Les Antillais suivirent, puis ce fut au tour des Bangladais (on surnomme aujourd'hui ce quartier « Banglatown ») et des Somaliens.

A l'intérieur, nous parcourons l'exposition « Suitcases and Sanctuary », réalisée par des enfants des écoles du quartier qui ont essayé de se mettre dans la peau de ces immigrés. Dans un mystérieux placard plein de poussière, les voix de la maison se confient aux visiteurs étrangers que nous sommes, nous laissant graves et pensifs. Les élèves chuchotent, ils frissonnent comme si un fantôme les avait frôlés. Chacun pense à ses ancêtres immigrés eux aussi. Justement, sur une table, des fiches bristol nous invitent à raconter nos familles. A travers un questionnaire, chacun laisse un message, une trace de son passage.

Par terre, un gros coussin recouvert du drapeau Britannique intrigue les élèves. Pourquoi est-il parsemé d'épingles ? Susie Symes explique que c'est l'oeuvre d'un artiste réfugié. Pour comprendre, il faut connaître l'expression anglaise « soft touch » qui désigne le confort dont jouissent les réfugiés en Angleterre. Cette expression sous-entend que les

populations émigrées bénéficient d'avantages excessifs. Les épingles sont donc là pour rappeler aux visiteurs que la vie des réfugiés est jalonnée de souffrance et d'embûches et que l'hospitalité Britannique est souvent teintée de racisme et d'intolérance. Susie Symes évoque alors le racisme auquel nos ancêtres Huguenots ont été confrontés à leur arrivée. Elle raconte qu'on leur reprochait leur façon de s'habiller, leurs signes distinctifs, leur religion, leur langue, leur cuisine et ses odeurs... Son message fait écho au message de tolérance et d'amitié du MRAP et prend encore plus de sens pour nous, enseignants et collégiens Vitrollais... En contribuant

à la préservation de ce musée, nous avons eu le sentiment de laver l'affront fait à notre cité par la précédente municipalité !

Pour ceux qui souhaitent le visiter, la station de métro la plus proche est Aldgate East. Voici les prochaines dates d'ouverture de ce lieu insolite, habituellement fermé au public: tous les dimanches de mai, de 12 à 17 heures (coup de projecteur sur les Huguenots français le 2 mai, pour le Printemps des Musées), et pendant la « Semaine des Réfugiés », du 13 au 20 juin.

Les internautes, eux, pourront bientôt le retrouver sur le site de la Coalition Internationale des Musées des Sites Historiques de la Conscience (3), qui regroupe plusieurs lieux du même type dans le monde.

Pour les autres, retrouvez l'atmosphère de Spitalfields et des Docklands Londoniens à... Marseille, en flânant le long des entrepôts de la Joliette ou dans les friches industrielles de la Belle de Mai !

Delphine Vallon-Mersali,
Vitrolles, mars 2004

- (1) - www.19princeletstreet.org.uk
(2) - Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.
(3) - www.siteofconscience.org



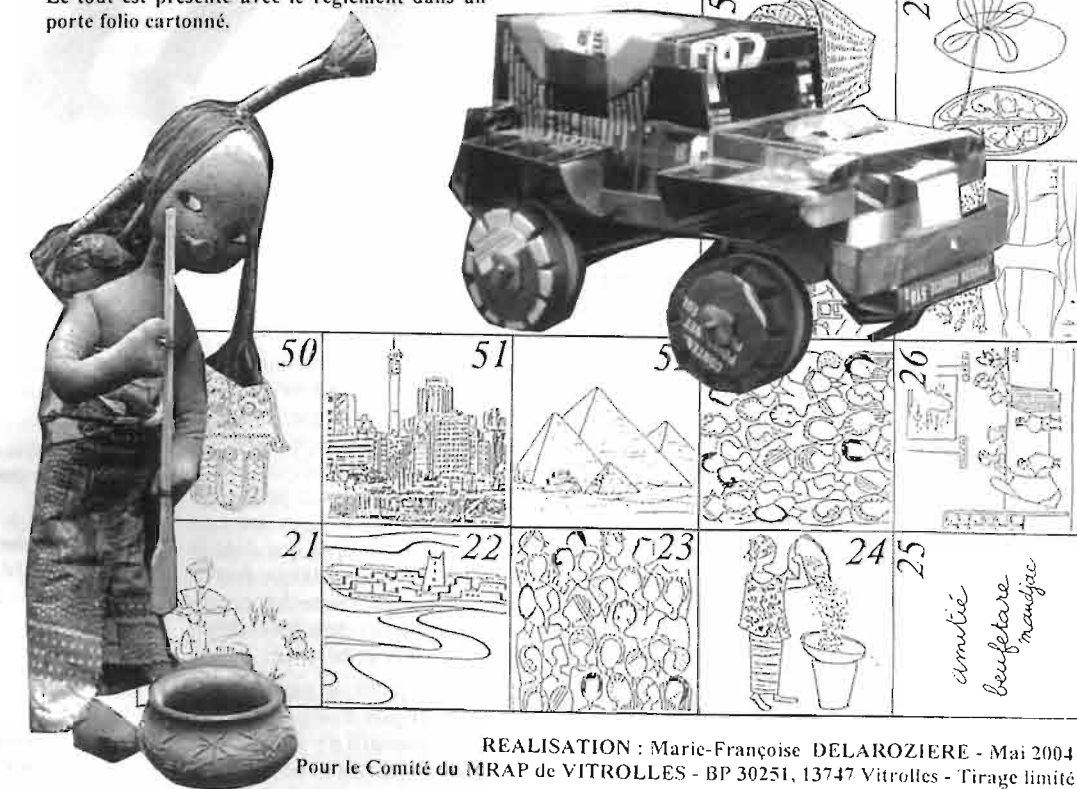
« Jouons avec nos Différences »

Mallette pédagogique proposant une exposition, JOUETS DES ENFANTS D'AFRIQUE et un JEU DES 5 CONTINENTS et un CHOIX de LIVRES autour du thème de l'Amitié entre les Peuples Pour tout public, mais plus particulièrement les enfants et les adolescents

L'EXPOSITION se compose de 40 images sur les JOUETS DES ENFANTS D'AFRIQUE, format A3 plastifiées, extraites du Livre de Michel Massal et M.F. Delarozière, Edisud, s'attachant avec des liens selon l'espace disponible (conseils d'acrochage et catalogue de repérage joints).

JEU DES 5 CONTINENTS

Type Jeu de l'Oie. Se joue en équipe de 5 joueurs par Continent, soit un total possible de 25 joueurs, comme un tournoi. 5 plateaux (42x58 cm) Europe, Afrique, Asie, Amérique, Océanie, 1 dé et 5 pions. Le tout est présenté avec le règlement dans un porte folio cartonné.



REALISATION : Marie-Françoise DELAROZIERE - Mai 2004
Pour le Comité du MRAP de VITROLLES - BP 30251, 13747 Vitrolles - Tirage limité

Mallette pédagogique « Jouons avec nos différences » réalisée par le MRAP de Vitrolles, initiative relayée par la Fédération Nord-Pas-de-Calais. Réalisation : Marie-Françoise Delarozière.

Antisémitisme, antisionisme, anti-israélisme (1)

Par Serge Goldberg et Yves Le Stir
(Commission du MRAP de « lutte contre l'antisémitisme et le néo-nazisme »)

Le débat fait rage entre ceux qui assimilent toute critique d'Israël à de l'antisémitisme et ceux qui, comme le MRAP, combattent à la fois la politique de Sharon et l'antisémitisme. Nous lançons quelques pistes de réflexion. Aux lecteurs de réagir...

De temps à autre, surtout en cette période où tout un chacun, y compris le MRAP, est accusé d'antisémitisme, il faut rappeler quelques écrits fondamentaux, ainsi POLIAKOV (2) et Jules ISAAC (3). De même, doit être auscultée l'histoire du sionisme et du Bund (4).

Manifestation, Paris le 16 mai 2004.



Autant on doit condamner tout écrit, tout acte antisémite, autant doit-on, sans le vouer aux gémonies, être circospect sur le sionisme : s'il a permis l'établissement d'un refuge pour les survivants de l'holocauste, mais aussi d'un Etat auquel aspiraient un certain nombre de juifs, dont la création fut saluée par tous, il continue à ne pas avoir de constitution et un statut quo avec les religieux depuis le début.

Les conquêtes territoriales doivent être condamnées, la revendication de laïcité doit être soutenue, notamment avec l'émergence du parti Shinoui qui se proclame « laïque » mais dont les positions économiques et sociales sont « libérales ».

Il faut tenir compte des sentiments de paix en Israël, y compris chez des sionistes convaincus.

Mais surtout, de même que les sionistes s'efforçaient de convaincre que la solution au « problème juif » était la création d'un Etat, – et ce face au Bund majoritaire pour qui la solution aux problèmes juifs passait par des

réformes dans les pays de résidence, – de même, aujourd'hui, les juifs de France ne doivent pas être l'objet de pressions idéologiques pour soutenir la politique actuelle d'Israël, contestée dans le pays même.

Les accusations d'antisémitisme à l'encontre de ceux qui critiquent en France la politique du gouvernement israélien sont des échappatoires utilisés par ceux qui se refusent à examiner des possibilités de paix et des impératifs de négociations tant dans les territoires occupés que dans le pays lui-même ; la politique économique et sociale suscite des inégalités grandissantes dans les communautés juive et arabe?

Critiquer la politique israélienne et agir pour la paix n'est pas de l'antisémitisme, évidemment (5). Ce n'est pas de la judéophobie, terme créé depuis peu et dont TAGUIEFF se sert pour en accuser les militants pacifistes français (6).

Et ce n'est pas de l'anti-israélisme, terme ambigu qui impliquerait une mise en cause de l'existence de l'Etat au-delà de la critique de la politique de cet Etat ; face aux palestiniens et aux résolutions de l'ONU.

Faut-il un terme pour dénommer cette position ? Nous ouvrons le débat...

Commission du MRAP de « lutte contre l'antisémitisme »

- (1) – « Antisémitisme, antijudaïsme, anti-israélisme » par Edgar Morin (« Le Monde » du 19/02/2004).
- (2) – « Histoire de l'Antisémitisme » par Léon Poliakov (Points Seuil deux volumes).
- (3) – « L'enseignement du mépris » par Jules ISAAC (réédité chez Grasset en 2004).
- (4) – « Parti Socialiste Ouvrier Juif, très implanté en Russie et en Pologne entre les deux guerres ».
- (5) – « Voir » à contre cœur » ouvrage collectif dirigé par Michel Warschawski et Michèle Sibony, chez Textuel.
- (6) – « La nouvelle judéophobie » de P.-A. Taguieff (mille et une nuits).

La sélection du MRAP

رواية الآخر التاريخية
Histoire de l'autre
תולדות האחר



Histoire de l'autre

Préface de Pierre Vidal-Naquet
Editions Liana Levi, 10 euros.

Deux peuples, deux récits : en temps de guerre, les nations racontent l'histoire d'un seul point de vue – le leur – le seul considéré comme « juste ». Les héros des uns sont les monstres des autres. L'histoire, les droits et la culture de « l'ennemi » sont niés. Le conflit israélo-palestinien ne déroge pas à la règle.

Ainsi, la guerre de 1948 est appelée « la guerre d'indépendance » par les Israéliens et « la catastrophe » par les Palestiniens.

Six professeurs d'histoire palestiniens et six professeurs d'histoire israéliens ont décidé d'écrire un livre qui réunisse l'histoire côté Palestiniens et côté Israéliens autour de trois dates clés – la déclaration Balfour de 1917, la guerre de 1948 et la première Intifada de 1987.

Le texte arabe a ensuite été traduit en hébreu, et réciproquement.

Utilisé depuis décembre 2002 dans de nombreux lycées d'Israël et Palestine, cet ouvrage constitue un défi et un pas vers la paix.

La rage au cœur

Ingrid Betancourt

« Je m'appelle Ingrid Betancourt, j'ai 40 ans, je suis mère de deux enfants. Je suis aussi sénateur de mon pays, La Colombie. Je dois beaucoup à la France. Je voulais raconter mon combat au pays qui m'a appris la démocratie et la liberté. Vous savez combien les cartels de la drogue sont puissants chez nous. Vous entendez parfois parler des tueries et des scandales politiques qu'ils provoquent. Mais derrière ces organisations mafieuses, il y a mon peuple, un peuple courageux et fier qui veut sortir de cet engrenage infernal. Depuis maintenant dix ans, je me bats pour lui.

C'est dangereux. Mes enfants ont été menacés et j'ai dû me séparer d'eux pendant trois ans. A deux reprises, la mafia a tenté de me tuer. Je suis consciente du danger, mais il ne me fera pas reculer ».

Tsiganes à l'école Pédagogie interculturelle pour l'accès aux apprentissages

Ouvrage collectif, Edition CRDP de l'Académie de Versailles, 109 pages, 12 euros

Aboutissement d'un projet de coopération transnationale (Espagne, France, Italie et Royaume-Uni), le travail de recherche-action a réuni des partenaires éducatifs (enseignants, universitaires et chercheurs) et associatifs (tsiganes et gadjés). Soutenu par la commission européenne (1). L'ouvrage propose un éclairage inédit sur la scolarisation des « enfants itinérants ».

Il doit tout à sa « coordinatrice » Françoise Malique (2) qui a su, par son énergie et sa détermination, après des années de travail sur le terrain, impulser cette recherche, et faire se

rencontrer praticiens et chercheurs. Les conseillers scientifiques du projet ont été Hélène Trocmé-Fabre (3) et Santino Spinelli (4).

Outre des informations sur la culture, le mode de vie et l'exclusion des Tsiganes, les auteurs évoquent la problématique des apprentissages : l'acquisition du langage oral est mise ici au premier plan des activités proposées aux enfants. Ce qui est favorisé, ce sont pour chaque enfant, les passages entre la langue de la famille et celle qui est parlée, lue et écrite à l'école. Autre originalité de ce travail : l'élaboration d'un concept d'analyse interculturelle des pratiques « mis en œuvre de façon explicite dans plusieurs exemples.

Le produit de ce travail a été un jeu coopératif de questions-réponses. Le témoignage des équipes pédagogiques dans la construction de ces jeux comprenant le travail nécessaire sur le questionnement et l'élaboration de différentes règles a permis d'initialiser toutes les exploitations, évolutions et évaluations

LES JEUNES ET LES RELATIONS INTERCULTURELLES

Rencontres et dialogues interculturels

Coordonné par Marie-Hélène Eloy



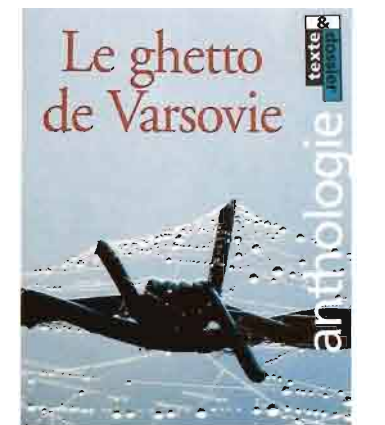
Les jeunes et les relations interculturelles

Marie-Hélène Eloy (l'Harmattan).

Peur de l'étranger et discours sécuritaires sont toujours présents dans notre société. Dans ce contexte, quel sens cela a-t-il de s'engager pour des échanges et rencontres favorisant les contacts culturels ? Les participants à cet ouvrage collectif l'affirment : les dynamiques interculturelles, inscrites dans une éthique de la relation à l'autre, représentent une voie d'avenir. Ecrits théoriques et récits d'expériences se croisent ici de façon à fournir au lecteur des clés pour comprendre ce qui se tisse dans les rencontres de jeunes d'origines diverses.

Ces textes sont pour partie issus d'un colloque organisé sur ce thème par le CASNAV/rectorat de l'Académie d'Amiens, le FASILD de Picardie, l'univer-

sité de Picardie Jules Verne et le Licorne. D'autres documents ont également été produits afin d'allier dans ce livre la richesse des réflexions et la multiplicité des pratiques.



Le ghetto de Varsovie

Edition Gallimard

En 1939, un habitant de Varsovie sur trois était juif. Il vivait librement dans un pays où il avait été bien accueilli depuis plusieurs siècles. L'année suivante, les nazis, sous prétexte d'une épidémie de typhus, mettent la population juive en quarantaine, construisent un mur autour d'elle, le surmontent de barbelés : c'est le ghetto. L'étape suivante est le « transfert », affreux euphémisme pour désigner la déportation vers les camps de concentration. En 1943, quelques juifs lancent l'insurrection du ghetto : mieux vaut mourir les armes à la main. C'est avec cette histoire terrible et héroïque que vous allez faire connaissance.

Tsiganes à l'école

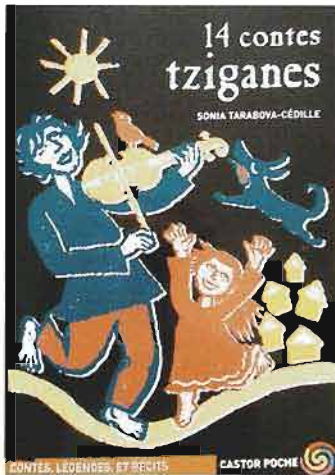


sent le dynamisme et la motivation. Il pourrait aider à lutter contre les stéréotypes préjudiciables à la communauté tsigane et à donner vraiment du sens à l'adjectif interculturel. Ce travail, d'ailleurs, est tout à fait transposable et exploitable avec les enfants d'autres cultures minoritaires qui interrogent l'école, le secteur social, le secteur de la santé, etc...

- (1) – Programmes Socrates et Comenius.
- (2) – Françoise Malique : Institutrice à Grigny (91) pendant vingt ans, maîtrise de science du langage université de Paris-III, conseillère pédagogique au Cefisem de Versailles, Vice-présidente de l'association départementale des gens du voyage de l'Essonne.
- (3) – Hélène Trocmé-Fabre : Docteur en linguistique, docteur es lettres et sciences humaines.
- (4) – Alexian Santino Spinelli : Docteur en philologie, professeur à l'université de Trieste, poète de langue Romani, musicien et chanteur, président de l'association Them Romano.

possibles. Les enfants ont pu être les évaluateurs de leur démarche d'apprentissage. C'est un livre passionnant qui présente un travail d'équipe dont on

La sélection du MRAP : jeunesse

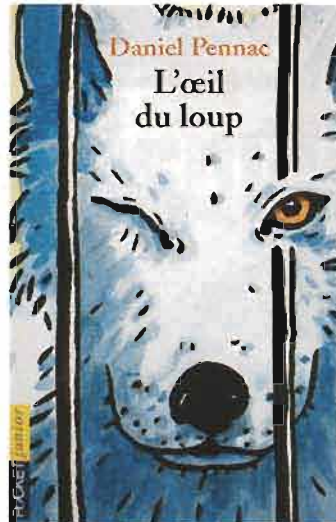


14 contes Tziganes

Sonia Tarabova-Cédille
(Castor Poche).

On les appelle parfois les Bohémiens, les Gypsies, les Gitans, ou les Roms. Peuple d'Éternels errants, venus de l'Inde et voyageant à travers toute l'Europe, les Tziganes sont avant tout des musiciens, amoureux de la vie et de la liberté. Ces contes nous plongent dans leur univers de chants, de couleurs et de poésie.

Les tziganes dansent tous les jours de l'année !



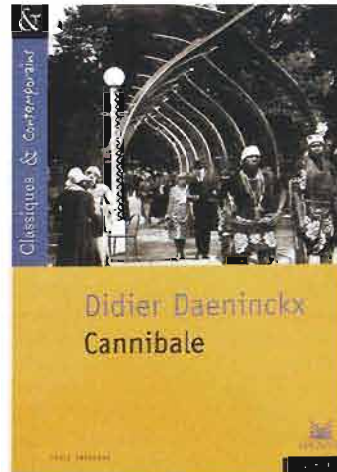
L'œil du loup

Daniel Pennac (pocket junior).

Dans un zoo, un enfant et un vieux loup borgne se fixent, œil dans l'œil. Toute la vie du loup défile au fond de son œil : une vie sauvage en Alaska, une espèce menacée par les hommes. L'œil de l'enfant raconte la vie d'un petit Africain qui a parcouru toute l'Afrique pour survivre, et qui possède un don précieux : celui de conter des histoires qui font rire et rêver.

Sa fille l'a bien compris. Pour l'aider à se débarrasser de ses inquiétudes, elle trouvera un moyen bien original...

Pourquoi ne pas troquer des cannibales - fraîchement arrivés de Nouvelle-Calédonie contre des reptiles croupissant au fond d'un cirque allemand ?

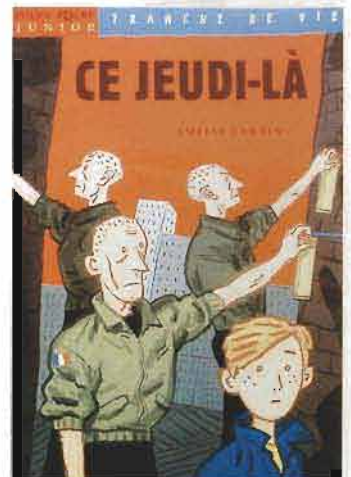


Cannibale

Didier Daeninckx,
(Magnard Collège/LP)

Gocéné, le vieux Kanak, a vu beaucoup de choses. Mais il y en a une, plus surprenante que les autres, dont le souvenir le ramène à Paris, en 1931, l'année où les siens furent échangés contre des animaux.

On était à la veille de l'inauguration de l'Exposition coloniale et tous les crocodiles du marigot venaient de mourir... Que faire ?

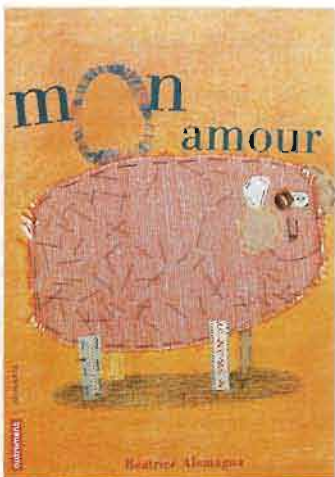


Ce jeudi-là

Amélie Cantin Milan (poche junior).

- Lieu de vie : une banlieue.
- Environnement familial : des parents qui se déchirent.
- Intérêt dans la vie : néant.
- Voilà à quoi ressemble la vie d'Alex.

Jusqu'à ce qu'il rejoigne un groupe de skinheads en contact avec un parti d'extrême droite. Sa vie va basculer à tout jamais.

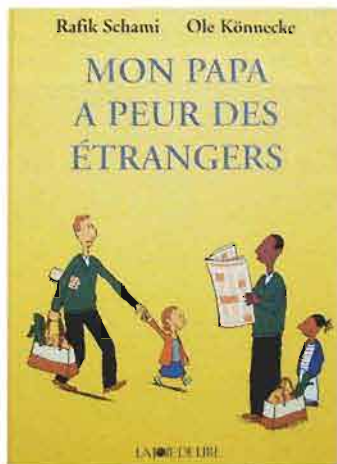


Mon amour

Béatrice Alemagna
(autrement/junesse)

Je suis un animal étrange. Un truc bizarre, avec les poils d'un chien et la tête d'un cochon.

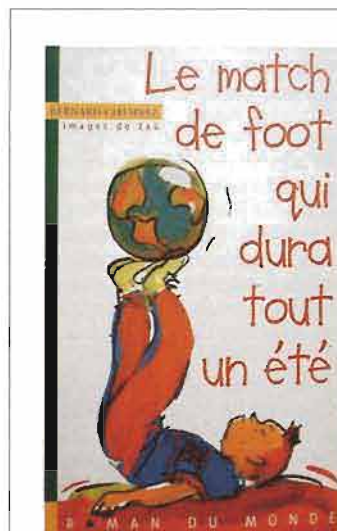
Et pourtant...



Mon papa a peur des étrangers

Rafik Schami Ole Könnecke
(la joie de lire)

• Mon papa est grand, fort et intelligent. Il sait même faire des tours de magie. Mais curieusement, il a peur des étrangers.



Le match de foot qui dura tout un été

Bernard Chambaz
(Collection du Monde)

Cet été, Fausto part avec son père (et son ballon) pour un grand voyage autour de la Terre. Onze étapes de Bagnolet à Bamako. Mille rencontres et découvertes depuis le barbier de Bagdad jusqu'à la saveur du poisson fumé du pôle Nord. Et partout le football, le vrai. Une première tournée mondiale que Fausto n'oubliera jamais.